



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I**

**20 E 21 DI DICEMBRE DI U 2022**

**6<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 20 ET 21 DECEMBRE 2022**

**(2<sup>DA</sup> GHJURNATA – 2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE)**





**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022  
6<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
20 ET 21 DÉCEMBRE 2022**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU MERCREDI 21 DÉCEMBRE**

**Reprise de la séance à 10H19**

**Échanges relatifs au cycle de réunions avec le ministère de l'Intérieur**

***Prise(s) de parole :***

M. Jean-Christophe ANGELINI	13
Mme Josepha GIACOMETTA PIREDDA	15
M. Jean-Martin MONDOLONI	18
M. Paul-Félix BENEDETTI	19
M. Jean BIANCUCCI	22
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	23
M. le Président Gilles SIMEONI	24

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 398 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di nuvembre di u 2022**

**Rapport n<sup>o</sup> 398 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 28

**VOTE PV 28**

## **BUGETTU - FINANZE / BUDGET - FINANCES**

<b>Raportu n° 358 : Custituzione di provisione per risichi littigiosi</b>	
<b>Rapport n° 358 : Constitution de provisions pour risques contentieux</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	<b>29</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>29</b>
M. le Président Gilles SIMEONI	<b>29</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>29</b>
M. Xavier LACOMBE	<b>30</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>31</b>
M. Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	<b>31</b>
M. Xavier LACOMBE	<b>32</b>
M. Gilles SIMEONI	<b>33</b>
M Xavier LACOMBE	<b>33</b>
M. Gilles SIMEONI	<b>33</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>34</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>34</b>
<b>Raportu n° 359 : Ripresa di provisione per risichi littigiosi</b>	
<b>Rapport n° 359 : Reprise de provisions pour risques contentieux</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	<b>35</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>35</b>
M. Xavier LACOMBE	<b>35</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>36</b>
<b>Raportu n° 379 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 379 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	<b>36</b>

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

**VOTE RAPPORT** **36**

**Raportu n° 380 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti**

**Rapport n° 380 :** Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

**37**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

***Prise(s) de parole :***

M. Paul-Félix BENEDETTI

**37**

M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux intervenants

**38**

**VOTE RAPPORT** **38**

**Raportu n° 381 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte**

**Rapport n° 381 :** Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

**38**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

**VOTE RAPPORT** **38**

**Raportu n° 382 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte**

**Rapport n° 382 :** Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

**39**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

**VOTE RAPPORT** **39**

**Raportu n° 383 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti**

**Rapport n° 383 :** Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Pumonti

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI

**39**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

***Prise(s) de parole :***

M. Saveriu LUCIANI	40
M. Gilles GIOVANNANGELLI, en réponse aux intervenants	40

**VOTE RAPPORT** 41

**Raportu n° 384 : Decisione Mudificativa n° 2, exerciziu 2022, in quantu à a nittata bugettaria**

**Rapport n° 384 :** Décision Modificative n° 2, exercice 2022, relative au toilettage budgétaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 42

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

***Prise(s) de parole :***

M. Paul-Félix BENEDETTI	44
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	45
M. Jean-Christophe ANGELINI	46
M. Xavier LACOMBE	48
M. Louis POZZO DI BORGIO	49
M. Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	50

**VOTE RAPPORT** 52

**Raportu n° 392 : Decisione Mudificativa n° 3**

**Rapport n° 392 :** Décision Modificative n° 3

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 53

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

**VOTE RAPPORT** 53

**Raportu n° 400 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti CdC**

**Rapport n° 400 :** Admissions en non-valeur et créances éteintes CdC

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 54

Vote sur l'urgence 54

**VOTE RAPPORT** 54

## RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

### M. le Président du Conseil exécutif indique quitter l'hémicycle

**Raportu n° 354 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cunvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cunvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Saluta)**

**Rapport n° 354 :** Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Santé)

Et

**Raportu n° 355 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cunvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cunvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Prvidenza)**

**Rapport n° 355 :** Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Prévoyance)

Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Alex VINCINGUERRA, conseiller exécutif 56

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

***Prise(s) de parole :***

M. Jean-Paul PANZANI 60

M. Paul-Félix BENEDETTI 62

M. Pierre GHIONGA 63

M. Alex VINCINGUERRA, en réponse aux intervenants 64

**VOTE RAPPORT 354** 65

**VOTE RAPPORT 355** 65

**Raportu n° 356 : Raportu Suciale Unicu 2021**

**Rapport n° 356 :** Rapport Social Unique 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 66

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

***Prise(s) de parole :***

M. Paul-Félix BENEDETTI 72

Mme Chantal PEDINIELLI 74

M. Hyacinthe VANNI 77

M. Jean-Christophe ANGELINI	79
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	82
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	83

## **PRISE D'ACTE** 86

<b>Raportu n° 357 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 357 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	87

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

### ***Prise(s) de parole :***

M. Pierre GHIONGA	87
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	88
M. Paul-Félix BENEDETTI	88
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	89

## **VOTE RAPPORT** 89

**Suspension à 14H02**

**Reprise à 15 h53**

## **VITA ISTITUZIUNALE / VIE INSTITUTIONNELLE**

**Raportu n° 385 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prughjettu di dicretu relativu à a criazioni di l'aiuti animali privisti da u pianu strategicu naziunali di a pulitica agricula cumuna 2023-2027**

**Rapport n° 385 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à la création des aides animales prévues par le plan stratégique national de la politique agricole commune 2023-2027**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC 91

Lecture du rapport de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2022/E6/03) par Mme Françoise CAMPANA, *rapporteure* 94

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E6/042) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 96

***Prise(s) de paroles :***

M. Jean-Martin MONDOLONI	100
Mme Marie-Anne PIERI	100
Mme Nadine NIVAGGIONI	104
M. Paul-Félix BENEDETTI	107
M. Jean-Jacques LUCCHINI	110
Mme Angèle CHIAPPINI	113
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	114
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	115
En réponse M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	115

<b>Examen amendements</b>	<b>117</b>
<b>VOTE amendements et rapport</b>	<b>118</b>

**M. Hyacinthe présidente la séance en remplacement de Mme la Présidente.**

**Rapport n° 399 : Consultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di dicretu chì stabilisce e cundizione d'elighjibilità tempurale è e categorie non elighjibile di l'aiutu à u FEADER à tirulu di a programmazione 2023-2027 affidate à e Regione**

**Rapport n° 399 :** Consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 2023-2027 confiées aux Régions

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, conseillère exécutive

118

<b>VOTE urgence</b>	<b>119</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>120</b>

**Rapport n° 393 : Avisu di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di dicretu chì crea un dispositivu generale di delegazione d'agenti di cancelleria in e ghjuridizione d'Oltremare è di Corsica**

**Rapport n° 393 :** Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les juridictions d'Outre-mer et de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif

120

Amendement présenté par Mme Valérie BOZZI	121
---	-----

***Prise(s) de parole :***

M. Jean BIANCUCCI	122
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	123

M. Paul-Félix BENEDETTI	124
En réponse M. Gilles GIOVANNANGELI	125
Examen amendement	
Point d'ordre de M. Jean Martin MONDOLONI	126
M. Romain COLONNA	127
<b>VOTE Amendement et Rapport</b>	<b>128</b>

**SUSPENSION À 17H37**  
**REPRISE À 17H56**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 403 : Raportu rilativu à e mudalità di travagliu in quantu à a  
perseguita di i scambii nantu à e derive mafiose**

**Rapport n° 403 :** Rapport sur les modalités de travail concernant la poursuite des échanges sur les dérives mafieuses

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

129

**L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport**

131

**Raportu n° 402 : Raportu d'infurmazioni rilativu à l'avvisu « rinfurzà u  
sustegnu di a pulitica di cusioni à i rughjoni suffrendu di svantaghji  
geugrafichi è delugrafichi » prisintatu à a plenaria di u Cunitatu aurupeu di  
i Rughjoni u prima di dicembri di u 2022**

**Rapport n° 402 :** Rapport d'information concernant l'avis « Renforcer le soutien de la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques (article 174 du TFUE) », présenté à la plénière du Comité européen des Régions le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

132

***Prise(s) de parole :***

M. Jean-Martin MONDOLONI

134

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

135

M. Alex VINCIGUERRA

136

Point d'ordre de M. Pierre GHIONGA

137

Mme la Présidente M.A. MAUPERTUIS

137

**L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport**

138

<b>Rapport n° 404 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	138
<b>M. Romain COLONNA</b>	140
<b>L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport</b>	140

### **SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **Raportu n° 395 : Presentazione i u rapportu d'orientazione nant'à a pulitica di sustegnu a u travagliu è a l'impiegju**

**Rapport n° 395 : Présentation du rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi**

Présentation du rapport d'orientation du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse

141

#### ***Prise(s) de parole :***

Mme Muriel FAGNI	149
Mme Cathy COGNETTI-TURCHIINI	151
M. Paul-Félix BENEDETTI	155
M. Jean-Christophe ANGELINI	157
Mme Nadine NIVAGGIONI	161
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	163
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	164
M. Jean BIANCUCCI	166
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA, conseiller exécutif	167
Point d'ordre de M. Jean Martin MONDOLONI	169
Réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	169
M. Jean-Christophe ANGELINI	171
M. Jean-Martin MONDOLONI	172
Mme la Présidente M.A MAUPERTUIS	172

### **INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE - ÉVALUATION**

#### **Raportu n° 371 : Schema di Prumuzione di e Cumprere Publiche Sicialmente è Eculugicamente Rispunsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 371 : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

173

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité 174

***Prise(s) de paroles :***

M. Paul-Félix BENEDETTI 175

M. Pierre GHIONGA 176

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 176

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 176

**VOTE RAPPORT 177**

**MUZIONE / MOTIONS**

N° 2022/E6/033 déposée par le groupe « Core in Fronte » : Répression de l'Etat français en Corse

Motion présentée par Mme Marie Claude BRANCA 178

CONTRE : M. Jean Martin MONDOLONI 179

POUR : M. Jean BIANCUCCI 179

Avis favorable du Conseil exécutif 179

**VOTE MOTION 180**

**La séance est levée à 20h15.**

**La séance est reprise à 10 h 20.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, je souhaiterais que chacun rejoigne sa place, s'il-vous-plaît.  
Merci.

Nous attendons aussi le Président de l'exécutif.

Donc nous avons eu une conférence des présidents ce matin, très utile d'ailleurs, donc je me permets de vous faire part des modifications qui vont intervenir à l'ordre du jour pour que, en conséquence, vous puissiez vous organiser dans les groupes pour vos interventions, et également pour ceux qui nous écoutent.

Donc, pour des questions vraiment organisationnelles et de nécessité de présence du président cet après-midi, et de certains d'entre vous à une autre réunion relative aux ressources humaines, ce matin, nous avons décidé que passeraient les dossiers de budget et finances, tout ce qui est budgétaire et financier ; tout ce qui est RH, donc ressources humaines ; et les dossiers impliquant des modifications d'ordre législatif et réglementaire, il y a plusieurs rapports qui concernent la vie institutionnelle.

Donc, nous avons du travail. Tous ces rapports-là seront présentés ce matin.

Nous allons débiter par un temps d'échange, nous en avons discuté en Conférence des présidents, un temps d'échange sur le cycle de discussions politiques avec Paris, même si c'est interrompu.

Nous avons décidé, souvenez-vous, qu'il y aurait, après chaque visite à Paris, un temps d'échange au sein de cet hémicycle et la Conférence des présidents a décidé que bien que le processus soit aujourd'hui mis entre parenthèses, c'est un fait aussi, et donc il convient d'échanger sur le sujet avec une recommandation forte en termes de timing. Nous aurons pour chaque groupe 5 minutes d'intervention et également pour la personne non-inscrite, Josépha GIACOMETTI. Donc, tout le monde aura 5 minutes d'intervention.

On ne peut pas avoir un débat qui dure plus d'une demi-heure, nous ne pouvons pas nous le permettre, mais je crois que c'est suffisant pour faire un point sur la situation. Et ensuite, nous enchaînerons avec les questions budgétaires, les questions relatives aux ressources humaines et les questions institutionnelles. Quitte à terminer vers 13h30 sur ces sujets-là.

Vous noterez que mes propres rapports basculent l'après-midi.

Dans l'après-midi donc, nous aurons les rapports relatifs aux questions d'innovation, de développement économique et d'aménagement numérique, et donc mes propres rapports.

Voilà donc pour l'ordre de passage des dossiers à l'examen ce matin et cet après-midi.

Donc, Monsieur le Président, re-bonjour.

J'évoquais les résultats de notre Conférence des présidents et le fait que nous ayons décidé collégialement de consacrer 20 à 30 minutes maximum à un débat politique relativement au cycle de discussions avec l'État.

Donc, Monsieur le Président, je vous pose la question : est-ce que vous avez évoqué largement le sujet hier en répondant à Jean-Martin MONDOLONI ? Est-ce que vous voulez introduire, le débat ou pas ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à toutes et à tous.

Non, j'ai dit ce que j'avais à dire hier, vous l'avez rappelé, en réponse à 2 questions orales, une de la majorité et l'autre de l'opposition.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc je donne la parole 5 minutes par entité politique.

Qui souhaite s'exprimer ? Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

La demande, introduite notamment par Josépha et relayée par notre groupe, tient moins de mon point de vue à l'état du processus, même s'il est légitime qu'on l'interroge, qu'à l'interpellation du Président du Conseil exécutif qui appelle nécessairement non pas une réponse, mais un débat. Dès lors que nous sommes interrogés sur notre souhait de poursuivre ou pas le processus engagé, il ne peut en être autrement, et doit nous revenir donc en quelques minutes à peine,

la possibilité de dire notre conception de la démarche engagée avec l'État, avec Paris.

Donc, dès lors que ce dialogue est engagé et qu'il traverse les difficultés que l'on sait, exprimer pour le groupe « Avanzemu » un point de vue stratégique.

A la question : Êtes-vous favorables à la poursuite et à la réussite du processus ? La question, elle appelle une réponse claire et c'est naturellement oui. Il n'y a pas d'ambiguïté. J'entends ici où là et parfois à juste raison s'élever des voix pour contester le bien-fondé du dialogue et plus généralement la possibilité qu'il prospère. Je réponds, et nous répondons de manière constante, qu'il n'y a pas d'alternative au dialogue en son principe, même si les modalités, et c'est un euphémisme, sont perfectibles et qu'il n'y a pas, dans le même ordre d'idées d'avenir pour le rapport de force constant et, par induction, pour un retour de la violence sous quelque forme qu'elle puisse s'exprimer. Nous n'en voulons ni pour la Corse de manière générale, ni pour notre peuple et ses enfants de façon particulière, car nous les voyons et les savons plus particulièrement exposés au regard du fait générationnel et de l'implication légitime fondée de la jeunesse dans les combats qui sont engagés depuis un certain temps.

Donc oui, et sans la moindre ambiguïté, nous voulons que les choses reprennent et prospèrent.

Je dis cela, pourquoi, et j'en aurais terminé ? D'abord, parce qu'il n'y a pas dans cet hémicycle, ceux qui voudraient que les choses réussissent et ceux qui, en coulisse, en sourdine, de manière plus ou moins officielle, feraient en sorte que les choses dérapent. Ça ne se pose pas dans ces termes-là. Et si ficelle il devait y avoir, pour filer encore la métaphore maritime, en écho au débat d'hier, ce serait carrément une corde d'amarrage. Donc là-dessus, les choses sont claires. Il n'y a pas ici-même dans cet hémicycle, les faucons inassumés, les colombes, etc.

Moi, je veux croire et espérer que dans l'intérêt de la Corse, on est à peu près tous d'accord pour que les choses continuent.

Je termine sur ce point.

Maintenant il appartient que les moments attendus, qu'ils soient relatifs à Pierre ALESSANDRI, qu'ils soient relatifs à Alain FERRANDI clarifient définitivement le paysage quant à la question des prisonniers politiques. Et surtout, même si comparaison n'est pas raison et qu'on ne peut pas mettre au même niveau, pour des raisons évidentes, le sort de prisonniers politiques qui ont purgé plus de deux décennies de prison et celui de personnes récemment interpellées, ça n'est pas au moment où on règle la question de prisonniers politiques détenus pour certains depuis près d'un quart de siècle, je le répète, qu'on doit en générer

de nouvelles et continuer dans la voie des interpellations et de la répression dont je redis avec force et avec autant d'énergie que j'en appelle à la reprise du processus et à une solution politique durable, qu'elle n'est jamais, ni ici, ni nulle part, la solution aux problèmes que l'on rencontre et que l'on continuera d'ailleurs, et il y a une motion qui va être examinée un peu plus tard, de contester avec force et énergie.

Donc, voilà à grands traits quelle est notre position.

Régler au plus tôt et de manière définitive la question des prisonniers, considérer contextuellement et politiquement que la poursuite de la répression ne saurait être à aucun moment et d'aucune façon la solution, et bien sûr, quoi qu'on dise les uns ou les autres, et même si cette position n'est pas toujours partagée au sein de notre famille politique, le mouvement national, dire que l'objectif et le moyen demeurent le dialogue démocratique et l'émergence d'une solution politique co-construite avec l'État.

J'en ai terminé et je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Josépha GIACOMETTI.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, Monsieur le Président du Conseil exécutif, hier, vous nous interpelliez sur notre volonté de réussir ce processus disant très clairement, « voulez-vous que ce processus réussisse ? » ; je pense qu'il était de bon aloi que nous puissions répondre et qualifier un certain nombre de choses.

Dans votre intervention, ainsi que dans celle de la présidente de l'Assemblée de Corse hier, vous avez également évoqué la situation politique générale et le climat tendu, je cite, qui était à l'œuvre en Corse ces dernières semaines et ces derniers jours.

Je ne me livrerai pas en une poignée de minutes, à un amalgame commentant des événements de différentes natures. Mais pour autant, ce que l'on peut partager, c'est que le contexte doit nous alerter et nous obliger.

Vous avez également évoqué la nécessité de ne pas tomber dans les pièges d'une situation politique qui venait à se tendre : dans les pièges, notamment

de la division, nous y avons déjà mis un pied et plus qu'un pied ; dans les pièges de ce que la division créait, était le lit.

Pour les quelques-uns ici qui connaissent l'histoire, que vous avez également convoquée, de la Corse, mais aussi de notre mouvement, notre mouvance, nous en sommes tous conscients, la division est le lit des manipulations, dans tout genre, des « poussettes » pour le dire de manière un peu triviale et d'un certain nombre de choses.

Je le répète, nous y avons déjà mis un pied, il ne faut pas y mettre le second et y entrer pleinement.

Pour notre part, pour le mouvement que je représente, nous ne tomberons pas dans les pièges, nous refusons d'y tomber comme nous l'avons de manière constante, refusé.

Ce qui est important pour ne pas y tomber, c'est la réaction de chacun. La manière d'y faire face.

Ces derniers jours et ces dernières semaines, le parti auquel j'appartiens a été l'objet d'une phase que l'on peut qualifier de répressive, avec le retour d'une police politique, je la qualifie de cette manière puisque les auditions des différents cadres du parti qui ont été interpellés ont principalement, voire exclusivement, portées sur le fonctionnement même de l'organisation politique à laquelle nous appartenons. 95, voire 100 % des auditions ont porté sur cela.

Au même moment, le ministre Gérard DARMANIN, ministre de l'Intérieur, dans un amalgame opéré savamment sur France Info, je crois, disait que des opérations de lutte contre la criminalité organisée étaient en cours en Corse et que donc le climat n'était pas propice à sa venue, et que, une fois débarrassés de gens qui ne voulaient pas du dialogue, de ceux qui le confisquaient, pour le citer je crois exactement, bloquaient la situation et que par ailleurs, les choses allaient bon train.

Moi, je crois qu'il ne faut pas laisser, puisque nous avons tous parlé des pièges et des manipulations, il ne faut pas laisser s'installer l'idée ici qu'il y aurait justement les bons élèves disposés à mener un dialogue serein et les moutons noirs. Comme, ce que j'entends beaucoup, qu'il y aurait de l'autre côté de la mer, les faucons et les blanches colombes cachées sous les ors de la République, apeurées, attendant de pouvoir nous tendre la main.

Moi je dirais, pourquoi pas ? Ça fait aussi partie du paysage.

Le ministre DARMANIN avait des éléments de langage à sa disposition, il a décidé d'assumer pleinement en tout cas ce qui était en train de se passer, mais quand bien même. Moi, je serais même tentée de dire d'autant plus, d'autant plus il y aurait un certain nombre de jeux de l'autre côté de la mer aussi, notre attitude ici, pour que le plan fonctionne, c'est que chacun y tienne la place qu'on espère lui conférer.

Pour poursuivre la métaphore ornithologique, ici, parce que je l'ai un peu entendu également dans les débats d'hier, il n'y a pas les vautours qui attendraient, pour se repaître de leur échec, les vautours qui attendraient de laver leur amertume sur l'échec du processus.

Monsieur le Président, je vais répondre à votre question très clairement, comme vous nous l'avez très clairement posée : voulez-vous que ce processus réussisse ? Je vous poserai la question : en doutez-vous ? En doutez-vous un seul instant ? Je ne veux pas le croire.

La paix que vous avez convoquée hier, que nous appelons tous de nos vœux, moi-même, le courant que je représente, nous la voulons ; pas plus, je n'ai pas ce genre de prétention, mais certainement pas moins qu'un seul d'entre vous ici. Certainement pas moins. Parce que nous savons, pas plus qu'un certain nombre d'entre vous, mais certainement pas moins, combien elle coûte.

Mais la paix, et je conclurai, ce n'est pas le renoncement. Ce n'est pas l'abandon par étouffement toxique d'une revendication légitime. Vous l'avez dit, ce ne sera pas l'acceptation sans condition. Je suis d'accord. Elle doit se bâtir ici d'abord. Et je m'adresse aussi à ceux qui ne partagent pas nos idées dans cet hémicycle et qui, comme je l'avais fait lors d'une question orale en septembre dernier, demandent que nous bâtissions ce processus ici, que nous portions un projet opposable, se dire ici ce que nous porterons ensemble, ce que nous porterons de manière séparée. Se dire aussi que si nous voulons une solution politique globale, elle devra se bâtir forcément, et en corollaire, parce que nous ne pourrons pas l'éluder et tous, y compris ceux qui ne partagent pas nos idées, en sont conscients, sans mettre la question des prisonniers politiques, mais aussi soufflant le chaud et le froid, un autre jeu bien connu, sans poursuivre la répression par ailleurs.

Également sur la question de l'étape de ce processus, parce que j'ai entendu que beaucoup disent : « ne placez pas la barre trop haut, n'en attendez pas trop, il faut bien commencer par quelque chose ». Sauf que, comme beaucoup ici, nous savons d'où nous venons et que nous n'en sommes pas à la première étape, et que si ce n'est pas une solution politique globale, sans ligne rouge, que ce n'est pas un catalogue de mesures, une décentralisation améliorée qu'on nous présenterait avec des jeux sémantiques comme une autonomie, la déception, elle

sera pire que tout et pire que le mal. Et cela, nous le disons parce que nous voulons que ça réussisse.

Nous le disons aussi, parce que le temps nous est compté.

Une situation politique hier que nous avons évoquée, un appauvrissement général des Corses au profit de l'enrichissement de quelques-uns, un certain nombre de dérives, 5 000 arrivées par an, une situation qui nous échappe et une volonté d'agir chevillée au corps.

Je conclus, Madame la Présidente.

Cette exigence pour réussir, elle est double : que le processus institutionnel soit à la hauteur et qu'une mobilisation populaire aussi s'engage, qu'un rapport de force déterminé soit mené. Et c'est ce que nous attendons dans cette institution et ce que nous attendons par la volonté populaire, perchè a pace, s'ellu ci è una pace, serà solu quella di un populu ricunnisciutu ind'e i so dritti in terra soia. A pace. E parechji gesti maiò sò stati fatti, ch'ùn anu mai trove risposta. A pace chè no bramemu tutti, oghje ùn l'avemu micca vinta. Allora da ch'ella sia, pace è libertà l'avvene di i nostri figlioli, vulè ò ùn vulè, u nostru presentu ferma sempre d'impegnu, di divatura è di mossa pulitica serena, mà determinata piu chè mai, psinò ùn ci serà micca pace pussibile è micca libertà chè no vulemu tutti per stu paese.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean-Martin MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci Madame la Présidente.

Je crois que la preuve vient d'être donnée que ce temps était nécessaire et je vais essayer de ne pas abuser de mon temps de parole puisque nous avons eu l'occasion d'échanger hier.

Simplement, moi j'aurais aimé avoir une réponse à la question que j'avais posée. La question que j'ai posée, ce n'est pas de savoir si on veut réussir le processus. Je ne connais personne qui veut l'échec du processus. Ma question, celle que j'ai posée hier et qui, par des effets dilatoires, soit habiles, soit inconscients, ce qui serait pire, n'apportent pas de réponse. La question c'est : est-ce qu'on reprend ou pas ? J'entends ici, donc si j'ai bien compris, qu'on ne reprendrait pas dans n'importe quelles conditions, donc j'aimerais qu'on me fixe

les conditions qui vont pouvoir justifier de la part de tous les bancs, la reprise des négociations. Premièrement.

Deuxièmement, nous, on joue carte sur table, on ne minore pas les problèmes, on dit que les problèmes peuvent trouver des solutions dans la discussion et c'est aussi pour ça qu'on veut les reprendre.

On est d'accord ou pas ?

Troisième question, les temps morts évoqués ce matin en Conférence des présidents, parce que moi, je suis convaincu qu'il faut reprendre et qu'il faut réussir, et on est tous d'accord là-dessus, ce processus et pour le réussir il faut qu'on travaille entre nous. De façon méthodique et purement pragmatique, il faut commencer par le plus facile. Rien ne nous interdit, sinon des questions d'agenda qu'on doit pouvoir régler en bonne intelligence, de commencer par travailler sur des sujets de concorde et de démontrer, mais je me place sur le registre de la dignité, de démontrer à Paris que nous sommes en capacité de porter des sujets communs, pas forcément un projet commun, mais des sujets communs qui engagent au même titre que d'autres problématiques, l'avenir de la Corse.

Parce que si nous sommes incapables de créer les conditions de reprise du processus, mais si en même temps, nous sommes incapables d'exploiter ce temps pour bâtir les prémisses d'un projet commun, alors oui, ce processus aura échoué.

Et pour faire simple, nous, on ne se situe dans aucun camp de ceux des faucons ou des colombes. Nous ne sommes pas évidemment dans le camp des faucons qui tendraient des pièges plus ou moins sinueux ou discrets. On n'est pas non plus dans l'angélisme des colombes ou de ceux qui jouent au Chevalier blanc dans ces histoires, parce qu'il y a des histoires précisément, avec un grand « h », et des trajectoires politiques. Mais pour faire simple, on n'a pas envie d'être les pigeons d'une histoire qui est mal amorcée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a d'autres interventions ? Oui, Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le processus, on y est. Le processus global, c'est ce qu'on appelle de nos vœux depuis 40 ans, c'est-à-dire une feuille de route par étape, des interlocuteurs de niveau étatique, la prise en compte du problème politique corse, problème historique, la demande de la reconnaissance de son peuple et de son

droit, l'arrêt des affronts, l'arrêt du mépris des élus de la Corse, l'arrêt du mépris du suffrage universel.

Maintenant, dans ce mécanisme global, il y a des intermèdes qu'on est obligé de zapper parce que le jeu n'est pas franc. Aujourd'hui, je suis dans un groupe qui ne se considère pas comme respecté. Lorsqu'on demande des signes forts, qu'on les attend et que la réponse, ce sont des rafles infondées, puisque suivies de libération, qui se produisent au moment où la venue du ministre de l'Intérieur était planifiée, pour essayer de venir apaiser les choses et nous apporter un message. Son premier représentant était là pour faire l'entremetteur, pour rencontrer des personnes et pour faire des propositions. Ceci est très bizarre.

Donc, la visite du ministre est annulée par rapport à la conjoncture. Mais dans la foulée, rebelote, ré-arrestations là aussi, suivie d'aucune mise en examen formelle sur les dossiers, simplement des procédures annexes avec des détentions d'armes chez des personnes où on sait pertinemment que dans le cadre de leur vie, il y a des logiques à en avoir. Quand on rentre et qu'on fait une perquisition systématisée et qu'on dynamite une porte et qu'on cherche la petite bête, on peut la trouver, mais on va la trouver ici, peut-être dans l'Assemblée de Corse chez au moins la moitié d'entre nous. C'est la réalité de la Corse.

Et je crois que lorsque ces traceurs-là nous sont opposés, on est inquiets sur la sincérité de la méthode. Est-ce qu'on ne cherche pas à nous amener à des logiques d'affrontement, y compris des affrontements internes entre nationalistes, comme ça a été le cas pour saborder le processus historique de 1992, ou est-ce des maladresses ? Moi, j'ai besoin de réponses, j'ai besoin de certitudes.

Moi j'ai été obligé de donner un signal fort au monde patriotique, d'aller en soutien pour m'insurger contre ces méthodes parce que notre société, elle est clivée, il y a d'énormes inimitiés. Mais par contre, ce qui nous anime globalement, c'est notre sincérité et notre affection pour la Corse.

Et par-delà de tout, si on cherche à nous diviser, si on cherche à nous fragmenter, ça sera l'inverse d'une scission, ça sera une fusion et ça sera une réponse qui va être forte.

Donc oui, le processus continue, mais il ne faut pas éclairer le jeu. Aujourd'hui, moi je le dis, il faut montrer patte blanche. Aujourd'hui, il y a eu transgression des règles.

L'autre traceur, c'est le passage de Pierre Alessandri en procès d'appel, parce que c'est un procès devant des juges et devant un procureur. La diatribe, les arguties, les éléments factuels présentés par le parquet, étaient exactement les mêmes que ceux présentés pour Alain Ferrandi, alors qu'entre-temps c'est cet

élément-là qui a été le déclencheur de la rupture de la négociation et on est dans la continuité.

La note de circonstance du renseignement intérieur a été produite dans le dossier de Pierre Alessandri, ce qui n'avait été pas fait jusqu'à présent. Elle a même été complétée des derniers événements qu'il y a eu en Corse, car la première note était datée du mois d'avril. Où on va ? Où est la sincérité ? Où est cette volonté de créer des conditions de paix, des conditions de fraternité, de rapprochement, d'humanité ? Moi je n'en vois pas.

Moi, je fais partie de ceux qui sont aujourd'hui dans des logiques de repli stratégique, de repositionnement, d'attendre peut-être de la prochaine rafle. A qui le tour, en fait, on se dit ? Mais où elle est la logique ? C'est là où on veut aller ? Non. Oui, je veux monter et discuter à Paris. Je veux qu'on sorte par le haut. Mais on ne peut pas en permanence nous mettre des taquets.

Si le ministre de l'Intérieur n'a pas les pleins pouvoirs, qu'on change l'interlocuteur, qu'on passe au Premier ministre comme c'était le cas lorsqu'il y a eu des accords de Matignon. On ne peut pas avoir des interférences permanentes.

Donc moi je suis inquiet sur la décision à venir pour Pierre Alessandri. Je pense que les choses sont très mal engagées et qu'on risque d'avoir un blocage qui va nous amener à des lendemains difficiles.

Donc j'en appelle à l'État, j'en appelle au sens des responsabilités, j'en appelle aux promesses faites lorsqu'on s'est vu en séance plénière à Paris, pour qu'il y ait le respect des engagements et pour qu'il y ait des traceurs d'une vraie politique et une justice rendue d'abord aux prisonniers, mais surtout aux Corses et à la Corse. C'est toute la Corse qui attend le redémarrage du processus, mais ce n'est pas nous qui le bloquons, ce sont les tergiversations de l'État, de son appareil judiciaire et de son appareil préfectoral.

Voilà, où on en est. Donc nous, on est dans l'attente, à eux de montrer ce qu'ils veulent faire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. Jean BIANCUCCI.

## **M Jean BIANCUCCI**

Quelques mots parce que l'essentiel a été dit en ce qui concerne la position que l'on peut défendre « Fà populu in seme », par le Président de l'exécutif hier, d'une manière très claire et très précise. Donc, on ne va pas en rajouter, néanmoins.

On le sait, on ne va pas s'en convaincre, la volonté de dialogue, je pense qu'elle est très largement partagée, au-delà d'ailleurs de cet hémicycle, parce que tout ne se joue pas ici, il y a aussi la rue, le peuple, la société qui, qu'on le veuille ou non, considèrent que l'on doit aller de l'avant.

S'il y a une mission sous-tendue qui nous a été donnée aux dernières élections territoriales, c'est bien celle-là. Dialogue, ne veut pas dire pour autant qu'on ait toutes les conditions réunies pour qu'il y ait un véritable processus et que ce processus nous permette, à travers à la fois la méthode et le calendrier, d'aller de l'avant. Je pense qu'il y a quelques progrès à faire.

Le processus, en tout cas si c'est un processus politique, si c'est un processus de portée historique, comme tous ici, nous le souhaitons, à ce moment-là, il y a aussi des garanties à avoir. Est-ce qu'aujourd'hui toutes ces garanties sont là pour que nous puissions avancer, aller de l'avant ? Ce n'est pas évident. Ce qui se passe tous les jours, notamment les interpellations aujourd'hui, je pense que, quelles que soient les sensibilités, qu'on puisse avoir dans cette Assemblée, on doit les prendre en compte. On ne peut pas à la fois manier la matraque et pratiquer le dialogue. C'est une situation, il me semble, qui ne peut qu'apporter des désagréments, des difficultés et des problèmes.

Je crois que là aussi, si on veut aller de l'avant, il va falloir que les choses soient un peu plus claires. Perquisitionner le local d'un mouvement politique, ça n'est pas acceptable, quel que soit le mouvement politique.

Néanmoins, une fois qu'on l'a dit tout cela et en tenant compte aussi du fait que nous ne pouvons pas, nous, militants, jeunes, moins jeunes, qui aujourd'hui œuvrent pour la Corse, accepter de ligne rouge aussi. Tout doit être versé au débat. Si nous voulons aller de l'avant, je crois que c'est une condition à remplir. Pour autant, cela ne veut pas dire que, et un peu pour répondre à Jean-Martin, nous ne mettons pas de conditions. Simplement, nous disons qu'il faut que l'on veuille véritablement non seulement dialoguer, parce que dialoguer, nous pouvons le faire en permanence, mais réunir toutes les conditions pour que ce dialogue aboutisse à un processus politique. Chacun y mettra ce qu'il veut. Mais il est nécessaire d'avoir ce véritable processus.

Nos engagements à « Fà populu in seme », je ne vais pas y revenir, il n'y a pas d'alternative aujourd'hui à un engagement politique public et au triomphe de la démocratie. On le dit, on est au bout de 50 ou 60 ans de révolte, cette révolte aujourd'hui nous a formés, nous a conscientisés, a fait en sorte que les problèmes essentiels de la Corse soient posés. Il faut que l'on aboutisse, c'est notre credo, c'est notre volonté et je crois que sur ce point, nous pouvons être tous d'accord.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Tous les groupes se sont exprimés.

Pour ma part, je me suis exprimée longuement hier matin dans le cadre du discours d'ouverture, donc je ne reprendrai pas les arguments. Je constate simplement déjà qu'il y a une volonté commune de paix, ce qu'attendent les Corses, en cette période en plus, mais ça, c'est un dénominateur commun. Moi j'essaie de trouver, de voir les dénominateurs communs de toutes parts au sein de cet hémicycle. Ça, c'est la première chose.

Je dirai aussi qu'il n'y a pas forcément de lignes rouges ou de conditions, Jean-Martin, à mettre en avant et le processus de paix, s'il commence par les conditions et les lignes rouges, ça ne fonctionne pas. On l'a bien vu, avec en l'occurrence, toute proportion gardée, de la seconde guerre mondiale, lorsqu'on a voulu imposer une forme de paix à la fin de la première, on a vu ce que ça a donné.

Donc, je crois qu'il y a aussi une inquiétude et là-dessus, elle est partagée par tout le monde, relativement au sort des prisonniers politiques, puisque là-dessus nous avons déjà échangé lors d'une séance extraordinaire, donc je ne serai pas plus longue.

J'espère en tout cas et je formule le vœu que surtout, nous nous remettions, nous, au travail très rapidement. Voilà, je crois que ça c'est important, parce qu'il faut avoir une capacité aussi de propositions et de construction collectives et que c'est par le travail que la coordination sur la base de dénominateurs communs, que nous arriverons à défendre les intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses comme c'est inscrit dans notre règlement intérieur.

Je ne serai pas plus longue. Président, je vous passe la parole.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente. Je me suis exprimé également hier.

Deux remarques : une sur la forme, l'autre sur le fond, en réponse aux différentes interventions.

Sur la forme, nous avons convenu ensemble que le processus devait se faire de façon transparente et sous le regard des Corses. Et notamment pour concrétiser cette vision commune, nous nous étions engagés à avoir des échanges publics lors de chaque session en restitution des réunions que nous avons à Paris. En fait, nous ne l'avons fait qu'une fois puisqu'il n'y a eu qu'une réunion au lendemain de cette décision. Et depuis, le processus a été suspendu. Et donc il m'a semblé, il nous a semblé indispensable que, par parallélisme des formes, le fait que le processus ne continue pas comme il aurait dû continuer est déjà un phénomène politique en soi et qui mérite que nous nous exprimions.

Et je pense que sur la méthode et sur la forme, merci Madame la Présidente et merci à l'ensemble des présidents de groupes d'avoir ensemble, décidé que ce moment où nous avons parlé, où vous avez parlé devant les Corses, ait pu avoir lieu, je crois que c'était important.

Sur le fond et en synthèse, et peut-être pour répondre encore une fois, et de façon plus précise, à Jean-Martin Mondoloni, à son groupe, disons-le clairement : le processus est aujourd'hui en danger et le blocage qu'il connaît le démontre. Mais nous l'avons écrit ensemble que le processus était en danger. Ce n'est pas seulement les nationalistes qui le disent, nous l'avons dit et écrit et signé ensemble.

Et pour que ce danger soit aujourd'hui dépassé, il y a, à mon sens, deux conditions importantes qui sont des conditions politiques.

La première, c'est celle de l'application du droit et de la justice aux situations carcérales de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Je ne reviens pas sur l'indépendance de la justice, j'ai dit ce que j'avais à dire, et nous la respectons. Mais ce qui s'est passé autour de ce dossier, et notamment depuis des années, est de la politique, ne relève pas de la justice et je n'y reviens pas.

Et donc aujourd'hui, le premier rendez-vous que nous avons, parce que c'est un rendez-vous qui concerne non seulement l'homme qui attend d'être fixé sur son sort, mais qui concerne toute la Corse, c'est la décision pour Pierre Alessandri, et le dire, ce n'est pas faire pression sur la justice. Nous l'avons dit et nous l'avons écrit ensemble. Nous, nous créons les conditions pour que le droit et la justice s'appliquent. Vous m'avez donné un mandat, vous m'avez donné le

mandat de diffuser la déclaration des élus de la Corse que nous avons signée à l'unanimité au lendemain de la décision de la Cour d'appel de Paris qui avait infirmé le jugement permettant à Pierre Alessandri d'accéder à libération conditionnelle, à l'unanimité, sauf Josepha GIACOMETTI qui n'avait pas souhaité signer, mais je pense, sous votre contrôle, que sur l'esprit du texte, vous êtes tout à fait d'accord.

Je voudrais redire encore une fois pour que tout le monde l'ai en tête, parce que nous l'avons signé ensemble, toutes celles et ceux qui montons à Paris au nom de la Corse, tous les élus, avec des phrases qui sont fortes, et notamment que la motivation de l'incarcération prolongée, au motif de l'ordre public, qui est la seule aujourd'hui qui peut être invoquée, et la Cour de cassation l'a dit, et dans des conditions très restrictives, que cette motivation, et je cite notre déclaration unanime et solennelle : ignore totalement les logiques de démocratie, de dialogue et d'apaisement qui prévalent en Corse depuis plusieurs années. La délégation des élus de la Corse affirme qu'après plus de 23 années de détention, la libération de Pierre Alessandri et d'Alain Ferrandi est conforme au droit et à la justice et qu'elle est une aspiration partagée par la société corse dans toutes ses composantes. La délégation des élus de la Corse considère que cette décision, celle du maintien en détention, et les tensions qu'elle suscite, mettent en danger le processus de discussion engagé entre la Corse et l'État, mettent en danger le processus de discussion engagé entre la Corse et l'Etat.

Vous m'avez donné un mandat, c'était de rechercher l'adhésion la plus large possible autour de cette déclaration. J'ai mis en œuvre ce mandat, avec le soutien et l'engagement de Jean-Jacques Ciccolini, Président de l'Association des maires de Corse-du-Sud et d'Ange-Pierre Vivoni, Président de l'Association des maires de Haute-Corse et avec le soutien et l'engagement de beaucoup d'entre vous. Au moment où nous parlons, ce sont 320 maires de Corse qui ont fait leur cette déclaration. Et je sais que vous avez signé, des maires de gauche, des maires de droite, des maires nationalistes, des maires sans étiquette, et 15 présidents d'intercommunalités sur les 19 que compte la Corse.

Cela a été versé au dossier de Pierre Alessandri et je pense que pour l'audience prochaine, puisque l'audience de première instance d'Alain Ferrandi aura lieu le 25 janvier, je pense que nous pourrions compter sur un nombre encore plus important de maires et de présidents d'intercommunalités.

Ça veut dire aujourd'hui que tous les élus de la Corse, puisqu'en démocratie, ce qui compte, c'est le suffrage universel, disent, dans le respect absolu de l'indépendance de la justice, dans le respect absolu de la décision des juges, mais disent que le droit et la justice, c'est la semi-liberté et le souhaitent.

Ce qui est un problème Jean-Martin, c'est un sujet. Vous me parlez du processus, si le 15 janvier nous sommes confrontés encore à l'injustice, cela impactera le processus, nous le savons. C'est mon analyse et cela, je l'assume totalement.

Et il y a une deuxième chose qui met en danger le processus et je vais y venir.

Donc, bien sûr, quand nous lisons et quand nous apprenons que le parquet général, qui est placé sous l'autorité du garde des Sceaux, a eu des réquisitions écrites encore plus dures que par le passé, nous sommes obligés de constater cela et de nous inquiéter. Et donc, nous attendons cette décision de justice.

Et nous, dans l'état d'esprit qui a toujours été le nôtre, nous avons créé les conditions pour que l'on sache que la Corse aspire et pour le coup de façon unanime, à l'apaisement, au droit et à la justice. Ça, c'est le premier élément qui met en danger objectivement, le processus.

Le deuxième élément qui met en danger le processus, et ça a été dit par l'ensemble des nationalistes, et notamment par Jean Biancucci, on ne peut pas avoir d'un côté la matraque et de l'autre, le stylo du dialogue. Un état, lorsqu'il veut construire un processus politique de sortie d'une crise historique, il fait passer le message à l'ensemble des organes de l'État que la logique dominante, c'est celle-là. Et, c'est en cela que nous avons besoin de clarification. Moi, je le dis aussi, Jean-Martin m'adressant à vous, indépendamment de la question de l'accès à la semi-liberté qui est de droit, de Pierre Alessandri et d'Alain Ferrandi, indépendamment de la justice et la vérité pour Yvan Colonna, qui sont essentielles pour nous, il ne pourra pas y avoir de processus si la veille ou le lendemain de discussions à Paris, on interpelle des nationalistes, jeunes ou moins jeunes, il ne pourra pas y avoir de processus parce qu'il n'y aura pas la sérénité, il n'y aura pas la confiance, il n'y aura pas les conditions qui permettront, y compris aux nationalistes que nous sommes nous, de monter discuter sur une logique de sortie de conflit, alors que d'autres nationalistes, avec lesquels nous pouvons être par ailleurs en désaccord, que ce soit sur éventuellement une vision politique ou des moyens de lutte, mais nous ne pourrions pas le faire.

Nous étions sortis de cette logique-là, et nous en étions sortis définitivement. Nous avons cassé la machine à produire des gardes à vue, des interpellations, des incarcérations, de la violence. Nous, nous avons créé les conditions pendant plus de 7 ans pour que cette machine-là ne reparte plus. Aujourd'hui, elle risque de repartir ! Notre devoir impérieux, c'est de faire qu'elle ne reparte pas, cette machine infernale. Cela concerne les nationalistes. Je considère que nous avons une responsabilité pour que cette machine ne reparte

pas, mais l'État a aussi une responsabilité et ne peut pas s'exonérer de cette responsabilité-là.

Et là, nous avons besoin aussi de signes politiques forts et je le dis aussi de façon très tranquille et je suis à l'aise pour le dire. J'ai toujours dit à mes interlocuteurs, y compris au plus haut niveau de l'État, que, quels que soient les désaccords qui peuvent exister entre nationalistes, quels que soient ces désaccords, il ne peut pas y avoir de réussite d'un processus de construction d'une solution politique, si tous les nationalistes, tous les nationalistes ne sont pas impliqués dans le processus, dans sa construction et dans sa mise en œuvre. Je ne dérogerai jamais à cette vision des choses.

Et que l'on cherche éventuellement à jeter le doute, à critiquer, quelquefois par des arguments, pas dans cet hémicycle, mais à l'extérieur, des arguments dits ou non-dits, moi, il est dans mes attributions de Président du Conseil exécutif, de discuter avec Gérard Darmanin, il est dans mes attributions de discuter avec les représentants de l'État, quel que soit le cercle des discussions, quel que soit le rendez-vous, ma ligne, elle est celle-là et elle ne bougera pas.

Donc, je considère que les choses sont claires. J'ai répondu, Jean-Martin, à votre question, pas de préalable des conditions politiques à créer pour que le processus puisse avoir lieu et réussir. Nous, nous avons fait notre part de chemin et il y a un certain nombre de conditions à remplir du côté de l'État et du Gouvernement. Pour l'instant, cela n'a pas été fait, c'est le moins que l'on puisse dire, avec la clarté indispensable.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, c'est ce que nous avons prévu en Conférence des présidents, donc nous allons clore ce débat, en tout cas pour aujourd'hui, et nous rediscuterons début janvier, bien évidemment, comme nous avons convenu en Conférence des présidents, pour faire un point sur la situation et nous mettre en ordre de marche.

Nous passons sans transition aucune, je suis désolée mais il faut que nous avançons sur les autres rapports et nous allons tout de suite, je me tourne vers l'exécutif, débiter par tous les rapports relatifs au financier et au budgétaire, d'autant que nous sommes en fin d'année et il y en a quelques-uns à passer.

Alors peut-être le temps que le l'exécutif s'organise, je soumetts au vote quand même le procès-verbal de la dernière session.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 398 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di nuvembre di u 2022.**

**Rapport n° 398 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez relu, ce procès-verbal, bien sûr. Vous avez peut-être des amendements à formuler ? Non.

Donc je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du mois de novembre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le procès-verbal est ADOPTE.**

A ringrazià vi. Merci de votre confiance.

Je me tourne vers le Président de l'exécutif.

Rapport suivant :

**BUGETTU - FINANZE/ BUDGET – FINANCES**

**Raportu n° 358 : Custituzione di provisione per risichi littigiosi.**

**Rapport : n° 358** : Constitution de provisions pour risques contentieux.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allez-y, Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc, il s'agit de provisions constituées dans le cadre de contentieux engagés contre la Collectivité de Corse.

Je précise, application des règles de confidentialité, que ces contentieux sont identifiés dans le rapport qui vous est soumis par des numéros, mais anonymisés, mais que la liste de ces procédures, y compris la liste nominative, peut être mise à disposition des conseillers sur demande.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, il y a un avis positif de la commission des finances. Est-ce qu'il y a des questions ? Alors il y a Paul-Félix BENEDETTI et Xavier LACOMBE.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur la provision 18-03, désistement adverse, ça veut dire qu'il y a reprise de provisions derrière ?

**Le Président Gilles SIMEONI**

Je ne trouve pas le numéro, excusez-moi. C'est quelle page s'il vous plaît ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il vous plaît, il y a trop de bruit dans l'hémicycle. Veuillez rejoindre vos places.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est le dossier suivant, vous allez trop vite.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous sommes sur le 358, c'est la constitution des provisions, après ça sera la reprise, vous êtes déjà sur la reprise.

Donc je passe la parole si vous en êtes d'accord, à Xavier LACOMBE, qui lui est bien sûr le 358 ? Oui, on y va.

**M. Xavier LACOMBE**

Peut-être que ça a été dû quand le micro n'était pas enclenché, peut-être que les gens n'ont pas entendu.

Tout simplement, constitution de provisions pour risques contentieux, comme le rappelle aussi l'obligation, dès qu'il y a apparition du risque. Par conséquent, la Collectivité de Corse se doit de constituer les provisions à hauteur du risque.

Alors, la hauteur du risque est peut-être estimée, c'est une question d'estimation et d'appréciation, mais logiquement, la procédure l'indique clairement.

Donc sur les 1,1 million inscrit au BP 2022, moi, je pense qu'il n'y a rien de spécial pour une collectivité comme la nôtre, c'est normal qu'il y ait ce niveau de provision, c'est tout à fait logique, ça existe dans d'autres collectivités.

Mais je voudrais quand même noter qu'il y a quelque chose qui attire notre attention particulièrement, c'est le dossier des transports scolaires qui est récurrent, notamment depuis l'an dernier, le 20 REC 64, pour donner ce numéro de dossier. Et, il serait bon de savoir en commission des finances, si on pouvait avoir des éclaircissements sur ce contentieux, sur la prochaine commission, parce que chaque année c'est reporté et ça n'aboutit pas.

D'autre part, sur les 3,2 M€ d'inscrits au BS, gardons à l'esprit que sur les 5,5 réclamés au TA dans le cadre du contentieux, c'est 5,5 M€, nous n'avons inscrit, c'est pour les lignes de Porto-Vecchio et de Propriano, nous sommes bien d'accord, la CdC n'a provisionné que la moitié, 2,7 M€.

Donc, comme l'obligation nous est faite, je reviens encore une fois sur le souhait que soit inscrit, pas aujourd'hui bien évidemment, mais au moins dans les plus brefs délais, c'est-à-dire au BP 2023, les 2,7 M€, qui est notre obligation d'inscrire à la hauteur du risque, la provision doit être à la hauteur du risque.

Donc voilà ma demande. Je n'ai pas souhaité faire d'amendement, j'ai préféré le faire oralement. Si cela est validé, pas de souci. Merci, pour le 358.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

358 et 359, c'est les mêmes de manière générale. Moi, c'est l'américanisation des procédures avec des préjudices demandés, dumandà hè legge, mais des préjudices acceptés avec des mains très légères, qui sont en disproportion avec le bénéfice escompté d'une opération. Et là, moi je crois que, que ce soit dans les travaux publics, dans les transports, chaque fois qu'il y a un litige, on se dit : la CdC, elle peut payer, on s'en fout, donc on envoie la sauce.

Je pense que la CdC doit étoffer son dispositif précontentieux interne avec un dispositif de veille sur la gestion des contrats, l'élaboration des contrats.

Il y a eu énormément de précautions sur le contrat DSP, c'est un contrat qui tangente les un milliard d'euros. Mais quand on a tous ces petits contrats qui derrière nous font des litiges à 1, 2, 3, certains 4 millions d'euros, ça fait beaucoup. Et je pense qu'on doit en amont avoir une cellule de veille et il faut la créer et qu'elle soit transversale à tous les services, que chaque service n'ait pas son interprétation préalable de la rédaction de son modèle d'appel d'offres ou de sa constitution de la définition du besoin. Est-ce que ça doit passer par la cellule de contrôle ? Je ne sais pas. Je pense que c'est très spécifique, c'est très technique et qu'il faut se donner les moyens parce qu'à la fin l'addition, elle est lourde.

On a de quoi là, je le dis franchement, se payer des bons, parce que quand on fait des indemnités indues à 450 000 €, on a de quoi avoir une ossature juridique interne à un niveau d'avoir la gestion de tous ces précontentieux.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne. Donc je me trouve vers le Président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je n'ai pas trop compris la demande de Xavier. Est-ce que c'est une demande qu'on voit si l'inscription de la provision est conforme dans le dossier que vous avez évoqué, de vérifier que l'inscription sera conforme à ce que nous

devons faire, c'est-à-dire avec une quantification du risque raisonnable de perdre. Et vous considérez que ça n'a pas été fait pour l'instant ? C'est ça votre question ?

Bon. Moi ce que je vous propose, il y a des choses importantes, je crois que c'est normal qu'on ait une discussion de fond avec l'Assemblée de Corse sur la façon dont nous abordons cette question, dans toutes ses dimensions, qui est une question importante.

Dire d'abord ? pour répondre en partie au souci exprimé par Paul-Félix Benedetti, qu'il y a un travail considérable qui est fait sous l'autorité du DGS, pour sécuriser au maximum l'ensemble des procédures, notamment à travers la direction des marchés publics et l'ensemble des services juridiques. Il y a certaines matières qui sont objectivement des matières, qui sont des nids à contentieux, soit par nature, soit relativement à la façon dont s'organise le marché en Corse. Par exemple les transports scolaires, nous avons, vous le savez, des problèmes récurrents et ça méritera, là aussi, une présentation qui soit une présentation exhaustive.

Donc moi, ce que je peux vous proposer, c'est que par exemple, dans le cadre de la commission des finances, M. le Président de la commission des finances, que nous actions un rendez-vous thématique où nous mettons, à livre ouvert, l'ensemble des dossiers, les ratios. Nous avons quand même beaucoup amélioré d'un point de vue du contentieux, il y a beaucoup moins de condamnations, même si on ne peut pas tout éviter. Vous l'avez noté, vous aussi, on est sur un ratio de provisions qui était un ratio faible, c'est-à-dire qu'il y a relativement peu de contentieux dans beaucoup de matières parce qu'on a sécurisé en amont et apaisé, y compris par exemple, en faisant mieux jouer la concurrence dans des secteurs qui sont des secteurs stratégiques. Je pense notamment à tout ce qui est travaux publics. Donc moi, j'aimerais bien que l'on puisse présenter cela devant la commission des finances, répondre à toutes les questions des commissaires et impliquer, là aussi, l'Assemblée de Corse dans la sécurisation du process. Et, j'en profiterai à ce moment-là, puisque ça sera avant les documents budgétaires, pour répondre à votre question. Je n'ai pas les éléments, là.

### **M. Xavier LACOMBE**

Tout simplement, aujourd'hui sur le dossier 20 RE C 28 que vous avez à la page 5 du rapport, c'est la demande d'indemnisation dans le cadre de la desserte maritime, de la liaison Prupia - Marseille, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 décembre 2020. Vous avez : TA de Bastia en juridiction et le montant de la demande en euros est de 2 750 000, nous sommes d'accord ? Donc, aujourd'hui provisionné, il y a 1 375 000 euros.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ça fait écho à ce que disait Paul-Félix BENEDETTI. Il y a une demande, après nous, on a un travail interne d'appréciation de ce qu'est le risque raisonnable de condamnation. Si vous inscrivez en provision la totalité des demandes, vous immobilisez de façon trop importante.

Donc, je ne connais pas le détail de ce dossier, mais je pense que le service a évalué le risque et notamment en cas de condamnation, le montant de l'indemnité qui pourrait être à la charge de la Collectivité. On a considéré qu'il suffisait de provisionner à la hauteur de 1 375 000 €, 50 % de la demande, étant précisé, vous le savez que dumandà hè legge, donc souvent, les requérants, par définition, demandent plus, y compris plus que ce qu'ils peuvent raisonnablement espérer si le tribunal fait droit à leur demande.

Donc, ce que l'on peut faire dans...

**M. Xavier LACOMBE**

En fin de compte, c'est l'estimation du risque, c'est ça ? La discussion, elle est là-dessus ? Donc, on n'a pas d'éléments, mais aujourd'hui...

Mais justement, s'il y a un approfondissement qui est fait dans ce sens, je ne le demandais pas pour aujourd'hui, pour le BP 2022, que cet justement soit fait, parce que nous en avons obligation, c'est dans le code général des collectivités. Et quand il y a risque, alors certaines collectivités pour être tranquilles, sûres et ne prendre aucun risque, c'est le cas de le dire, provisionnent à hauteur de la demande du contentieux, voilà ! Et puis par la suite, les ajustements se font et d'ailleurs le rapport qui est adjoint à celui-ci, ils vont de pair, c'est la récupération sur les provisions.

Donc aujourd'hui, la question se pose, est ce qu'il faut provisionner à hauteur du risque estimé, et le travail est à faire, il n'a pas été fait, il est à faire, et à ce moment-là, il y a l'explication devant l'Assemblée ou on provisionne à hauteur de ce qui apparaît au TA, de 2 750 000 ? A ces conditions, il faudra rajouter la différence, la moitié.

Voilà, la question est là-dessus. La demande n'est pas expresse, ce n'est pas pour aujourd'hui, elle est pour le BP 2023. Voilà.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mais c'est ce que je dis, excusez-moi. Donc, qu'on soit bien clairs sur la réponse que j'apporte à votre demande. On va aller devant la commission des

finances, on va présenter notre ratio global contentieux par rapport au volume globale, combien ça représente en demande, qu'est-ce que ça donnerait si on provisionnait la totalité, pourquoi on ne provisionne pas la totalité, quelles sont les règles que nous appliquons pour réduire la provision ?

Et je rappelle que cette évaluation de la provision, elle est aussi soumise au contrôle de légalité, lorsqu'on examine le budget, il regarde s'il n'y a pas d'insincérité dans la présentation des provisions, si on n'a pas sous-évalué les provisions.

Moi, je ne suis pas favorable aujourd'hui à ce qu'on provisionne pour la totalité, parce que souvent, il y a des demandes qui sont des demandes manifestement excessives et que si on le fait et qu'on le répète, ça va diminuer notre capacité budgétaire d'autant.

Donc, je vous propose que dans le cadre d'une commission des finances, on inscrive ça à l'ordre du jour et qu'on ait une discussion de fond sur l'ensemble de cette problématique.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc je reprendrai, je me permets, un argument de Louis POZZO di BORGIO hier que je voulais dire, mais Louis l'avait dit, c'est que ça typiquement, c'est une discussion de commission, c'est une discussion de commission ! Voilà. Après chacun peut s'exprimer politiquement sur l'opportunité de, etc., mais sur la technicité, c'est de la commission des finances, ça alors, dans toute son essence et dans toute son utilité.

J'attire simplement l'attention que d'ici 13 h, nous avons 20 dossiers à passer.

Merci pour la question, merci Monsieur le Président pour la réponse.

Je soumetts au vote.

Qui est contre cette constitution de provision ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? « Avanzemu » ne participe pas.

Qui est pour ? Donc, tous les autres, sont pour.

**Le rapport est ADOPTE.**

Merci. Nous passons maintenant au rapport suivant.

**Raportu n° 359 : Ripresa di provisione per risichi littigiosi.**

**Rapport n° 359 : Reprise de provisions pour risques contentieux.**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je dirai que ce rapport démontre bien, puisqu'il y a des reprises de provisions qu'il nous arrive souvent de provisionner au-dessus de ce que va décider in fine la juridiction. Et donc, ça montre au moins en partie me semble-t-il, qu'on n'est pas dans une sous-évaluation globale des provisions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avis favorable de la commission des finances.

Qui souhaite s'exprimer ? Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Une reprise à 20 millions, ça fait souffler quand même !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Xavier LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Très rapidement, pas grand-chose à dire sur ces 28 millions des inscrits en provision, je dirais heureusement qu'avait été provisionné le quart de la dette, donc les 25 millions pour le contentieux maritime.

Aujourd'hui, cet exercice de provisions et de radiation ou de récupération, c'est un exercice classique dans les collectivités. Mais je tiens à vous préciser, Madame la Présidente, que justement lors de mon intervention, j'avais demandé à ce que cela soit renvoyé, discuté pour préparer la prochaine commission.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vérifierai. D'autres questions sur cette reprise ? Non.

Monsieur le Président ? Non, donc pas de commentaire au commentaire de Paul-Félix.

Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu », ne participe pas. Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTE.**

On passe au rapport suivant.

**Raportu n° 379 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 379** : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Un clin d'œil amical à Xavier Lacombe ! On me fait remarquer du côté des services, avec une pointe d'humour, qu'on a un peu tendance à oublier, et on fera un peu d'archéologie budgétaire, qu'avant décembre 2015, il n'y avait systématiquement pas de constitution de provisions et je ne crois pas qu'il y ait eu non plus dans... Mais non, mais je vous dis... ce n'est pas une critique, je vous dis simplement qu'on progresse parce qu'avant, il n'y avait pas du tout de constitution de provisions, ni dans la Collectivité territoriale, ni me semble-t-il dans les deux conseils départementaux. Donc aujourd'hui, on constitue systématiquement des provisions.

Sur la reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse, donc c'est un mécanisme comptable qui relève du principe de prudence et qui est mis en œuvre en concertation et accord avec le payeur de Corse, avec dépréciation de créances, et dès lors qu'il y a risque d'irrecouvrabilité.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas d'autres remarques ? Non.

On soumet au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?... S'il vous plaît, nous sommes en procédure de vote, merci, c'est pour savoir qui vote pour, contre, s'abstient sur un document budgétaire.

Donc je recommence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Merci. Le rapport suivant.

**Raportu n° 380 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.**

**Rapport n° 380 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est le Président de l'office hydraulique qui va le présenter.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente. Simplement, c'est un rapport pour inscription en non-valeur, pour un montant de 21 999,34 €. Ça représente des petites sommes souvent liées à des non-paiements sur des factures d'eau.

Voilà, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qui veut intervenir ? Pas d'interventions ?

Oui, Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur les créances des laboratoires globalement, souvent, il y a des collectivités et il y a assez souvent des abandons pour côte prescrite. Ça, c'est des mécanismes qui, globalement, on doit veiller à ce que ça ne se reproduise pas. Ça a été le cas souvent et là, autant souvent j'encense l'Office hydraulique, là, à l'Office hydraulique il y a eu des catastrophes.

Donc même maintenant, et je le dis, de veiller à ce que malgré le problème informatique, il y ait une continuité des logiques de relance parce que sinon, il va y avoir des pertes sèches fortes. Et sur ces cotations-là, il faut faire le distinguo entre l'insolvabilité et la côte prescrite et quand on a des présentations générales, de le savoir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a t-il d'autres questions sur ces factures d'eau ? Donc, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

La question, vous l'avez compris, elle ne porte pas sur l'Office hydraulique, elle porte sur les labos de la Collectivité de Corse. Je confirme ce qui a été dit par Monsieur BENEDETTI, effectivement il y a une procédure à l'Office hydraulique et malgré les difficultés aujourd'hui liées à la cyberattaque, ces procédures continuent à être mises en œuvre et nous avons des niveaux de recouvrement qui sont, vous le savez aussi, plutôt performants à l'Office hydraulique. Là, il s'agit de créances anciennes qui ont plus de 5 ans, donc on est dans ce procédé d'inscription en non-valeur.

Mais vous savez aussi par ailleurs, que sur les labos, il y a un travail qui est lancé sur la rationalisation et l'amélioration de la performance aussi de ces labos-là. On veillera bien entendu à ce que les procédures soient strictes et appliquées.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je soumetts au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? Qui est pour.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport 381, la même chose pour le Cismonte.

**Rapport n° 381 : Cùstituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.**

**Rapport n° 381 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte.**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Absolument, Madame la Présidente. Merci.

Donc, c'est la même chose pour un montant de 2706 euros. Effectivement, là c'est l'admission en non-valeur de créances éteintes en fonction d'un motif d'irrecouvrabilité. Là, ça précise effectivement les attentes, y compris de Monsieur Benedetti. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant.

**Raportu n<sup>u</sup> 382 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.**

**Rapport n° 382** : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Madame la Présidente, donc c'est l'admission en non-valeur pour 2 706 €. Créance éteinte pour motif d'irrecouvrabilité, il me semble.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Un peu de silence, s'il vous plaît. Merci.

Donc, nous étions bien sur le 382, nous avons bien suivi les balles.  
Parfait.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Donc, je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Raportu n<sup>u</sup> 383 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.**

**Rapport n° 383** : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Pumonti.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

C'est un peu le même débat, c'est les 21 999,34 euros d'admission en non-valeur concernant cette fois-ci le laboratoire Pumonte.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il des questions ? Saveriu, une question.

**M. Xavier LUCIANI**

Simplement, on avait voté il y a quelques mois, ça me revient, un processus de regroupement des labos départementaux Nord-Sud pour des raisons d'efficacité et de cohérence, avec aussi la perspective justement de réunir avec ces 2 labos, le labo de l'Office d'équipement hydraulique.

Il y avait eu, je crois, dans la foulée, la nomination d'un chargé de mission, justement pour faciliter tout ça. Alors, au-delà du dossier lui-même, j'en profite pour demander si ça a avancé et où on est, tout simplement ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Non. Donc, je repasse la parole à l'exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Effectivement, c'est un sujet qui a été présenté il y a plusieurs mois.

Pour rappel, ce que vous avez dit, Monsieur le conseiller, c'était la volonté que nous avons de rassembler, de regrouper les 2 labos de la Collectivité de Corse, le Cismonte et le Pumonte, de travailler d'abord pour une meilleure harmonisation des pratiques, pour aussi mettre en perspective les possibilités de développement, parce que nous considérons que ce sont des outils stratégiques et importants pour la sécurité sanitaire. Nous avons dit aussi que pour réaliser cette mission, il fallait bien sûr mobiliser les services concernés autour des directions, mais qu'il était nécessaire aussi de créer un emploi de ce qu'on appelle préfigurateur pour impulser, accompagner cette démarche.

La procédure de recrutement a été mise en oeuvre. Elle a abouti à un recrutement qui a été signé ou qui doit être signé dans les prochaines heures par le Président du Conseil exécutif et qui sera donc opérationnel à partir du mois de janvier 2023.

Comme vous le soulignez, c'est un travail qui va commencer, un travail qui va certainement s'étaler sur, nous, on a considéré 2 années, avec pour objectif bien sûr de construire notamment un modèle économique plus supportable pour notre Collectivité parce qu'on a aussi remarqué à chacune de nos interventions sur les éléments budgétaires, qu'il y avait des améliorations à apporter, notamment sur l'aide que la Collectivité de Corse apporte aujourd'hui au fonctionnement de ces labos.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. L'exécutif a répondu à Saveriu LUCIANI.

Donc maintenant, je sou mets au vote ce rapport n° 383.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Donc ? Maintenant je me tourne vers l'exécutif ? Je crois que c'est le Président de l'exécutif qui revient. Parfait.

Donc il y a 2 DM et encore une admission en non-valeur. C'est donc les rapports 384, 292 et 400, Président.

**M. Louis POZZO di BORGO**

Simplement, est-ce qu'on a passé le 379 ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'ai remarqué que, justement, vous, le premier, le 358, c'était la constitution des provisions, mais vous étiez déjà sur le suivant et ensuite, quand on est passé à reprise et constitution, vous avez voté, c'est passé. Ne vous fiez pas à moi, je vous comprends, mais il y en a quand même quelques-uns ici qui suivent. Voilà.

Donc par contre, je ne sais pas dans quel ordre sont passés les 3 derniers rapports sur le budgétaire.

Un peu de silence, de concentration, s'il vous plaît.

On est sur le rapport 384, la DM 2.

**Raportu n° 384 : Decisione Mudificativa n° 2, eserciziu 2022, in quantu à a nittata bugettaria.**

**Rapport n° 384 : Décision Modificative n° 2, exercice 2022, relative au toilettage budgétaire.**

### **Le Président Gilles SIMEONI**

C'est une DM, on va dire, un peu récurrente qui organise le toilettage budgétaire 2022 des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Je ne reviens pas sur l'importance de cette opération qui consiste à apurer les stocks d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement qui ne correspondent plus à des opérations susceptibles d'être mises en œuvre.

C'est donc une opération indispensable puisqu'un gap trop important entre les autorisations de programme et les crédits de paiement d'investissement ou les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de fonctionnement est constitutif d'un risque budgétaire et d'une bulle qui peut éclater en cas de, par exemple, mobilisation concomitante d'un nombre trop important de crédits de paiement.

Donc, il vous est présenté dans ce rapport, y compris à travers un détail et des tableaux, premièrement : une proposition de toilettage des autorisations de programme à concurrence d'environ 80 millions d'euros, soit 5,41 % du stock et une ventilation des AE à concurrence de 27 millions d'euros, soit 12,31 % du stock.

Je précise en disant, mais je ne veux pas aborder ce débat aujourd'hui, mais je ne peux pas ne pas le dire, que nous aurons forcément à accélérer le rythme du toilettage car il y a aujourd'hui, notamment dans le domaine des autorisations de programmes, un stock qui est beaucoup trop important, largement alimenté par des opérations arrêtées en leur principe, avant 2018, y compris d'ailleurs par les 3 collectivités ayant fusionné et qu'aujourd'hui, nous avons objectivement des choix à faire en matière budgétaire. On ne peut pas à la fois, maintenir le niveau d'engagement, ce qu'on a eu l'habitude de dire les engagements on va dire récurrents ou les coûts partis, on ne peut pas maintenir premièrement, le même niveau d'engagement récurrent ; deuxièmement, aller dans des domaines d'investissement que nous considérons prioritaires ; troisièmement, le faire dans les conditions actuelles, sauf à recourir massivement à l'emprunt et à dégrader de façon trop importante, au moins sur le moyen terme, nos ratios d'endettement.

Donc, le document d'orientations budgétaires qui vous sera présenté en janvier, sera l'occasion de vous donner tous les éléments sur cette problématique. Je pense que le budget primitif 2023 devra marquer une rupture. Je le dis aujourd'hui, nous ne pouvons pas tout faire, nous devons faire ce que nous avons

besoin de faire et même sur ce que nous avons besoin de faire, vous le savez, nous avons un problème de ressources propres qui sont clairement insuffisantes. Cette équation, quelle que soit la gestion vertueuse que nous mettons en œuvre, cette équation va devenir structurellement, elle l'est déjà, mais elle va le devenir de plus en plus, une équation insoluble. Et donc, on va se retrouver dans la nécessité évoquée à plusieurs reprises, mais qui se fait chaque année plus forte, la nécessité de repenser notre cadre budgétaire global, avec je l'espère, certainement de nouvelles recettes, avec la mobilisation plus affirmée et plus efficace des différents programmes contractualisés avec l'État et avec l'Union européenne, qu'ils existent déjà où qu'ils soient à mettre en œuvre. Mais je vous le dis à l'occasion, de façon incidente, à l'occasion de la présentation de ce rapport, il va falloir faire des choix. Les choix, c'est aussi des autorisations de programme notamment qu'il va falloir supprimer.

Je rappelle que ça ne concerne pas seulement la Collectivité de Corse, c'est la raison pour laquelle, aussi il y a une difficulté et on doit changer la méthode, c'est que beaucoup de ces autorisations de programme correspondent à des cofinancements sur des projets qui sont portés par d'autres collectivités. Donc, il faut impérativement qu'on aille voir ces collectivités, leur dire : est-ce que ces projets sont toujours à l'ordre du jour ou pas, ou est-ce que nous pouvons considérer que nous clôturons et nous passons à autre chose ? Voilà.

Un mot aussi pour vous dire que chaque solution crée un nouveau problème. Par exemple, on aura l'occasion, au moment du compte administratif, de se rendre compte que nous avons des taux d'exécution budgétaire qui sont extrêmement satisfaisants, que la première année de la fusion de la Collectivité, on nous faisait le reproche d'avoir une Collectivité à l'arrêt avec une commande publique à l'arrêt, etc., vous vous rappelez et en gros de dire, nous ne sommes même pas au niveau cumulé d'investissements des 3 collectivités.

Donc, nous avons travaillé, nous nous sommes mis en ordre de bataille, nous avons une efficacité qui est aujourd'hui plus grande. Nous avons une commande publique qui tourne, nous avons des projets qui sortent, nous accompagnons de plus en plus, vous le savez, notamment les communes et l'ensemble des partenaires qui peuvent investir, y compris une maîtrise d'ouvrage qui n'est pas celle de la Collectivité de Corse. Et tout ça fait que nous avons un montant d'investissement qui dépasse de très loin celui cumulé des 3 collectivités dans les 3 exercices budgétaires précédents la fusion. De mémoire, on était à 270 ou 280 millions d'euros et là, on sera certainement à 315 ou 320 millions d'euros d'investissements.

Le problème, c'est que cet investissement pour le financer, ou on va sur nos ressources, ou on va à l'emprunt. Donc, à un moment donné, on va être pris

dans les mâchoires d'un piège, ou investir moins, ou emprunter plus, ou trouver une nouvelle ressource. Ça va être autour de ces problématiques que se structureront les différents documents budgétaires.

De la même façon et je termine par-là, j'ai demandé aux conseillers exécutifs et aux différents services, au-delà des opérations de toilettage des AP et des AE, de procéder à un recensement de ce qui est prioritaire et de ce qui ne l'est pas, une harmonisation, une mutualisation, une rationalisation pour que, indépendamment du fait d'aller chercher de nouvelles ressources budgétaires, indépendamment du fait de limiter nos dépenses et notamment de dépenses de fonctionnement, qui est aussi un enjeu essentiel pour ne pas dégrader nos ratios d'épargne, il faut aussi que nous continuions à investir le plus possible, mais sans doute que nous investissions mieux sur des priorités clairement identifiées par rapport à ce que sont nos objectifs politiques.

Donc, voilà ce que sera la trame de nos choix budgétaires. Je les présente parce que dans les mécanismes à mettre en œuvre, il y aura certainement une accélération du toilettage des autorisations de programme.

Voilà ce que je voulais vous dire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un avis favorable de la commission des finances, comme pour tous les autres rapports d'ailleurs.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI, ensuite, Madame MARIOTTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Monsieur le Président, c'est vrai qu'on va être confrontés à des choix. Mais après, il y a la rationalité. Les AP, en gros, c'est la boîte à promesses, c'est ce qu'on voudrait faire, ou c'est ce qu'on promet de faire, ou d'aider à faire.

1400 millions d'euros, en gros, ça représente 6 à 7 années d'années pleines de capacités sur des budgets d'investissement. Ça fait beaucoup. C'est une planification à trop long terme et moi je pense que la rationalité, elle passe aussi par des ciblage, des priorisations. Ce n'est pas un toilettage, c'est le nettoyage des écuries d'Augias, c'est un travail herculéen. Il faut avoir une vision programmatique sur un programme quinquennal de ce qu'on doit faire et de ce qu'on peut faire. Ensuite, de définir en commission de développement, en

commission des finances, ce qu'il convient de retenir, parce que le petit toilettage, 70 millions d'euros, il est marginal par rapport à ce qu'il reste à faire dans le cadre d'une bonne gestion publique et d'un engagement.

Il y a un décalage énorme entre AP et AE. Mais c'est la réalité de nos budgets qui impose ça. Donc, ça veut dire qu'il y a eu l'héritage d'AP qui ont été prorogés, très anciens. On commence à enlever ceux qui ont un certain âge, mais beaucoup ont été reformulés, c'est à dire que c'est des projets qui ont été remis au goût du jour et qui, même s'ils ont des dates d'effet qui sont supérieures à 2017, ont une continuité dans le passé.

Donc moi, je pense qu'on doit avoir un chantier en 2023 d'une revoiture complète des 1,4 milliard qui sont aujourd'hui en AP par rapport à la capacité budgétaire réelle de la CdC, de faire la part des choses entre ce qui sera donné aux autres collectivités et ce qui sera gardé par la CdC pour ses maîtrises d'ouvrage propres et qu'on ait un canevas réaliste.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Oui, merci.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais je rejoins la position de bon sens de Paul-Félix.

Aujourd'hui, c'est une remise à plat totale des projets. Qu'est-ce qu'un projet structurant déjà à la base ? Ça fait depuis 2016 qu'on réclame une réactualisation du programme pluriannuel d'investissement des routes. 2016. Je prends le cas des routes parce que c'est extrêmement mobilisateur de crédits d'investissement et qu'aujourd'hui, on est obligés de faire le parallèle entre les projets qui étaient dans les tuyaux, qui n'ont pas abouti, les projets qui étaient dans les tuyaux, dont on sait qu'ils ont été supprimés sans qu'on en ait la véritable justification et surtout quand on voit l'état aujourd'hui de notre réseau routier.

Aujourd'hui, Président, à chaque fois, on nous dit que ça va être fait, 2016, ce n'était pas hier, que ça va être fait. Ensuite, on a eu un problème au niveau de l'organisation de la direction des routes puisqu'il y a eu des départs, des arrivées. Mais aujourd'hui, on ne peut plus se permettre et c'est urgent, je l'ai demandé officiellement à l'occasion de la dernière commission du développement, quand on a demandé à re-signer la convention avec la SAFER pour constituer des réserves foncières pour les projets routiers, entre autres pour

l'extension de la 4 voies de Vescovato à Talasani ou à Pruneta, alors que nous, même au niveau local, nous savons que ces fuseaux ne sont plus d'actualité et souvent depuis des années, que nous n'avons aucune information et surtout que nous n'avons aucune connaissance de ces projets routiers.

Donc là, je me permets de vous le redemander officiellement à l'occasion de ce rapport sur le toilettage, qu'il y a urgence. Après, choisir, effectivement c'est renoncer. Après, on ne sera peut-être pas d'accord avec vous sur les choix que vous allez faire, mais il faut déjà que vous les fassiez ces choix, surtout en matière de routes, on parle de multi modalités, on parle de train, on parle de fret, on parle éventuellement, ceci dit, on n'en a jamais tellement parlé, de mise en place de lignes spécifiques dédiées, pourquoi pas, aux bus. Bon, là, il y a urgence.

Donc moi, je renouvelle ma demande que j'ai faite en commission du développement. Il m'a été répondu qu'il y aurait entre autres une étude sur la multi modalité en Plaine orientale qui serait présentée en janvier 2023. Donc, je vous demande solennellement de remettre ce sujet dans l'actualité urgent. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Je comprends le bien-fondé du rapport, avec mon groupe, il s'inscrit dans une trajectoire de rationalisation budgétaire que l'on peut partager. Mais effectivement, c'est un peu, même si comparaison n'est pas raison, le débat qu'on a eu sur la capacité à approvisionner au regard des contentieux, des risques de contentieux.

La marche est beaucoup trop haute entre la réalité de ce que vous nous proposez et la projection qu'on peut éventuellement faire. Je pense de toute manière avec le groupe que la méthode ne peut pas être celle-là, on ne peut pas considérer le sujet sous un angle d'abord budgétaire. Il y a une mécanique AE, AP, CP qu'il faut rationaliser, toiletter, etc. Il n'y a pas de sujet là-dessus et effectivement, vu les centaines de millions d'euros qui flottent aujourd'hui dans l'espace intervalle ou intermédiaire, entre ce qui a été promis ou inscrit et ce qui a été effectivement réalisé et qui reste à consommer, il y a un travail à faire.

Mais ce travail est d'abord politique. Il faut qu'on dessine ensemble le paysage. Il y a la question des routes, Marie-Thé l'a dit, il y a la question des infras lourdes, je me tourne vers le Président de l'Office hydraulique, on a des sujets aujourd'hui sur les infras, est-ce qu'il faut faire des barrages ? Qui les

finance ? Est-ce qu'il faut faire des retenues collinaires comme vous le proposez ? À quel rythme, où et comment ? Et quid de la question du financement, est-ce que la fibre et plus généralement les sujets liés au haut débit, etc. entrent tous dans le périmètre de la DSP, ou bien est-ce qu'il y en a qui doivent être mis en œuvre par la Collectivité en tant que tels ? Il y a la question de la multi modalité, la question, je l'ai dit au président des CFC, du ferroviaire. Moi, je suis président d'une Interco qui a connu un réseau ferré dans son histoire, qui aujourd'hui n'en a plus, je l'ai déjà dit à Hyacinthe, je vais revenir vers vous parce que je pense qu'il n'y a pas d'impasse à faire.

En même temps, toujours sur la commune que j'administre, je m'aperçois et je crois me faire l'écho d'autres, sans critiquer qui que ce soit, qu'on a un retard à l'allumage qui est quasi systématique dans l'exécution des travaux routiers sous maîtrise d'œuvre de la Collectivité et en même temps, on a des travaux qui eux sont en attente de réponse et qui n'en ont pas. On continue d'agir, comme Marie-Thé ou d'autres l'ont un peu rappelé, sous l'empire, dirons-nous, d'une PPI qui a été votée avant la Collectivité unie, qui n'a plus d'actualité aujourd'hui, dont une petite partie des programmes a été effectuée et dont une partie immense n'est même pas inscrite.

Donc, procédons dans cet ordre-là. Dessinons le paysage au sens des grandes priorités infrastructurelles, établissons ensemble des priorités.

Quand vous dites, on n'investit plus que les 3 collectivités précédentes en cumulé. Moi, je ne suis pas d'accord. Vous investissez autant, peut-être même plus en flux, en volume, même si on a besoin des chiffres pour en parler. C'est en nature que le débat est posé. Le problème, ce n'est pas combien vous investissez, c'est sur quoi vous le faites et sur quel rythme.

Donc là-dessus, il faut qu'on se réponde de part et d'autre et surtout, moi j'en appelle avec les autres groupes, à ce qu'on ait ce débat serein sur la PPI et notamment à ce qu'on le territorialise, ce débat, parce qu'on ne peut plus penser uniquement en termes d'infra pour l'intégralité de l'île. Il y a aussi des priorités en fonction des territoires et des réalités vécues.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement, Monsieur le Président, là évidemment, dans vos propos, moi ça ne me réjouit pas parce que je suis très inquiet pour les finances de notre Collectivité, vous avez dû, peut-être vous en rendre compte, vous avez toujours répondu en laissant une lueur d'espoir. Je ne suis pas du tout pessimiste mais réaliste.

Mais vos propos appellent à une réflexion et je crois que ça a été dit par les différents intervenants sur une réflexion politique budgétaire générale, et donc avec une véritable réflexion.

Aujourd'hui, oui, un toilettage, c'est bien, ça arrange les choses, ça permet, je dirais d'un point de vue gymnastique, budgétaire et comptable de s'aligner et de faire les choses, mais en fin de compte, je crois qu'il est grand temps de remettre tout à plat. Et, souvent je vous l'ai dit, on vous a critiqué ou mis en cause sur les recrutements et les charges de fonctionnement, notamment au 012, ne souriez pas, je reviens parce que c'est une réflexion que j'apporte et c'est constructif. Souvent, vous vous adressez à moi dans des propos amicaux, moi, je dirais dans des propos courtois. Je vous le dis très solennellement, il est temps de remettre les choses à plat, de faire des économies sur le fonctionnement, sans attaque, sans arrière-pensée. Ce qui est l'intérêt aujourd'hui, c'est la défense de notre Collectivité et ses finances, c'est le nerf de la guerre, si nous n'avons pas les moyens, nous ne pourrions pas faire de choses.

Troisième point, on parle souvent d'AE, d'AP, mais ce qui est important, ce sont les CP aussi et on voit bien que dans beaucoup d'opérations, mais c'est tout à fait normal aussi, que les CP sont manquants ou que ce n'est pas la hauteur de ce qu'on pourrait espérer.

Donc aujourd'hui, je crois qu'il est temps de remettre les choses à plat. Je vais encore plus loin, s'il le faut, il faut créer des cellules, il faut prendre du personnel pour justement travailler sur ce genre de choses, nous l'avons évoqué tout à l'heure, sur les contentieux, étoffer peut-être les services, et à ce moment-là, on va vous suivre très, très favorablement, comme cela aurait pu être fait lors de la création de la collectivité unique, pour que les choses aillent plus vite et se mettent en ordre de marche parce que nous ne sommes toujours pas en ordre de marche. Et encore une fois, mes propos sont constructifs. Il faut savoir les entendre aussi.

Mais aujourd'hui, très sincèrement, vous avez évoqué 3 pistes : moins, avoir d'autres ressources, revoir les choses. Il y a aussi une autre piste et c'est du

courage politique. Je sais qu'il est douloureux, je sais que ce n'est pas facile, je sais que ça va poser des problèmes. Mais aujourd'hui, la Collectivité de Corse et je m'en suis entretenu avec certains de vos conseillers, bien sûr, dans l'intérêt des Corses, de la Corse et d'un point de vue social, l'aspect social, nous finançons des choses qui ne relèvent pas de la compétence de la Collectivité. Peut-être que là-dessus, il y a des choses à revoir aussi.

Donc, je crois que cette discussion, et peut-être que je vous renvoie, Madame la Présidente, à vos propos sur des réunions de travail, même en dehors et en plus des commissions, vous voyez, c'est ce que j'ai proposé. J'espère que vous avez vérifié et que mes propos... Je vous en remercie, c'est bien de me le dire.

Voilà, aujourd'hui, c'est vraiment un tournant et je pense que nous ne l'amorçons pas très, très bien. Alors j'espère que les discussions avec Paris, si elles reprennent, seront favorables et viendront conforter et apporter un peu plus de moyens à la Collectivité de Corse. Mais nous avons, nous, ici, une véritable réflexion et un véritable travail mais qui dépasse l'exercice budgétaire classique. Je crois, encore une fois, il faut casser le système et reprendre les choses.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Monsieur POZZO di BORGO, je vous en prie.

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce rapport, mais malgré tout, quelques mots.

Alors effectivement, le bien-fondé des interventions, la nécessaire et impérieuse révision des AP, nettoyage ou remise à zéro, je pense qu'on peut l'entendre. Du courage politique, je pense que nous n'en manquons pas, nous en ferons preuve, on peut reparler de certains dispositifs, si tant est que le costume que nous portons ici en tant que conseiller territorial, nous ne l'abandonnons pas au moment où nous endossons notre costume, à savoir représentants d'intercos, présidents d'intercos ou maires, parce que viendra très prochainement aussi notre discussion qui sera tout aussi douloureuse en termes d'investissement de la Collectivité, de participation au projet de la Collectivité. Ça fera sans doute l'objet d'un prochain débat dans cet hémicycle, c'est le PTIC puisque les uns et les autres, dans une temporalité différente, nous avons pu signer de manière hâtive ou pas

des conventions sur des projets dans le PTIC, avec l'ancien préfet, le nouveau préfet, chaque interco a pu avancer.

Certaines communes ont pu avancer sans concertation avec la strate supérieure qu'est la Collectivité de Corse puisque prochainement, j'espère que cette sagesse dont font preuve mes collègues, nous la retrouverons dans l'hémicycle au moment où la préfecture de Corse, et donc l'État, indiqueront aux collectivités, que ça soit la CAPA, la CAB, la mairie de Porto-Vecchio ou d'autres intercos ou d'autres mairies, que ces financements promis à hauteur de 80 points, de 80 %, de 70, se transforment en financement à 50 %, et que la Collectivité de Corse sera de facto dans l'obligation de venir au secours de ces collectivités pour des projets pensés sans concertation de l'aménagement du territoire. Qui est l'aménageur du territoire de par sa compétence ? C'est la Collectivité de Corse.

Alors j'espère que cette sagesse, cet appel au courage politique, non pas une leçon, je n'irai pas jusque-là, mais en tout cas, cette demande de courage politique fera aussi écho au niveau des collectivités lorsqu'il faudra faire des choix sur les documents signés, sur des projets portés de façon unilatérale et à ce moment-là, je pense que le Président de Collectivité de Corse devra faire effectivement preuve de courage, mais ses homologues aussi, dans les collectivités, qui portent ces projets non pensés de manière collective.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Présidente.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc je passe maintenant la parole au Président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Eh oui, ce sont des débats qu'on a déjà eus, mais c'est vrai, je réponds à Xavier Lacombe, courage politique mais courage politique partagé et autour d'une méthode partagée aussi.

Je prends un exemple, l'exemple topic, c'est la mise en œuvre du PTIC, on va en dire un mot quand même. On était partis sur un engagement présidentiel et du Premier ministre, vous le savez, d'un financement au minimum à 80 %. On nous avait même, non seulement laissé entendre, mais dire que quelquefois ça pourrait être jusqu'à 90 %. Vous l'avez entendu ? Bon.

Aujourd'hui, on s'est engagé du côté de l'État directement avec des communes et intercommunalités sans associer, ni de près ni de loin, la Collectivité de Corse, sur un programme qui normalement vise à la transformation infrastructurelle stratégique et à l'innovation. Alors, au niveau de la Corse, c'est

une compétence qui relève de par la loi de la Collectivité. On n'a pas été impliqués dans ces discussions, on a pré-contractualisé et contractualisé avec les communes, on a contractualisé avec tellement de communes et d'intercommunalités qu'aujourd'hui, pour respecter ses engagements sur lesquels, je vous le rappelle, quel qu'est été mon désaccord avec la méthode, je n'entends pas revenir parce que je ne veux pas que l'on oppose la Collectivité de Corse et les communes et intercommunalités.

Qu'est-ce qu'on a dit aux communes, et je l'ai appris incidemment, eh bien, on va passer d'un taux qui devait être 80 à 90 % à un taux qui est à 70 % et qui risque même d'être quelquefois à 50 %. Les communes qui souvent veulent engager ces opérations, vont y aller et pour trouver le complément de financement, elles vont soit financer seule, soit s'adresser à la Collectivité de Corse. Souvent, vous le savez, elles vont s'adresser à la Collectivité de Corse.

Passons outre le fait, le formalisme, de dire, on va venir demander à notre institution, a posteriori, de financer des projets à la définition desquels elle n'aura pas contribué et à un choix dont elle aura été exclue. Mais laissons ça de côté.

Vous parlez de rationalisation budgétaire, comment on va faire ? Comment je peux savoir, moi, aujourd'hui, dans ma construction budgétaire, avec les services, quel va être le montant de ces aides, de ces sollicitations, de ces demandes de subventions complémentaires qui vont inmanquablement arriver en 2023, en 2024 ou en 2025 ? Parce que je n'ai pas accès direct à ce qui a été contractualisé avec les communes. On a des rapports qui sont devenus meilleurs et qui sont bons avec le préfet de Corse, mais jusqu'à aujourd'hui, je veux dire que moi, quand je demandais à son prédécesseur, Monsieur Lelarge, « mais dites-moi ce que vous avez contractualisé au titre du PTIC avec les communes et intercommunalités », il ne me répondait pas. Je n'avais pas accès à la liste. Je sais aujourd'hui que le montant des contractualisations passées directement avec les communes et intercommunalités représente environ 250 millions d'euros, c'est-à-dire la moitié de l'enveloppe globale qui était prévue au PTIC. Donc, on va se retrouver dans une situation budgétaire extrêmement difficile. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque, oui il va falloir du courage politique mais, par construction ou glissement successifs, le fait d'avoir un haut niveau de soutien, sans doute décorrélé de la réalité de nos capacités budgétaires et surtout décorrélé de la simple application de nos compétences, d'avoir un haut niveau de soutien vis-à-vis de l'ensemble des partenaires de la Collectivité de Corse, les communes, les associations, l'ensemble des bénéficiaires, contribue aussi à maintenir une activité économique d'ensemble.

Je n'ai pas de problème, à mon avis, par exemple, à diminuer de 20 % les dépenses de fonctionnement et notamment les aides aux tiers. Je veux dire qu'on pourrait très bien le faire d'un point de vue rationnel, on n'a pas de problème pour construire ça, mais vous savez ce que ça va impliquer ? Ça va impliquer que, vous avez les associations, les associations sportives etc., qui vont dire « mais attendez, vous nous avez toujours donné ça, on en a besoin absolument. Et si vous ne continuez pas à nous donner ça, ça veut dire que vous tuez l'association qui est dans le village, qui est dans la région, qui est dans ceci, dans cela ». Donc, on est dans une intrication qui est extrêmement complexe et les difficultés qui sont celles de la Collectivité, vous savez qu'elles sont celles des intercommunalités, il y a des élus ici qui sont dans les intercommunalités. Structurellement, vous n'avez pas les moyens de faire ce que vous avez à faire, y compris d'exercer vos propres compétences.

Dernier mot. Deux exemples.

Rien ne nous oblige à maintenir l'aide aux communes au niveau qui est le nôtre actuellement, et même à la renforcer de 20 % chaque année. Mais si nous ne maintenons pas cette aide aux communes, vous savez très bien que les petites communes notamment ne peuvent plus faire face d'où, aussi la question de faut-il repenser, repasser à une réforme structurelle, comment on va faire ?

Un dernier mot, par définition par exemple, on a inscrit 10 millions d'euros pour les déchets, hors compétences, vous le savez, dans un dossier qui nous empoisonne et dont il faut sortir. On l'a fait parce qu'on pense que c'est une priorité politique. Est-ce que le courage politique, c'est de les inscrire hors compétences ou est-ce que c'est de les retirer dans une logique budgétaire ?

Donc ces questions-là, vous le dites, vous me l'avez dit de façon courtoise, je vous réponds de façon tout aussi courtoise, abordons les dans leur globalité, dans leur complexité, en ayant en tête que c'est un jeu à plusieurs composantes et que tout ne se joue pas au niveau de la seule Collectivité de Corse.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc, après les réponses du Président du Conseil exécutif, nous allons procéder au vote sur cette DM 2.

Qui est contre ? Nous votons, s'il vous plaît.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Non-participation des groupes « Avanzemu », Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

**La DM 2 est ADOPTÉE à la majorité.**

Nous passons à la DM 3, décision modificative 3.

**Raportu n° 392 : Decisione Mudificativa n° 3.**

**Rapport n° 392 : Décision Modificative n° 3.**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est la DM qui concerne l'intégration dans les comptes de la Collectivité des 33 millions d'euros, dite « 33 », qui ont été accordés à titre exceptionnel cette année en rallonge de la DCT. Je ne reviens pas, vous connaissez par cœur ce dossier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avis favorable de la commission des finances. Qui souhaite s'exprimer ? Non.

Donc je sou mets au vote cette DM 3.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Non-participation des groupes « Avanzemu », Core in fronte » et « Un soffiu novu ». Qui est pour ?

**La DM 3 est ADOPTÉE à la majorité.**

**M. Xavier LACOMBE**

Madame la Présidente, une petite question, le vote est terminé, juste une petite question technique, l'inscription des 33 millions, je ne l'ai pas fait avant le vote, 33 millions, c'est sur 2 exercices, 2022, 2023 parce que la DM...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Nous, on l'inscrit sur cet exercice-là. C'est l'inscription budgétaire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous passons au rapport n° 400.

**Raportu n° 400 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti CdC.**

**Rapport n° 400 : Admissions en non-valeur et créances éteintes CdC.**

**Le Président Gilles SIMEONI**

Donc, petit cours de droit comptable, l'admission en non-valeur, c'est lorsqu'on rapporte la preuve d'éléments qui démontrent que malgré toutes les diligences effectuées, il est impossible d'obtenir le recouvrement. Et les créances éteintes, ce sont des créances qui restent valides juridiquement, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Ce sont des documents qui sont transmis par Madame le payeure de Corse. On a un montant de créances devenu définitivement irrécouvrable d'un montant de 342 489,52 € répartis entre les 2 catégories précitées.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, j'ai omis de dire qu'effectivement d'abord, il fallait un vote sur l'urgence, il faut motiver l'urgence.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Ah, pardon !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, je fais voter l'urgence d'abord et ensuite je vous passe la parole pour ceux qui veulent intervenir.

Donc qui est contre l'examen en urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'urgence est votée.** Non-participation du groupe « Avanzemu ».

Donc, Monsieur le Président de l'exécutif vous a exposé le contenu de ce rapport. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention ? Donc, je sou mets au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu » ne participe pas. Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

**Le rapport est ADOPTE.**

Nous avons bouclé l'exposé, le vote et les débats sur les rapports à dimension budgétaire et financière.

Donc, comme convenu normalement en conférence des présidents, nous devrions présenter et débattre des rapports relatifs aux ressources humaines. Donc il y en quatre.

J'attire votre attention aussi, vu l'heure avancée qu'ensuite, nous avons les rapports relatifs au projet de décret. Donc, nous avons plusieurs documents institutionnels, je dirais.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vais quitter le l'hémicycle le temps de la présentation du rapport complémentaire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc, Monsieur le Président quitte l'hémicycle, c'est Monsieur VINCIGUERRA qui va présenter ces rapports.

Donc le 354 et ensuite le 355, c'est la convention de participation en santé et convention de participation en prévoyance pour le personnel.

## RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**\* Raportu n° 354 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cuvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cuvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Saluta).**

**Rapport n° 354** : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Santé).

**Et**

**\* Raportu n° 355 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cuvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cuvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Prvidenza)**

**Rapport n° 355** : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Prévoyance)

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, si vous le permettez je souhaite vous présenter ces 2 rapports puisque chacune des conventions, même si elles doivent faire l'objet d'une délibération propre, ont pour base un rapport commun.

Donc, ces 2 rapports ont pour objet la signature d'une convention de participation en santé, d'une convention de participation en prévoyance en faveur des agents de la Collectivité de Corse dans le cadre de la prise en charge par l'employeur, la Collectivité de Corse, d'une partie des frais de protection sociale complémentaire des personnels.

Pour rappel, il s'agit de souscrire un contrat de groupe en santé et un contrat de groupe en prévoyance auprès d'un assureur au nom de la Collectivité de Corse. Les agents qui le souhaitent adhéreront ensuite individuellement à ces contrats afin de bénéficier de la prise en charge d'une partie de leurs frais d'assurance par la Collectivité de Corse.

En préambule, je voudrais quand même vous souligner que depuis 2018, bien qu'il n'existe aucune obligation réglementaire en la matière pour les

collectivités publiques, la Collectivité de Corse a décidé de consacrer plus de 1,8 million d'euros à la protection sociale complémentaire de ces agents, via un système de labellisation.

Pour la santé, les montants de prise en charge par agent varient entre 28 et 38 € par mois, avec 5 € par enfant bénéficiaire de la mutuelle. Pour la prévoyance, la participation s'élève à 17 € mensuels, ce qui fait pour chaque agent une moyenne de 660 €.

Néanmoins, après évaluation, ledit système a montré ses limites. En effet, en 2020, seuls 38 % des agents de la Collectivité de Corse n'ont pas fait valoir leurs droits à la participation santé et 44 % n'ont pas sollicité la participation à la prévoyance.

D'autre part, le système de labellisation complexe, car il s'agit d'une multitude de contrats individuelles, ne garantit pas aux agents de bénéficier d'une couverture homogène réellement conforme à leurs besoins et à des tarifs adaptés aux prestations délivrés.

Dès lors, notre enjeu à la Collectivité de Corse, et plus particulièrement dans la direction des ressources humaines, était de permettre à chacun d'être correctement couvert à des tarifs justes et maîtrisés et de contribuer ainsi à éviter des situations financières et sociales dégradées dues à une absence de couverture de prévoyance et santé.

Ça a été rendu possible par le système de la convention de participation à laquelle l'ensemble des agents aura accès, permettant à tous et plus seulement à ceux dont le contrat est labellisé, de bénéficier de la participation financière de la Collectivité.

À travers ces contrats, nous souhaitons assurer aux agents, une meilleure couverture ainsi que des prix négociés réellement en phase avec leurs besoins.

La Collectivité s'engage comme un véritable partenaire et acteur de santé et de ses agents, et pas seulement comme un financeur. Donc, ces deux aspects-là sont très importants. Il y a bien sûr l'aspect financier, mais il y a surtout l'aspect couverture des risques.

La décision de votre Assemblée viendra donc conclure un travail long, exigeant et ambitieux de près de 2 années qui a été réalisé en lien étroit avec les instances paritaires et les organisations syndicales.

Ce travail s'est déroulé en 3 grandes phases : le recueil et l'analyse des besoins des agents, la rédaction du dossier de consultation, la publication du dossier de consultation. Ce dossier se divisant en 2 lots : un lot 1 portant sur la prévoyance et un lot 2 portant sur la santé.

Je vous signale aussi que cette opération ne révèle pas des marchés publics. En effet, l'objet d'une convention de participation n'est pas de satisfaire les besoins des employeurs publics, donc de procéder à une dépense, mais bien de sélectionner un contrat ou des règlements de protection sociale complémentaire ouvrant droit aux aides destinées aux agents.

Les offres reçues à l'issue de la consultation ne nécessitent donc pas un passage en commission d'appel d'offres. L'Assemblée délibérante se prononce sur le choix des contrats.

Ce qui nous occupe à ce jour, c'est, suite à la réception de 3 offres, et après une première analyse de ces offres, et après des négociations avec les candidats, ça a été de valider les offres négociées qui ont été reçues le 17 octobre. Vous aurez d'ailleurs la synthèse de l'analyse des offres qui se trouve en annexe du présent rapport.

Au regard des critères de jugements établis, jugements établis d'ailleurs, conformément à un décret fixant les choix possibles, pour le lot 1, prévoyance, il apparaît que l'offre la plus intéressante est celle du candidat numéro 1, la mutuelle Intériale, c'est le groupe WTW. Celui-ci propose en effet le tarif le plus compétitif et des conditions de souscription avantageuses pour les agents.

Concernant le lot 2, santé, c'est l'offre établie par le candidat numéro 3 qui est un groupement du groupe VYV, mutuelle nationale territoriale, MGEN et mutuelle de la Corse, ce groupe étant donc classé premier.

La qualité des offres réceptionnées confirme que le projet de convention de participation porté par la Collectivité de Corse représente une avancée importante pour les agents. Et je le rappelle, ces contrats de groupes, répondent à une exigence à la fois sociale et financière. Pour exemple, l'estimation budgétaire réalisée dans le rapport d'audit au début du projet montrait, à titre d'illustration, qu'un agent de la Collectivité, possédant une formule isolée et un niveau de garantie minimum, dépensait 80 euros par mois pour sa complémentaire. Avec l'offre du candidat que nous vous proposons, il posséderait un niveau de garantie plus élevé pour un coût de 60 € par mois, soit un gain de 240 € par an, montant mensuel auquel il faudra bien sûr déduire la prise en charge de la Collectivité de Corse que je vous ai présentée tout à l'heure.

En conclusion, ce projet présente un intérêt indéniable pour les personnels, a fortiori face à l'inflation. Il traduit notre ambition en matière d'action sociale en faveur des agents, ambition qui a été exprimée dès la création de la Collectivité de Corse en 2018. Et si votre Assemblée l'autorise, le dispositif pourrait être effectif au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, après une phase de communication et une campagne d'adhésion qui se déroulerait à compter de janvier prochain.

En conséquence, il est proposé à votre Assemblée d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le contrat prévoyance proposé par le candidat numéro 1, la mutuelle Intériale et le contrat santé proposé par le candidat numéro 3, le groupement des entreprises VYV, Mutuelle nationale territoriale, MGEN et Mutuelle de la Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Donc, deux délibérations sont nécessaires, une pour chacun des dossiers présentés, même si la présentation était commune.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, bien évidemment. Il y a des avis positifs.

Alors d'abord sur le 354, il y a un avis positif ; sur le 355, également.

Je tiens à préciser que si quelqu'un a un quelconque risque de conflit d'intérêt avec les mutuelles qui ont été citées, je le rappelle, qui étaient candidates : Mutuelle Intériale, et dans le groupement, il y avait la Mutuelle nationale territoriale, la MGEN et la Mutuelle de la Corse.

Que personne ne se sente visé en particulier, mais que chacun en conscience prenne la décision de quitter ou pas l'hémicycle.

Donc, cette précision étant faite, je vous passe la parole si vous avez des remarques ou des questions.

Je vous en prie.

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

C'est un dossier qui, je suppose, va recueillir une large adhésion. Mais je pense quand même qu'il faut faire référence à des éléments marquants de ce dossier, parce que c'est un dossier de protection sociale de nos agents et que les éléments qui vont dans la décision que nous allons prendre sont un marqueur effectivement de la politique sociale de notre institution.

Le Président du Conseil exécutif avait présenté l'an dernier, au mois de novembre 2021, la procédure un petit peu qu'il comptait engager par rapport à l'évolution du système de protection sociale. Et je crois déjà qu'on peut se satisfaire de cette procédure, qui était une procédure de co-construction avec les partenaires sociaux, ce qui était évidemment un atout inestimable quand on traite des sujets aussi sensibles. Donc, une procédure longue qui a mérité cette discussion avec les partenaires sociaux, comme je le disais.

Et deuxièmement, une procédure qui a permis également, à travers l'appel d'offres et la qualité des réponses qui ont été produites dans le rapport qui nous a été communiqué, a montré que le dossier était sensible et intéressait beaucoup d'acteurs.

Ce qui est remarquable, c'est l'autre point que je voulais souligner, c'est que dans les propositions qui nous sont soumises des acteurs retenus, tant dans le champ de la prévoyance que dans le champ de la santé, nous avons des acteurs de l'économie sociale, tous issus du monde mutualiste.

Ce sont des acteurs référencés au plan européen, des acteurs connus pour leur implication sociale. Donc je pense, le groupe « Fà populu in seme » pense que nous sommes là dans une continuité de notre vision de la société que nous voulons construire et de la pratique de la politique sociale que nous comptons mettre en œuvre.

Donc ce sont des acteurs référencés qui ont fait leurs preuves dans les domaines de couverture, de protection sociale.

L'autre élément également qu'on peut noter. C'est que dans cette évolution, il y a aussi une certaine continuité puisque certains de ceux qu'on nous propose de retenir aujourd'hui étaient déjà des acteurs importants de la couverture de nos agents.

Et enfin, dernier élément, ce sont des acteurs de l'économie sociale et ce sont des acteurs impliqués dans le monde social en Corse. Des acteurs, à travers les noms qui ont été tout à l'heure cités, des acteurs qui ont tissé des relations avec l'ensemble du monde économique, avec l'ensemble du monde social, qui ont créé des fondations, avec le monde universitaire et dans une situation, dans un environnement où les questions de protection sociale sont très prégnantes, avoir créé ce maillage, ces liens permet effectivement, et ça a été très visible lors de la crise du COVID, de créer des amortisseurs pour éviter les exclusions.

Donc nous avons les garanties, je crois, avec les propositions qui nous sont faites, d'un projet d'une couverture qui évite les exclusions, mais qui permet également une excellente prise en charge de nos agents et à travers, Monsieur le Conseiller exécutif, les estimations qui ont été faites, on s'aperçoit qu'il y a des avantages sociaux et des avantages financiers importants pour les agents.

Donc, je crois qu'on peut être confiant sur le fait que cette offre de qualité, que va soutenir j'espère la Collectivité, dispose de tous les atouts nécessaires pour satisfaire nos agents et recueillir cette large adhésion.

Mais je voudrais ajouter aussi qu'il va falloir une veille ; une veille au moins dans 2 domaines.

Une, vous l'avez cité, c'est que ce contrat partirait dans le second semestre, donc une veille concernant l'adhésion la plus large.

Et une seconde veille parce que la Collectivité de Corse a pris une avance sur ce type de contrat qui n'était pas obligatoire, depuis plusieurs années, depuis notre mandature a pris une avance importante, mais avec l'évolution du système de protection sociale, à partir de 2026, les autres pourront faire comme nous et le feront dans un système obligatoire.

Donc, il faudra faire attention en 2025, 2026, où nous rentrons dans un nouveau contexte, de vérifier dans l'accomplissement du contrat, que nous puissions garder tous les avantages pour nos agents.

Voilà, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui d'autre veut intervenir ? Oui, Paul-Félix BENEDETTI.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Oui, c'est une bonne chose et on adhérera au projet, mais en faisant des remarques et en demandant à ce qu'il y ait la prise en compte de l'évolution.

C'est un contrat de groupe globalement individuel, ce n'est pas un vrai contrat de groupe, donc regarder de tendre vers des contrats de groupe.

Ensuite, moi j'ai eu la chance et la malchance de négocier et de co-négocier des contrats de mutuelle pour des groupes de 200 personnes, groupes à problèmes, avec des taux inflationnistes de maladie, d'invalidité et autres. Et quand il y a négociation d'augmentation, elles ne sont pas forcément imputables aux salariés.

Or, dans l'article 5, qui est le plus important de la convention, il est marqué explicitement que s'il y a une négociation à l'augmentation qui est acceptée par la Collectivité de Corse, elle sera à 100 % à la charge des salariés. Ça, ce n'est pas acceptable. Il doit y avoir une revoyure de la convention, car souvent, les augmentations, elles sont liées à un désengagement des remboursements de l'État qui fait qu'il y a une bascule sur le système de mutuelle et il est d'usage, dans une bonne convention, dans le secteur public, qu'il y ait une pondération en pourcentage et que ce pourcentage, qui aujourd'hui est incrémenté par, par exemple, les 336 €, 396 €, et 456 € en fonction des catégories de salaire de la CDC, qu'il y ait au prorata des augmentations le partage du risque.

Sur les contrats de prévoyance, la fonction publique est très accidentogène. C'est comme ça, il y a la subrogation de l'employeur sur les paiements d'indemnités. Souvent dès le premier jour, il n'y a pas de carence suivant les contrats qu'on a, les usages. Ça peut être vu comme de l'abus ou ça peut être vu comme le progrès social ; la réalité, c'est que souvent, ça conduit à des clauses d'augmentation générale très fortes. Et qu'il faut envisager dans un monde qui est quand même difficile que la CDC, elle ait une politique sociale qui soit égale à celles de ces satellites, offices et agences.

Tu ne peux pas avoir d'un côté un système où il y a une participation employeur qui est la participation indirecte de la CDC par le biais des conventions d'assistance financière, et que d'un autre côté il y ait un système qui soit amoindri. Alors vous me direz, oui mais ce n'est pas pareil, il y a la garantie de l'emploi public, les autres ce sont des contrats privés. Mais moi, je crois qu'on doit avoir une vision globale et qu'à la fin, il y ait un contrat de groupe territorialisé de tout le monde pour qu'on assume un risque collectif.

Et ensuite, je me félicite que vous ayez choisi les mutuelles de la Corse, car le principe de la mutuelle, c'est la mutualisation, l'augmentation du nombre. Plus il y a d'adhérents, plus l'offre et la capacité de faire des prix elle sera forte.

Maintenant, je ne vais pas rentrer dans le détail, pour la partie prévoyance il semble que vous ayez choisi une autre mutuelle qui présente de meilleures garanties. Vous avez probablement raison sur le choix, c'est compliqué la prévoyance et je ne ferai pas obstacle à votre décision, et nous la voterons aussi.

Mais de bien regarder ! Quand on va voter tout à l'heure, Monsieur le Président VINCIGUERRA, la charte des bonnes décisions sur les flux publics, à un moment donné, il faut que l'argent tourne en Corse et on doit regarder, sur certains critères, eh bien des fois, ce n'est pas forcément la meilleure offre au sens financier, c'est l'offre qui est la mieux placée localement.

Et il faut qu'on réfléchisse, si demain on est un État souverain, il faut qu'on ait notre propre système de prévoyance, il doit être local : e et on doit inciter le plus possible d'entreprises de rester sur le circuit court de la mutualisation du risque, parce que si personne ne fait l'effort, la proposition prévoyance d'une mutuelle intrinsèquement corse, elle sera faible, car elle n'a pas le facteur de masse qui lui permet d'assumer le risque. Et nous, avec 5 000 emplois, les 1 000 des agences et offices et les 4 400, c'est énorme, c'est un poids financier, on peut jouer une culbute pour que l'offre de demain soit la meilleure offre, il faut qu'on ait cette réflexion globale.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Pierre.

**M. Pierre GHIONGA**

Merci. Un point de détail.

Moi, je vous félicite pour ces contrats. Le salarié qui ne désire pas adhérer à ces contrats, est-ce qu'il a droit à une aide quand même ? C'est la question.

Ce n'est pas possible ? Il ne peut pas avoir l'équivalent qui lui permette d'adhérer...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas de chjame è risponde ! Pierre, termine ta question.

**M. Pierre GHIONGA**

Auquel cas, je voudrais savoir le pourcentage d'employés qui n'adhéreraient pas à ces contrats, si c'est possible de le savoir bien entendu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres questions ? Les remarques de tout le monde étaient très pertinentes, si je puis me permettre. Monsieur Panzani, Paul-Félix aussi. Vous noterez que Paul-Félix a félicité l'hémicycle. Moi, je fais attention, je note.

Pierre a raison de poser la question, pour les gens qui n'adhèrent pas que se passe-t-il ?

Donc, je me tourne maintenant vers l'exécutif.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Alors, très rapidement pour répondre à tous.

D'abord, je remarque que ce contrat, cette démarche vous agréée, tout comme elle agréée l'ensemble des représentants syndicaux de la Collectivité de Corse.

Alors, je commencerai par vous Pierre. Le pourcentage d'employés aujourd'hui qui n'adhèrent pas, c'est 38 % pour la santé, 44 % pour la prévoyance et pourquoi ils n'adhèrent pas aujourd'hui ? Pour deux grandes raisons.

La première raison, c'est soit quelquefois, ils sont couverts par des conjoints dont les mutuelles sont plus intéressantes, soit parce que leur contrat n'était pas labellisé. Et la démarche très intéressante qui a été faite par la Collectivité de Corse, c'est de sortir de cette contrainte de labellisation pour avoir un contrat général. Donc, on espère augmenter de façon sensible le nombre des adhésions.

En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, bien sûr que c'est très important, et ça rejoint d'ailleurs la remarque du conseiller BENEDETTI, M. PANZANI. Moi, je crois beaucoup à une économie sociale solidaire et de proximité et bien évidemment, la santé, la prévoyance, l'assurance, la banque, les flux financiers, plus ils seront gérés localement, plus notre pays sera riche, parce que ce sont aussi des systèmes d'épargne. Quand vous avez de la prévoyance, ou de la santé qui est collectée, ce sont des systèmes d'épargne qui sont ensuite réinvestis et je souhaiterais que l'ensemble de cette épargne collectée puisse être réinvesti dans l'économie Corse.

En ce qui concerne les contrats négociés, c'est vrai que cet article est gênant, lorsqu'il va y avoir une augmentation, si cette augmentation a lieu, et c'est vrai aussi que ce sera à mon avis l'occasion de négociations entre les syndicats et la Collectivité de Corse pour savoir comment l'augmentation pourra être amortie.

Aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est qu'on part avec des contrats qui sont beaucoup moins coûteux pour le salarié. Vous avez vu l'économie, à peu près 240 € sur la santé. Ils sont beaucoup moins coûteux pour le salarié que les contrats actuels.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'ADEC aussi par ailleurs, mais là c'était en tant que conseiller exécutif que vous présentiez ces rapports.

Donc nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE (354) à l'unanimité.**

Donc, merci à l'exécutif pour ce travail.

C'était pour le 354, on recommence pour le 355, donc pour la prévoyance.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE (355) à l'unanimité.**

**Brouhaha.**

Le Président est de retour. Donc, Monsieur le Président, quel rapport souhaitez-vous présenter ?

U suciale, andate puru.

**Raportu n° 356 : Raportu Sociale Unicu 2021**  
**Rapport n° 356 : Rapport Social Unique 2021**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc, un exercice récurrent que celui de la présentation du rapport social unique ; présentation organisée par l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Avant de rentrer dans le vif de la présentation de ce rapport, je voudrais dire que, n'ayant pas participé à aucun des votes et à aucune des décisions ayant conduit à ce que j'ai appris en revenant dans l'hémicycle à l'adoption du rapport consacré à la mutuelle, je voudrais dire que sur le principe, je suis bien sûr extrêmement heureux de cette avancée sociale importante pour l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse. Nous allons parfaire bien sûr les conditions de protection. Mais je voudrais rendre hommage au travail qui a été mené par l'ensemble des services des ressources humaines dans le cadre de la préparation de cette délibération que l'Assemblée de Corse vient d'adopter. Et puis un travail qui s'inscrit aussi dans, je crois, et le rapport social unique permettra de le démontrer, dans une politique sociale assumée qui se prolonge d'une volonté de gestion vertueuse, y compris du rapport à l'emploi public. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Alors en ce qui concerne le rapport social unique, je souhaite rendre hommage là encore aux services qui ont participé à l'élaboration de ce document, l'ensemble des agents qui ont contribué à sa rédaction. Je crois que c'est un document qui est clair, qui est exhaustif et qui permet d'une année sur l'autre d'avoir une présentation synthétique, lisible, agréable à parcourir et surtout extrêmement instructive sur le fond, des grands équilibres au plan humain de de notre collectivité.

Alors simplement, je voudrais insister sur 7 points essentiels qui me paraissent constituer la trame de ce rapport.

D'abord, sur les effectifs, rappeler que la Collectivité comptabilise au 31 décembre 2022, 4 334 emplois permanents et 182 non permanents. Donc une différence d'un agent de moins comparativement au 31 décembre 2021. Donc il n'y a pas de suppression sèche de postes, on en perd 1.

Il y a par contre, vous le savez, un travail de fond sur la réorganisation, sur le redéploiement, le rééquilibrage, notamment pour tenir compte des besoins de certains secteurs, soit qu'ils soient objectivement sous-dotés, soit que la charge de travail augmente, soit que des priorités nouvelles émergent. C'est un travail de

fond qui est difficile et avec forcément un peu de temps pour sa mise en œuvre, mais...

### **Brouhaha.**

Globalement, cette stabilité des effectifs montre quand même, bien évidemment, que nous ne sommes pas dans un glissement et encore moins dans une dérive d'un point de vue des recrutements.

Alors sur la composition de l'effectif, insister, 11 % de contractuels, contre un taux moyen de 16 % dans les régions, de 24 % dans les départements selon l'étude 2019 de la Direction générale des administrations et la fonction publique. Donc un taux de contractuels qui est beaucoup plus bas que celui des régions et infiniment plus bas que celui des départements. Et je rappelle que le recours aux contractuels intervient notamment dans des secteurs où il n'y a pas de personnels de la fonction publique disponibles ; je pense notamment aux services sociaux où il y a un taux important, en tout cas où il y a une surreprésentation de ces services dans les contractuels présents au sein de la Collectivité et par ailleurs, mais ça se verra ensuite également dans les chiffres puisqu'il y a une diminution. Il y a eu une augmentation du recours aux contractuels, notamment pendant la période COVID pour faire face aux absences multiples.

Alors, concernant le taux de féminisation, il est stable, Madame la Présidente, et il s'élève à 48 %.

Les effectifs permanents sont composés de 69 % de catégorie C, 19 % de catégorie A et 12 % de catégorie B.

La filière technique est majoritairement masculinisée, elle représente 55 % de notre effectif et la filière administrative, essentiellement féminisée, constitue 34 % de l'effectif. Donc ça, c'est le premier point sur la structure de nos effectifs.

En ce qui concerne l'âge moyen : l'âge moyen est de 47 ans, il est proche des moyennes d'ensemble au niveau français. Un point important, l'âge moyen de départ à la retraite est chez nous de 65 ans, contre 61 ans et 5 mois dans la fonction publique territoriale.

Alors, ça prouve deux choses : d'abord, c'est que les gens sont contents de rester et, deuxièmement, ça participe aussi d'une politique sociale, la prolongation est encadrée par des règles que nous avons fixées, et notamment sur proposition de la RH, je décide de prolonger, notamment quand les agents n'ont pas la totalité de leur retraite et de leurs annuités, notamment parce qu'ils ont intégré tard la fonction publique.

Alors peut-être qu'il faut rééquilibrer un peu dans le sens d'un renouvellement plus affirmé, mais globalement, ce caractère sur-représenté des personnes de plus de 61 ans dans notre effectif participe d'une logique sociale et confirme aussi qu'on est bien et qu'on est heureux dans les rangs de la Collectivité, globalement, en tout cas.

La part des agents de 50 ans représente 46 % de l'effectif.

Troisièmement, en matière de déroulement de carrière, c'est important, on est en période, sinon de CAP, puisque la CAP a été supprimée, on va avoir un organe consultatif que nous avons décidé de mettre en place. Il y a donc le moment qui est très attendu par l'ensemble des personnels, celui des promotions en fin d'année.

Insister quand même sur le fait que, en 2022, 1 556 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, 282 d'un avancement de grades et 65 d'une promotion. 47 % de l'effectif total de la Collectivité bénéficie d'une promotion sous une forme ou sous une autre.

Et là aussi, c'est un des ratios les plus hauts de l'ensemble français.

Élément important, il n'y a pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes concernant la promotion et l'avancement. Et je suis heureux, bien sûr qu'il en soit ainsi.

4ème point qui me paraît essentiel.

Vous savez que, au terme d'un processus de concertation avec les organisations syndicales qui a été complexe, nous avons arrêté 3 modalités d'exercice des 1 700 heures légales prévues de travail par an. Ce qui veut dire que, en gros, tout agent de la Collectivité de Corse a le choix entre 3 modalités d'organisation de son temps de travail et que ces 3 modalités d'organisation de temps de travail permettent de recouvrir la quasi-totalité des situations individuelles, y compris lorsqu'elles sont atypiques. Et le fait d'avoir fait cet effort, qui est un effort considérable, conduit notamment à ce que seulement 4 % de l'effectif de la Collectivité de Corse exerce à temps partiel, alors que la moyenne est de 23 % dans l'ensemble de la fonction publique territoriale.

Autrement dit, souvent, on va vers un temps partiel parce qu'on a besoin de concilier vie professionnelle et vie familiale, ou vie privée, et que les modalités d'organisation du temps professionnel ne permettent pas cette conciliation. Nous, à travers la souplesse de notre organisation du temps de travail, nous permettons à la quasi-totalité des agents, 96 %, d'exercer à temps complet.

Et puis dire aussi que le temps de travail majoritairement choisi est de 40 heures hebdomadaires, que ce choix génère un nombre important de récupérations de temps de travail : 84 % de notre effectif bénéficient d'un compte épargne temps et il convient de rappeler que la monétisation annuelle du CET engendre un versement de complément de rémunération qui, d'un point de vue global, représente environ 3 M€ par an. Donc, une rémunération significative complémentaire pour 84 % de l'effectif.

Un mot sur l'absentéisme. Nous sommes à 11 %, quand la moyenne nationale est de 9,5 % dans les collectivités territoriales. Donc 1,5 % au-dessus de la moyenne, donc c'est un ratio qui n'est pas celui-là excellent. Il faut quand même affiner l'analyse pour dire que, comme c'est le cas ailleurs, la maladie ordinaire est la première cause d'absentéisme, suivie des congés longue maladie et de longue durée. Et que, enfin, les accidents du travail et la maladie professionnelle sont la dernière source d'absence.

Alors les conditions de travail, elles sont pour nous bien sûr, une préoccupation prioritaire, prise en charge notamment par le secrétariat général des ressources humaines et la direction de la qualité de vie au travail, dont je salue l'action au quotidien. Mais que, au-delà de cette préoccupation constante, il faut voir aussi dans la spécificité de notre pyramide des âges, une source importante d'absentéisme médicale, puisque nous avons une population comparativement plus âgée et quand on est plus âgé, souvent, on a plus de de maladies et notamment de maladies ordinaires.

À côté de ça, nous travaillons sur des indicateurs de suivi spécifiques qui permettent de proposer des actions préventives, correctives et d'accompagnement permettant d'améliorer l'hygiène, la sécurité, le temps de travail des agents et ainsi de contribuer sur le fond au recul de l'absentéisme.

5ème point, sur les rémunérations. Le salaire brut moyen et je vous confirme que c'est le cas, puisque certains conseillers avaient émis des réserves en disant « nous ne sommes pas sûrs que ce cette comparaison soit pertinente et que le différentiel soit aussi fort ». Je vous confirme que le salaire brut moyen, à la Collectivité de Corse et de 3 200 €, alors que la moyenne de la fonction publique territoriale est de 2 456 €. Donc plus de 700 € bruts supplémentaires par rapport à la moyenne de la fonction publique territoriale.

L'égalité femmes/hommes est en faveur des femmes pour les titulaires, puisque la logique d'égalité, puisqu'elles perçoivent en moyenne 115 € de plus, tandis qu'elles perçoivent en moyenne 90 € de moins pour les contractuelles.

Donc victoire des femmes chez les titulaires et défaite au point chez les contractuelles.

6<sup>ème</sup> point. En matière de formation, 40 % des agents ont suivi dans l'année au moins une formation ; 52 % de ces agents sont des hommes. Et concernant les catégories, 61 % sont des catégories C puisque vous savez que souvent la formation est une condition sine qua non de l'avancement.

Néanmoins, on constate que le taux d'accès des catégories A aux formations est le plus élevé avec 48 %, et je rappelle que ces actions sont notamment financées par la cotisation annuelle que nous versons auprès du CNFPT, cher au Secrétaire général du Conseil exécutif de Corse ; une cotisation d'environ 1,2 M€ par an et 745 000 € alloués aux formations payantes.

J'ai demandé bien sûr que la politique de formation soit renforcée, notamment pour faciliter la mobilité interne, ce qui évitera d'aller vers les recrutements externes. En tout cas, chaque fois que nécessaire, nous privilégions bien sûr la modalité interne. Ça passe aussi par une formation plus adaptée.

Et puis aussi un focus particulier sera amené dans les années à venir et dès cette année sur les formations en langue corse.

Dernier point, l'action sociale qui est, je le dis aussi, un motif de fierté puisque dès la création/fusion de la Collectivité de Corse, nous avons érigé ce chantier en chantier prioritaire. Nous avons pris ce qu'il y avait de meilleur dans les trois régimes d'action sociale des collectivités et nous avons fait une moyenne haute pour arriver à un régime d'aide sociale qui est, ça a été dit et ça a été salué y compris par les syndicats qui discutent avec leurs homologues de collectivités françaises, l'action sociale de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, en faveur de ses personnels est sans doute le modèle le plus abouti de France. Et je pense que nous pouvons en être fiers.

Alors cette action sociale, elle se décompose autour de 4 catégories de dispositifs et 21 prestations en tout.

4 catégories de dispositifs :

- l'aide à la famille, par exemple l'aide en cas de mariage, l'aide en cas de naissance, le soutien financier pour la garde d'enfants ;

- les aides attribuées dans le cadre professionnel, par exemple, les chèques Cdhoc à la rentrée ou à Noël pour un montant de 1,2 M€ ;

- Les soutiens sociaux, avec la possibilité de souscrire un prêt à taux 0 ou de bénéficier en fonction de sa situation sociale, d'une aide exceptionnelle non remboursable ;

-et enfin les loisirs avec les conventions à ANCV qui permettent de financer les chèques vacances.

Donc, une action sociale qui nous place en pole-position dans les collectivités de l'ensemble français.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les 7 grands points qui structurent me semble-t-il ce rapport social unique.

Vous dire qu'on peut toujours faire mieux et que je crois que nous y travaillons dans la concertation avec les organisations syndicales et l'ensemble des personnels.

Mais vous dire aussi, je ne vous le cache pas, je l'ai dit hier pour la DSP, moi, j'ai le sentiment que nous mettons vraiment en œuvre, au-delà il peut y avoir des désaccords, il peut y avoir quelquefois des conflits, c'est normal, c'est la vie d'une institution, mais je crois que depuis décembre 2015, date de l'accès aux responsabilités à la Collectivité territoriale et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de création de la nouvelle Collectivité de Corse, je pense qu'on peut dire qu'on a mis en place une vraie politique sociale, une vraie politique de formation, une vraie politique d'égalité femmes/hommes, une vraie politique d'égalité dans l'emploi public, une vraie politique de sécurisation des conditions de travail de l'ensemble des femmes et des hommes qui font vivre cette institution.

Et donc je suis vraiment fier de ce travail, un travail qui est déployé au quotidien et, je le redis et je finis par-là, par les services de la DGA, placés sous l'autorité de Monsieur MATTEI, avec des directrices et directeurs particulièrement investis, et sous l'autorité globale du Directeur général des services.

Je vous remercie pour ce travail et je vous en sais particulièrement gré.

**Mme la Présidente Marie-Antionette MAUPERTUIS**

Donc, merci, Monsieur le Président.

Alors il y a un avis de la commission des finances et de la fiscalité qui est positif.

Il n'y a pas d'autres rapports concernant ce rapport.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix BENEDETTI.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Effectivement, une politique sociale globalement exemplaire, avec un statut d'abord qui garantit un emploi. Par les temps qui courent, avoir plus de 4 000 garanties d'emplois en Corse, c'est énorme. Il faut savoir l'apprécier.

Des salaires effectivement élevés, par rapport au tissu économique corse surtout et aussi en comparaison par rapport aux autres collectivités territoriales. Il y a un écart de 30 % pour passer de 2 500 à 3 200 €.

Ça veut dire que la politique sociale, elle est actée par le contrat type, avec des salaires élevés. Il faut que chaque agent en ait conscience et que globalement, il y ait une vision programmatique de l'augmentation de la masse salariale qui admette implicitement que l'effort global, il est déjà fait.

Il va y avoir aujourd'hui des ajustements à faire, forts, par rapport à l'augmentation du coût de la vie, par rapport à beaucoup de choses, mais il faudra avoir de la pertinence dans le jugement.

La Collectivité de Corse fait partie des organismes où les salariés sont les mieux lotis de Corse. Nos salaires moyens dans le privé sont 25 % plus bas que ceux de la France, par contre. Il faut qu'on l'ait à l'esprit.

Donc, moi je pense que la politique d'avancement a été une très bonne politique. Elle permet d'avoir une rotation, des ambitions de carrière à la hauteur des enjeux. Mais les carrières sont globalement très belles à la CDC.

Moi, je le redis, parce que je vois les personnes qui viennent nous solliciter, qui demandent, qui ne sortent de rien, qui attendent. On attend un poste à CDC comme le Graal d'une sortie de misère.

Comme on a quand même 5 000 agents entre offices, agences et CDC, on a un gap de recrutement de 200 personnes au moins chaque année. Je dis que dans ces recrutements aujourd'hui, on doit avoir une planification, on doit permettre à des gens, je dirai, de qualité forte en compétence de passer les concours administratifs, parce que c'est aussi le sésame pour intégrer, ce n'est pas parce qu'on a un bac+5, qu'on a un BTS, qu'on a des diplômes, prérequis qualifiants, par principe, qu'on est qualifiés pour rentrer à la CDC. Donc on doit aider. On doit permettre cette évolution et on doit avoir une justice sociale.

La CDC, elle a besoin de se territorialiser. Elle a besoin de répartir ses emplois sur tout le territoire. C'est pour ça que, Président, « A casa di i territorii », j'en attends au moins une, la première pierre, la première inauguration, la deuxième, et j'espère qu'à la fin de la mandature, on en aura une dizaine dans

chacun de nos territoires, e nostre pieve. Ça permettra d'avoir aussi ce côté social dans la territorialisation des emplois, de mettre de la vie là où il y en a besoin.

Après, là où je ne partage pas votre analyse, c'est sur les CDD. Je l'ai dit à maintes reprises. Si vous comparez 2020 et 2021, il y a une légère baisse, on peut dire « c'est bien, on résorbe ». Mais si on compare 2018 à 2021, l'ante-fusion, il y a eu, je le dis et je le redis, précarisation de l'emploi à la CDC, création de 300 CDD en plus et disparition de 300 postes de CDI. À la fusion, les effectifs étaient de plus de 4 300 agents ; aujourd'hui ils ne sont que de 4 000.

Inversement à la fusion, il y avait 300 CDD de moins. Alors peut-être que je compte mal, que je comprends mal, mais les faits sont têtus.

Donc, quand vous m'annoncez une grille de CDD, de 512 pour cette année, dont 326 que vous appelez des CDD permanents, dont 160 cadres, moi j'attends qu'il y ait une politique d'accompagnement, de résorption. On ne peut pas laisser des personnes en permanence dans le doute. Et vous savez à quoi on voit le doute ? Sur le traceur des maladies : 5% sur les CDD ; 10 % sur les titulaires. Ce sont des agents sous pression.

Pour moi, la politique sociale, aujourd'hui, c'est si on acte que ces postes sont des postes en besoin permanent, c'est une politique de recrutement, un accompagnement des agents pour les aider à passer les concours.

On ne peut pas attendre une future loi qui va permettre une titularisation au bout de la 6<sup>ème</sup> année, ou peut-être parce qu'on est en période post-COVID, de la 4<sup>ème</sup> année. On doit réfléchir globalement, on ne peut pas tous les ans constater et dire « oui, mais ailleurs, il y a plus ». Non ! Nous, on ne les avait pas, on les a créés. Ce n'est pas un héritage ça.

Donc, globalement, oui, une très bonne politique sociale. On vient d'acter une mutuelle santé, contrat de prévoyance. Maintenant, la responsabilité de chacun face aux enjeux est de le dire : travailler à la CDC c'est quelque chose qui est extraordinaire, parce qu'il y a d'abord un projet de société à faire et ensuite, il y a des conditions de travail et rémunérations exemplaires.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Chantal.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Mes Chers collègues,

Ce dossier que nous avons vu pour certains, certains élus, en comité technique expose la situation du personnel sur un exercice donné, à savoir 2021.

C'est donc un rapport très intéressant ; très intéressant puisqu'il nous permet d'avoir une vision des flux, une vision totale du personnel, des types de contrats, des formations, des flux divers et variés, du ratio hommes/femmes, des emplois par catégorie.

Certaines données nous interpellent et appellent plusieurs interrogations que je tiens à vous livrer.

Sur l'effectif global, nous en parlons régulièrement, un constat : c'est le remplacement systématique des départs définitifs.

En page 6 de l'annexe 1, on voit que les effectifs stagnent à 4 500 agents d'une année sur l'autre, malgré la centaine de départs annuels qui est, du coup, automatiquement remplacée, pas forcément par service mais dans la masse globale des effectifs.

Quand je dis « pas forcément par service », le Président a dit qu'il fallait une réorganisation, un rééquilibrage, car vous savez que dans certains services, il manque des agents. Sur les routes, il y a des équipes qui sont divisées par 2 ; les forestiers sapeurs, c'est pareil ; le social, c'est pareil.

Donc, vous nous avez dit, Président, il y a quelques semaines, que vous souhaitiez que la Collectivité de Corse monte en compétence, qu'il fallait recruter des encadrants, des cadres A ; nous sommes d'accord avec vous, la Collectivité doit monter en compétence, mais sur le terrain, il faut des agents. Il faut donc, je confirme, réorganiser et rééquilibrer.

C'est ce qui nous avait conduits à amender à la session du mois d'octobre le rapport 280, afin que les rapports à venir modifiant le tableau des effectifs de la Collectivité de Corse soient assortis en annexe d'un état du personnel, incluant d'une part les conséquences induites par les décisions proposées et, d'autre part, les départs définitifs intervenus entre-temps.

Vous aviez donné, Président, un avis favorable à l'amendement. Il a été voté à l'unanimité, mais pour l'heure, ça n'a pas été mis en place.

Alors puisque nous sommes en fin d'année, à l'époque des bonnes résolutions, je réitère ma demande pour qu'en 2023, nous gagnions en lisibilité. Ça doit être aisément faisable puisqu'on voit bien en page 20 du rapport, on annonce le départ de 137 agents fonctionnaires, 197 contractuels.

Pour ces derniers, pour les contractuels, c'est un peu différent, je pense, puisqu'on peut avoir des passerelles, notamment via les concours qui font que les contractuels peuvent devenir fonctionnaires. Mais en gros, l'idée c'est d'avoir cette information en temps réel au moment où nous devons statuer sur la modification du tableau des effectifs.

Ce rapport va dans le sens de ce que je vous disais sur la balance entre départs et embauches, puisqu'en page 22, on peut lire qu'il y a eu en 2021, 175 nouveaux fonctionnaires, 193 contractuels, soit 38 agents de plus, 4 contractuels de moins, le solde est donc positif.

La fameuse trajectoire de Klopfer visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement n'est, à mon avis, pas tenable. Je ne vais pas vous rappeler, Président, le mécanisme du GVT. Vous voyez bien que nos craintes répétées depuis 2018 se confirment.

Je voulais avoir un mot un peu plus politique et institutionnel, puisque lorsque je siégeais au Conseil départemental de la Corse-du-Sud, parmi les arguments qui étaient en faveur de la fusion, figurait la fameuse rationalisation RH, le fameux millefeuille administratif, avec l'idée qu'en supprimant les doublons, on parviendrait à gagner en efficacité et à baisser le nombre d'agents.

Force est de constater qu'on n'y arrive pas. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Autre donnée qui m'a interpellée à la lecture de ce rapport, et j'en ai parlé en comité technique, ce sont les absences, vous les avez évoquées aussi, Président, et arrêts maladie, page 29.

Si on retranche les raisons de type maternité, naissance, adoption, autorisation spéciale d'absence et qu'on se concentre sur le médical pur, maladie ordinaire, longue durée, accident de travail, femmes et hommes confondus, sur l'année 2021, on dénombre 2 341 agents qui ont eu recours à des absences médicales.

Alors sûrement que dans ces chiffres, plusieurs agents ont été comptabilisés 2 fois, des doublons, mais même s'il n'y a pas eu 2 341 agents sur les 4 500, ce chiffre nous interpelle et nous déstabilise.

N'y a-t-il pas Président un malaise, un malaise ambiant ?

Est-ce qu'un moment donné les agents, pour fuir peut-être un quotidien qui ne va pas, ou un problème dans les services, ou un manque de personnel ne se mettent-ils pas en arrêt maladie ? C'est une question.

La médecine préventive est-elle efficace ? Il faut que les agents soient suivis.

Le taux d'absentéisme a augmenté, toutes catégories confondues, par rapport à 2020, ce qui est tout aussi révélateur.

Autant d'éléments qui troublent l'horizon que l'on aurait espéré voir dégagé à l'aube de la 6<sup>ème</sup> année de la collectivité unique ; un trouble que je tâche de relayer dans cet hémicycle régulièrement, avec d'autres collègues, bien entendu.

Nous votons et nous statuons en assemblée délibérante pour mettre en place des politiques publiques et dans tous les secteurs, ça c'est de la statique. Le personnel constitue la dynamique, le bras opérationnel chargé de les mettre en musique, si je peux dire, sans lequel la mise en œuvre de l'action publique peut se trouver entravée ou partiellement effectuée en fonction des services.

Ce qui nous oblige, je pense, nous tous, à la plus grande vigilance pour parvenir à une gestion apaisée, concertée, rationalisée du personnel. Nous ne pouvons pas nous permettre, vu l'ambition des politiques que l'Assemblée veut mettre en œuvre, d'être fragilisés aussi longtemps et aussi profondément en termes de ressources humaines.

Je vais terminer mes propos, Monsieur le Président, dans un même ordre d'idée et je finirai par un mot sur les élections professionnelles et sur l'urgence de rétablir un dialogue social de qualité, ne souffrant d'aucune suspicion.

Un temps de démocratie ne peut pas se solder par un moment de doute.

Le contexte dans lequel se sont tenues les élections du 8 décembre et le dépouillement qui a suivi met à mal le dialogue social, et je pense même que ça le fragilise. 2 syndicats sur 5 ont déposé des recours, c'est assez inédit.

La Collectivité de Corse a besoin de tous ses agents pour servir le bien public et l'intérêt général. Elle a besoin aussi d'avoir tous les syndicats dans toutes les organisations et commissions.

Le dialogue social est une des clés que nous devons garantir ; je ne doute pas, Président, que sur ce point-là, vous me rejoindrez.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport, qui a été débattu en comité technique, je pense que c'est un rapport, du moins c'est le constat aujourd'hui de la politique qu'on a menée en termes social, qui était une priorité. D'ailleurs, en se disant les choses très franchement, chacun peut jouer son rôle politique, mais je pense que la politique sociale de la Collectivité de Corse, Paul-Félix BENEDETTI l'a dit, est exemplaire, est enviée par d'autres collectivités, fait référence sur d'autres collectivités.

Je ne connais pas, moi, une autre collectivité qui est au niveau de la Collectivité de Corse, qui est au-dessus de la Collectivité de Corse.

Nous qui gérons d'autres collectivités, notre référence est la Collectivité de Corse. Le travail qui a été fait à la Collectivité de Corse, et je félicite aussi tous les services qui se sont employés à faire ce travail, ce travail considérable. Parce que nous, aujourd'hui, c'est facile d'aller piocher chez vous quand on gère d'autres collectivités, une référence, on s'y réfère et on n'est pas à votre niveau, on en est loin. Beaucoup de fonctionnaires corses envient le niveau aujourd'hui de rémunération de la Collectivité de Corse, envient les avantages des agents de la Collectivité de Corse, et moi, je m'en félicite puisqu'à un moment donné j'ai peut-être participé un peu à ce que sont des acquis d'aujourd'hui, très modestement, à mon petit niveau. Peut-être que j'y participe encore un peu aujourd'hui, mais un peu plus discrètement.

Alors quand les choses sont bien, il faut dire qu'elles sont bien. Et quand elles sont exemplaires, il faut dire qu'elles sont exemplaires. Notre politique sociale, aujourd'hui, elle est reconnue unanimement par tous les partenaires sociaux. Après, il peut y avoir des problèmes, il peut y avoir des gens qui ont un mal-être au travail et il peut y avoir un certain nombre de difficultés qu'on essaye de régler. Mais ce qui a été fait ici, n'a été fait nulle part ailleurs en termes de régime indemnitaire, en termes de bien-être au travail.

Je vous rappelle que pendant la crise COVID que nous avons traversée, les mesures qui ont été prises à la Collectivité de Corse ont été quand même des mesures qui ont été reconnues par tous : télétravail, mesures de protection, etc., etc.

La politique aujourd'hui, qui est venue en termes d'apprentissage, d'alternance, de télétravail, elle est exemplaire. Elle mobilise aujourd'hui un budget considérable au service des agents.

On a parlé tout à l'heure de la protection sociale, un travail considérable : mutuelle, marchés publics, etc., etc., des heures et des heures, des mois de travail.

Moi, aujourd'hui, je pense qu'il faut se féliciter, moi qui ai été un syndicaliste, il faut se féliciter quand les choses vont dans le bon sens, Monsieur le Président.

Le rôle des partenaires sociaux, ce n'est pas d'applaudir. Le rôle des partenaires sociaux, c'est de demander toujours plus. Mais si vous faites le tour aujourd'hui, ils vont vous dire qu'ils sont plutôt satisfaits, en tout cas socialement. Après, il peut y avoir d'autres problèmes en termes de manque de moyens sur le terrain... Alors, c'est contradictoire parce que vous nous dites qu'il y a trop de monde et les partenaires sociaux nous disent qu'il manque des trentaines, des quarantaines de personnes sur le terrain. Donc là aussi, il faudra qu'on ait une photographie et voir aussi la politique qu'on veut mener.

Si vous sortez les agents des routes aujourd'hui, et les forestiers dans certaines régions et leurs familles, ùn ci ferma più nimu !

Moi, je pense que le rural doit être considéré, ce n'est pas à Cathy COGNETTI, ni à Chantal PEDINIELLI, ni à d'autres, que je vais l'apprendre, comme il se doit, en y mettant les moyens qu'il faut mettre. Et je dis souvent au DGS que, quelquefois, il ne faut pas faire d'approches comptables. Et je sais que c'est plus facile pour moi que pour lui, mais il faut aussi arrêter de faire toujours une approche comptable.

Je pense qu'en termes de rural, il n'y a pas d'approche comptable.

En termes d'incendie et de secours, aujourd'hui, il n'y a pas d'approche comptable, il y a l'approche humaine qu'il faut faire.

Qui passe dans les villages aujourd'hui ? Le service des routes et le facteur, des services publics. Faites le tour aujourd'hui. C'est vrai que quand il y a une pierre, quand ce n'est pas nettoyé, ça se voit. Ces services indispensables à

la vie de notre territoire, il faut les maintenir, Monsieur le Président, quel qu'en soit le prix, quel qu'en soit le prix !

Aujourd'hui, je pense que c'est ce que nous sommes. I nostri paesi, ci vole ch'elli siani arritti, ci vole ch'elli siani puliti, ci vole ch'elli campinu, hè quessu u nostru scopu, hè quessa a nostra pulitica.

Les agents qui sont à la Collectivité de Corse aujourd'hui, le malaise, il peut être général dans notre société, il n'est sûrement pas dû à la politique sociale de la Collectivité de Corse.

Alors, je pourrais épiloguer jusqu'à demain matin.

Je ne reviendrai pas sur les élections, je pense que ceux qui étaient là, les présidents de bureaux et les représentants du personnel savent très bien que les choses se sont passées comme elles devaient se passer. Après, la justice jugera et je pense que nous, on n'est pas là pour commenter les élections des partenaires sociaux. Je pense qu'il faut laisser aux partenaires sociaux leurs prérogatives.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, en nous félicitant de la politique sociale que nous menons et en espérant qu'elle sera généralisée à tous les fonctionnaires de la Corse, de ses satellites et de toutes les personnes qui se rattachent. Et bien entendu, une pensée pour les gens du privé aussi, parce que je pense qu'aujourd'hui... Hier, on a voté une DSP qui sanctuarise un certain nombre de mesures sociales dans le maritime, c'est-à-dire le pavillon français premier registre, c'est une référence. Je pense que les entreprises aussi, les entreprises dans le privé doivent aussi se référer à ce qui se passe ici.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport, sur la forme, il nous propose une vision globale, consolidée et de ce point de vue-là notamment, il est intéressant et à relever.

Je ne serai pas aussi dithyrambique que mon collègue Hyacinthe, je n'en déduis pas pour autant les mêmes choses que lui, indépendamment du fait qu'on ne soit pas du même côté de l'hémicycle.

Quand vous nous proposez, comme vous venez de le faire sur les mutuelles, une amélioration significative des conditions de travail et d'évolution de nos agents, on est d'accord et on vote pour. Vous voyez bien, Président, que ce n'est pas une ligne politique que d'aller systématiquement ou pas, au contraire et d'ailleurs, je me fais l'avocat du diable, s'il fallait lister le nombre de votes et y accoler la position qui a été la nôtre, on aurait quelques surprises. Donc, ce n'est pas une opposition féroce ou de principe, c'est une opposition constructive et qui va même jusqu'à soutenir lorsque les choses s'inscrivent, comme vous l'avez fait il y a quelques minutes à peine avec ces rapports, dans la bonne trajectoire.

Ce rapport, pour nous, même s'il n'appelle pas au sens strict de délibération, on en prendra acte ou pas, il laisse, indépendamment du débat de fond qui est long, qui est vaste et qu'on reprendra notamment à l'occasion ou à l'aune de nos travaux budgétaires, trois gros sujets, à notre avis, très vite en attente de réponse.

Le premier, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est celui de la disparité massive et structurelle entre les agents des offices et agences et ceux de la collectivité de manière générale.

Vous savez qu'on a dans le premier cas, beaucoup d'agents de droit privé, avec des régimes particuliers qui leur sont dédiés et dans l'autre, des fonctionnaires, des agents de droit public qui eux, évoluent sous l'empire, dirons-nous, de règles connues et consacrées par ailleurs. On est quand même dans le premier cas, confrontés à la situation de plusieurs centaines d'agents. Ce n'est pas quelque chose de neutre, qui n'en toucherait que quelques dizaines à la marge.

Donc, il faut qu'on puisse voir ensemble, le moment venu, comment cette question-là, de manière progressive, il n'est pas possible de la régler en quelques heures ou mois à peine, elle peut de manière plus dynamique et plus volontaire être abordée.

Donc ça, c'est ce que je voulais dire et le dire, d'autant plus que la collectivité unie, vous le dites assez et c'est vrai, n'est pas la Collectivité de Corse. Tout ce qui relevait des anciennes collectivités départementales, ce qui a été le fruit de choix politiques, je pense par exemple au chemin de fer de la Corse, les deux SIS dont vous envisagez qu'ils soient ou pas fusionnés en un établissement public et territorial unique, c'est autant d'emplois qui, de manière lisible et distinguée, n'apparaissent pas dans les données consolidées que vous nous donnez à analyser.

On vous a déjà demandé, dans le cadre de nos travaux budgétaires, la possibilité de disposer de cette photographie. On aurait aimé que le rapport le

fasse, ça n'est pas le cas, on y reviendra. Mais on sait bien qu'il y a un sujet de ce côté-là. Et qu'à travers le sujet global, se pose une multitude de sujets particuliers.

Donc là, il y a un premier sujet sur lequel je voulais insister de manière précise.

Second sujet, la territorialisation. Je ne sais pas si vous voulez faire « E case di i territorii » ou pas. Je ne sais pas, vous dites « oui », je ne sais pas, on verra.

Ce que je sais, que nous savons tous, Hyacinthe l'a dit, et là on est d'accord, c'est que le service public dans les territoires ruraux, et notamment de montagne, à l'image d'ailleurs, Angèle, des petites entreprises dans la ruralité et la montagne, il s'inscrit dans une logique de survie. Si vous retirez les moyens, vous tuez les lieux. Ce n'est pas plus compliqué. On n'en est pas à dire : il y en a 9, on en met 11 ou en laisse 7, on en est à dire : si on retire les moyens, nonobstant ceux des communes, qui sont dérisoires, il faut appeler un chat, un chat, dans ces régions-là. Moi, j'étais l'autre jour, pas plus tard qu'hier, avec le maire d'un village de Castagniccia, il me disait : aghju avutu à andà eiu à puli u cimiteru, parce qu'on est dans ce moment-là qui pour nous est sacré.

Dans nos communes respectives, même si elles ne sont pas comparables en taille, on sait qu'on a quelques moyens, mais dans une multitude d'autres, les moyens sont proches de 0.

Donc on l'a dit, notamment pour l'ingénierie territoriale de projet, mais on peut le dire aussi pour les moyens publics, dans des secteurs comme l'entretien, la voirie, l'embellissement, les espaces verts, la propreté etc., il y a quelque chose à imaginer, y compris pour que la Collectivité ne soit plus, et pourquoi pas, l'employeur unique de ces agents-là, il y a un sujet à ouvrir.

Donc, premièrement : droit privé, droit public, offices, agences, Collectivité de Corse.

Deuxièmement : la question des satellites et la vision consolidée que nous n'avons toujours pas, que nous continuons de demander, pas simplement au plan budgétaire ou du 012, mais plus généralement au plan des trajectoires et des évolutions de carrière.

Troisièmement : la question des territoires. Notre Collectivité aujourd'hui a besoin de se décentraliser et avec elle, ses offices et agences. Elle a besoin de donner non plus aux EPCI, dont le découpage n'est pas pertinent, pas plus qu'aux communes seules, mais je dirai moi aussi, aux Pieve, elle a besoin de se réinventer à l'échelle de ces territoires-là. Et, ça suppose une réforme de

l'architecture de nos agents, de façon à coller à tous les points de vue, au plus près des réalités vécues.

Donc voilà ce que je voulais dire à ce stade et terminer en disant que l'emploi public, et en étant taquin je dirai, pour le pire et pour le meilleur, il a toujours été un sujet politique pour notre Collectivité, avant qu'elle soit Collectivité de Corse, après qu'elle ait été, puisqu'elle est appelée à évoluer pour devenir, pourquoi pas, c'est le sens du processus, une collectivité autonome, on continuera de garder cette particulière attention en Corse pour l'emploi public. Donc, c'est une trajectoire qui part de loin et, pour avoir été conseiller exécutif de 2015 à 2021, je sais aussi qu'elle a démarré avant nous, et que d'autres que nous y ont prêté une particulière attention.

Donc c'est une démarche historique, il faut le dire, c'est une trajectoire ancienne que le mouvement national, je veux le croire, a pu raffiner par certains aspects, peut-être et même sûrement, mais qui n'est pas propre qu'à notre famille politique. Je veux croire qu'elle l'a été pour bien d'autres avant nous et qu'elle le sera pour tant d'autres après.

Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, il n'y a pas d'autre intervention ? Non.

Moi, j'avais juste une petite question parce que depuis tout à l'heure je regarde le graphe et le graphe et la légende n'est pas donnée, et le graphe et le commentaire ne correspondent pas, la part des femmes en catégorie A, c'est page 8, sur l'ensemble des emplois permanents et de plus de 71 % ? En bleu, ce sont les femmes et en rouge les hommes ? Juste pour que je n'interprète pas mal. C'est ça ? Il y a plus de 71 % de femmes ? Oui. Bon d'accord très bien.

Et ensuite, c'est en catégorie A plus qu'on a 38 hommes pour 19 femmes, donc la plus haute catégorie ? Très bien, no comment, no comment alors ! Mais par contre, je tiens à dire que la politique sociale alors c'est structurel, ce n'est pas qu'à la Collectivité de Corse, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut baisser la garde, bien sûr, c'est structurel également au niveau national, vous le savez, même dans d'autres pays européens. Mais par contre, il faut créer les conditions pour que les choses changent.

Ensuite, ce que je voulais dire également, c'est vrai que c'est un rapport social de grande qualité pour avoir pu, dans d'autres administrations et dans d'autres institutions, travailler sur le sujet, c'est un rapport social vraiment très, très complet et qui dénote bien et qui prouve bien qu'il y a une politique sociale à

la Collectivité, comme le disait d'ailleurs Félix Benedetti, qui est particulièrement avantageuse, au sens propre du terme. Merci.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour les interventions.

Rapidement parce que le temps passe, on aura l'occasion d'en reparler. Simplement dire, je maintiens ce que j'ai dit et ce qui me semble-t-il n'est remis en cause par personne, c'est que la politique sociale de la Collectivité de Corse, c'est une politique sociale globalement exemplaire, qui nous place objectivement sur tous les items essentiels, dans le peloton de tête et quelquefois carrément en tête dans l'ensemble français. Donc ça, c'est une réalité objective dont je pense que nous pouvons être fiers, quand bien même resterait-il bien évidemment des pistes d'amélioration.

Je ne reviendrai pas sur la question des contractuels, j'avais essayé de démontrer à Paul-Félix Benedetti que son analyse était inexacte. Alors, le seul proverbe qui me vient à l'esprit, c'est : u sumeru ùn vole micca avè, mais il ne s'implique pas.

Je reprendrai la démonstration. On a des contractuels, on en a moins qu'ailleurs. Les contractuels qu'on a conservés, c'est parce qu'il y a un besoin de contractuels. Ceux qui sont là dans les catégories A, ce sont des gens qui ne sont pas de la fonction publique et qui ont été recrutés dans des conditions qui sont restrictives parce qu'aujourd'hui, a fortiori, vous le savez, cher collègue et ami, il y a une nouvelle loi qui impose, je dirais, on ne peut même plus ouvrir un poste en interne exclusivement, on est obligé d'ouvrir un poste de façon générale à l'ensemble des fonctions publiques territoriales, fonctions publiques d'État les fonctions publiques hospitalières. Ça veut dire que ces fonctionnaires-là sont prioritaires sur tout le reste. Ça veut dire concrètement qu'aujourd'hui, quand vous ouvrez un poste, vous devez l'ouvrir, dès la première étape de l'ouverture de poste de la candidature, il peut venir n'importe quel fonctionnaire, de n'importe laquelle des trois fonctions publiques.

On essaye d'inviter les gens et on les accompagne à passer des concours pour qu'ils puissent intégrer, lorsqu'ils le veulent, la fonction publique territoriale et que leur statut soit stabilisé.

On reprendra la discussion sur le fond, il n'y a pas de problème.

Sur la réponse à Jean-Christophe Angelini, ce rapport ne concerne que les agents de la Collectivité de Corse, on ne peut pas aborder d'autres problématiques, y compris d'ailleurs au plan juridique. Mais on sait que cette question-là, du caractère totalement différent des statuts entre celles et ceux qui travaillent dans les agences et offices et celles et ceux qui travaillent au sein de la Collectivité de Corse, crée une hétérogénéité de situation qui est complexe, y compris dans les processus, pas seulement dans le processus budgétaire, on a des agents de droit privé d'un côté, la fonction publique territoriale de l'autre, on a des statuts entre les agences et offices qui sont très différents. On a forcément des différences de rémunération et ça nous a posé des difficultés. Par exemple, lorsqu'on essaye, pour ne pas aller vers un recrutement extérieur, d'intégrer quelqu'un d'une agence et office au sein de la Collectivité de Corse, il faut d'abord franchir les obstacles dont on a parlés avant, c'est-à-dire que normalement est prioritaire un fonctionnaire, quel qu'il soit, en supposant que vous réussissiez à démontrer au contrôle de légalité que cette personne qui travaille dans une agence et un office présente des compétences spécifiques qui vous permettent de privilégier son recrutement par rapport à celui d'un fonctionnaire. Encore faut-il que vous puissiez l'intégrer dans des conditions de rémunération qui lui donnent satisfaction. Mais souvent, il risque de perdre 20 ou 25 % ou plus de sa rémunération lorsqu'il vient à la Collectivité de Corse.

Donc on voit bien combien les problèmes sont complexes.

Sur la territorialisation, bien sûr, il va falloir aller sur une territorialisation. Je vous fais remarquer par exemple, y compris pour essayer d'avoir, je me tourne vers Chantal, il y a aujourd'hui des secteurs qui sont en souffrance, des secteurs qui sont en souffrance notamment dans les routes, certaines équipes de route, on le sait, et certaines équipes de Forsap. J'ai demandé au DGS et aux DGA qu'il y ait une clause d'abord de résidence administrative, si on prend un Forsap dans le canton du Taravu, ce n'est pas pour que ce soit quelqu'un qui 3 mois après aille vivre à Ajaccio. Ça c'est un exemple.

Deuxièmement, si on prend un forestier sapeur, ce n'est pas pour que 6 mois après il demande à changer et à aller dans un autre service. Donc, une obligation à la fois de résidence administrative et une obligation de durer dans le poste.

La territorialisation, je vous rappelle, y compris en termes d'équité territoriale, c'est une demande forte, mais c'est une injonction paradoxale. Je le redis à chaque fois. On a fusionné trois collectivités ; sur ces trois collectivités, il y en avait une qui était totalement au sud, une globalement au sud, la Collectivité territoriale et l'autre au nord. Donc au départ, vous avez en gros 60 à 70 % des agents qui sont dans le sud, et 30 ou 35 % qui sont dans le nord. Si vous voulez

rééquilibrer, je vous rappelle qu'on a validé à l'unanimité une clause qui interdit toute mobilité géographique contrainte. Donc, vous ne pouvez pas faire bouger les gens s'ils n'ont pas envie de bouger.

Donc, c'est très difficile. Et par exemple, si demain vous demandez à certains personnels, y compris attachés profondément à la Collectivité de Corse, vous leur dites abruptement, « il faut que vous alliez travailler dans telle région ou dans tel village », vous n'y arrivez pas, vous le savez. On va se retrouver confrontés, pour le coup, on peut avoir des maladies, on peut avoir des départs... Donc, c'est quand même quelque chose d'une complexité véritablement particulière.

Je termine tout à fait et je veux le dire, on a beaucoup parlé des droits et on a sans cesse travaillé à les renforcer ces droits. Mais moi, je suis attaché à la thématique et à la dialectique des droits et des devoirs. Aujourd'hui, un agent de la Collectivité de Corse, il a des droits importants qui sont reconnus, qui sont protégés. Il a des garanties et c'est tant mieux, c'est notre volonté. Mais il ne faut pas oublier les devoirs. Ça a été dit et je le reprends volontiers à mon compte. Je considère que travailler à la Collectivité de Corse, c'est travailler au service de la Corse et ce n'est pas une place, c'est un honneur, ça doit être un honneur. Moi, j'ai envie que les gens qui travaillent avec nous dans cette institution, nous, nous ne faisons que passer, eux ils vont rester autant qu'ils le veulent dans la fonction, mais j'ai envie qu'ils soient bien et je le dis souvent, quand il y a eu des problèmes, quand il y a des problèmes dans les services, je n'ai pas envie que les gens arrivent au travail le matin avec la boule au ventre. J'ai envie qu'ils se disent : je suis heureux d'aller travailler. Mais en même temps, j'ai envie que tout le monde se dise, je suis fier de travailler dans cette Collectivité et j'ai une responsabilité parce que je travaille pour la Corse.

Et quand je disais un rapport, un rapport revisité à la relation, je veux dire, aujourd'hui une personne qui va accéder à un poste à la Collectivité de Corse, c'est quelqu'un qui va être choisi entre 10, 15, 20 candidats. Ces 15 ou 20, ils ont besoin et envie de travailler aussi. Et donc, la personne qui est choisie, il faut qu'elle se rende compte que c'est une marque de confiance et qu'à un moment donné, ça demande un investissement et on est en droit de demander cet investissement. Et, je ne doute pas que la plupart des agents qui travaillent à la Collectivité de Corse, se donnent entièrement.

Mais celles et ceux qui ne font pas leur job, il faut aussi pouvoir le leur dire. Par exemple, quand arrive la stagérisation, la stagérisation, elle ne peut pas être automatique. Les jeunes qui rentrent et qui ont une période probatoire, qui sont absents ou qui ne viennent pas, etc., vous ne pouvez pas les stagiatiser parce que s'ils n'ont pas été capables d'être à leur poste, respectueux de la hiérarchie,

respectueux des règles, respectueux de leurs collègues, à un moment où ils savent qu'ils sont contrôlés, quand vous les intégrez, vous ne pouvez pas attendre d'eux qu'ils s'améliorent.

Donc tout ça, je pense que ça participe aussi du renforcement de notre institution.

Donc, voilà ce que je voulais dire, je le dis souvent en CT, je le dis aux organisations syndicales, je vous le dis à vous, je pense qu'on est, les uns et les autres, sur la même longueur d'onde, y compris les personnels.

Et je termine sur les élections professionnelles. Je crois qu'il y a eu une campagne exemplaire, il y a eu un scrutin qui, à mon sens, a été irréprochable. Je vous invite à relire le communiqué que nous avons rédigé dans les heures qui ont suivi la survenance du problème, un communiqué adossé à des constats objectifs et un communiqué qui a été validé en son principe et en son contenu par trois organisations syndicales, dont les représentants, comme les représentants des deux autres, ont participé physiquement à toutes les phases de la procédure. Donc ce que je peux vous dire, c'est que moi je considère que le scrutin a été totalement régulier et c'est normal. Il y a une instance, le tribunal est saisi, il aura à se prononcer et nous appliquerons bien sûr la décision de justice. En ce qui me concerne, j'attends avec sérénité qu'elle intervienne et je pense que le même état d'esprit prévaut chez tout le monde.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Donc c'est une note très positive quand même, bien sûr, très, très positive. C'est une simple prise d'acte aussi. Donc vous prenez acte, je présume de ce rapport social.

### **L'Assemblée PREND ACTE de ce rapport.**

Merci. Donc, il nous reste un rapport dans le domaine des ressources humaines.

**Raportu n° 357 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 357 :** Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Par rapport à tout à l'heure pour rebondir, l'attente de lisibilité, la liste annexée, on y travaille pour 2023, vous le savez.

Sur ce rapport-là, je signale que c'est simplement les créations de postes pour permettre aux agents qui ont été promus dans le cadre du BOETH, les travailleurs handicapés, de pouvoir occuper le poste auquel ils ont droit suite à leur promotion et, que cette création sera contrebalancée par la suppression de celui qu'ils quittent. Donc c'est une opération limitée, qui est totalement neutre.

Et, je rappelle également donc que c'est une expérimentation, le texte relatif à la promotion, l'insertion pour les personnes en situation de handicap, le BOETH. Donc c'est une expérience qui va de 2020 à 2025, à mon avis, elle sera probablement pérennisée. Donc, on a un ratio de création de postes par rapport au volume global qui est tout à fait satisfaisant, sans être excessif, qui est aligné sur les promotions des personnes ne souffrant pas de handicap. On a à-peu-près 286 personnes en situation de handicap pouvant bénéficier de ce dispositif, on en a mis 8. Comme on aurait pu en mettre 8 l'année précédente, on va faire 2 par an en plus pour rattraper le déficit par rapport à la première année. On est tombés d'accord avec les organisations syndicales. Il y a toute une liste de critères et un travail très sérieux qui est mené, notamment par l'administration, pour essayer de donner le plus de lisibilité et d'équité possible à la mise en œuvre de ce mécanisme de promotion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons cette modification du tableau des effectifs, un avis favorable de la commission des finances.

Qui souhaite s'exprimer ? Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Madame la Présidente, une remarque qui regroupe tous les rapports sur les RH, a-t-on le droit de continuer à genrer tous ces rapports ? C'est tout.

Après, je suis favorable au rapport. Avec l'évolution sociétale actuelle, est-ce qu'on a le droit de continuer à genrer ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Explication ? Alors trouble dans la salle, qu'est-ce que « genrer » ? C'est grave !

(Brouhaha).

**M. Pierre GHIONGA**

Pour détendre un peu l'atmosphère, après cette matinée dure.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est vrai, on regardera, disons que c'est à titre indicatif, on dira, allez ! ... que la gauche progressiste pose avec entrain, tout en soulignant qu'il siège dans le même groupe.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il-vous-plaît, nous sommes toujours en télédiffusion. Je comprends que vous soyez un peu agités parce que certainement, vous avez un peu faim aussi.

Voilà, c'est à double tranchant, l'histoire du genre. Déjà dans le rapport social effectivement, il ne faudrait pas mettre par sexe, mais par genre. Ça, c'est mieux. Et après, c'est à double tranchant parce que si ce n'est pas genré, ça va être homogène et donc on ne verra pas non plus les différences de conditions et je crains fort que pour ce qui concerne les pourcentages relatifs aux femmes, ça disparaisse, ça soit écrasé par la statistique globale. Donc c'est à double tranchant. Et après, compte tenu de l'évolution de la société effectivement, il y a des gens qui ne demanderont pas à ce que leurs données personnelles soient genrées. C'est clair ?

Bien. J'aurais dû laisser répondre le Président de l'exécutif d'ailleurs là-dessus, je ne vois pas pourquoi je vole à son secours, il n'en n'a pas besoin.

Autre question sur le sujet ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je ne vais rien dire sur les créations, celles-là, je les approuve. Mais je pose une question connexe. Les travailleurs handicapés ont des difficultés à trouver du travail et la fonction publique est souvent le réceptacle naturel.

Les lois avaient été faites au début, beaucoup pour intégrer les handicapés de guerre. Aujourd'hui, il y a une obligation à 6 %, sur le CdC, ça représente 240 postes. Moi je pose la question, est-ce qu'on les a atteints ? Si vous me dites non, je vous demande quel est le montant payé en compensation annuelle au fonds des handicaps, qui est de 6 000 € par agent pour les établissements publics de plus de 750 agents ? Ce n'était dans le rapport social, je ne l'ai pas vu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres questions concernant ce tableau des effectifs, cette modification ? Non. Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On est à 8 %, donc on est au-dessus et on ne paye aucune contribution.

Je dis que nous sommes au-dessus du plancher qui est imposé par la loi, qui est de 6,5 % de personnes en situation de handicap, nous sommes environ à 8 %. Donc, nous sommes au-dessus du seuil et donc nous ne payons aucune contribution compensatoire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. D'autres commentaires ? Très bien.

Donc, je soumetts à votre approbation cette modification du tableau des effectifs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc le tableau des effectifs, ainsi modifié, est ADOPTE.**

Nous avons terminé les ressources humaines. Nous n'avons pas abordé le bloc des modifications de décrets. Certains doivent partir parce qu'il y a des réunions aussi, il faut qu'on aille déjeuner. Donc, il faut quand même qu'on fasse un point concernant l'emploi du temps de cet après-midi.

Je lève la séance, pause déjeuner. Laissez les pouvoirs, s'il vous plaît, si vous partez dans les réunions, dans la réunion de la commission d'avancement notamment. On a fait passer le message auprès des attachés, soyez très vigilants. Merci.

**La séance est suspendue à 14 h 00 et reprise à 15 h 53.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, après nous être entendus avec le Président de l'exécutif, nous pouvons passer les rapports qui sont couverts par un item qui s'appelle « vie institutionnelle », donc qui sont souvent des projets de décret, sauf celui relatif à la proposition du sénateur Panunzi, nous attendrons le Président de l'exécutif pour ce rapport-là. Il devrait revenir à peu près dans 3/4 d'heure. Mais on peut débiter pour ce qui est des autres rapports.

Alors, je ne sais pas qui à l'exécutif va les présenter.

On m'indique qu'il y en a un, et nous l'avions vu en commission, qui concerne la création des aides animales ; ça sera Monsieur Livrelli, Président de l'ODARC, qui le présentera.

Ensuite il y aura un autre qui concernera le FEADER. Ça sera vous aussi Monsieur Livrelli ? D'accord, très bien.

Il faudrait également présenter le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation de l'agent du greffe. C'est Monsieur Giovannangeli qui le fera très bien.

Alors, on y va.

**VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE**

**Raportu n° 385 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prughjettu di decretu rilativu à a criazioni di l'aiuti animali privisti da u pianu strategicu naziunali di a pulitica agricula cumuna 2023-2027.**

**Report n° 385** : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à la création des aides animales prévues par le plan stratégique national de la politique agricole commune 2023-2027.

**M. Dominique LIVRELLI**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vais présenter un rapport qui concerne un avis sur le projet relatif à la création des aides animales prévues par le PSN de la politique agricole commune 2023-2027.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, la nouvelle programmation de la PAC débute en 2023 avec un plan stratégique national, (PSN), qui combine les aides du FEAGA, premier pilier, et du FEADER, deuxième pilier.

Je rappelle que le périmètre d'intervention de la CdC demeure l'exercice de l'autorité de gestion des aides du second pilier concernant la Corse.

Sur le projet de décret, la CdC est consultée par les dispositions qui seront arrêtées par le ministre de l'Agriculture concernant la déclinaison des aides directes qui ont été différenciées sur notre territoire par rapport au continent. Il s'agit de l'aide aux petits ruminants en Corse et l'aide au cheptel bovin en Corse.

Ce projet de décret n'appelle pas formellement d'observations, sauf à considérer que l'État a bien pris en compte la demande de doublement de la prime ovine et caprine en Corse pour tous les éleveurs de race locale.

Sur le doublement de la prime ovine et caprine dont il a été question en commission, l'aide spécifique aux petits ruminants est une aide à la tête de bétail avec un montant par animal. Cette aide devait être doublée pour les cheptels des éleveurs qui adhèrent à l'AOP brocciu.

Le critère de certification à l'AOP est un critère opposable en droit communautaire pour justifier l'augmentation de l'aide dont bénéficieront ces éleveurs en race local.

La quasi-totalité des agriculteurs en race locale devrait donc pouvoir en bénéficier, ceux qui sont déjà producteurs ou apporteurs certifiés à l'AOP dès 2023 et les autres producteurs qui décideront de rejoindre la démarche collective de l'AOP, les années suivantes.

La proposition de doublement de cette prime en faveur du pastoralisme, fait également écho à la décision de l'État d'opérer un transfert des aides bovine viande vers le secteur bovin laitier.

En l'absence de ce secteur, de secteur bovin laitier sur notre territoire, nous avons en effet sollicité que ce transfert s'effectue en Corse vers le secteur ovin caprin.

Il faut insister sur le fait que la réduction annoncée des aides bovines nous exposait à une sous-consommation potentielle de l'enveloppe des 6 M€ consacrés aux aides couplées à l'élevage dont bénéficie la Corse et dont environ les 2/3 sont à destination des bovins allaitants. Il s'agissait dès lors de sécuriser la consommation de cette enveloppe.

En complément du rapport selon l'amendement déposé, des précisions seront ajoutées sur les modalités de mise en œuvre de ces aides animales, en soulignant la nécessité d'apporter une correction visant à différer la mise en œuvre d'un critère de productivité pour la filière caprine, de veiller à suivre et évaluer les impacts de la modification de l'aide bovine et d'assurer un pilotage financier de ces aides au cours de leur mise en œuvre.

Au-delà de ces éléments, le premier pilier de la PAC représente en Corse 41 M€ de fonds UE de paiement direct aux agriculteurs, 34 M€ par an d'aides découplées et 6 M€ d'aides couplées, contre 21 M€ pour le second pilier FEADER dont nous avons la gestion.

Une grande partie de ces aides du premier pilier ne sont pas destinées à soutenir directement la production, mais sont des aides surfaciques avec des risques de débordement que l'on connaît.

Pour soutenir l'orientation de notre agriculture vers plus de production, d'autonomie et de résilience, je considère qu'il est légitime pour notre Collectivité de construire et maîtriser intégralement le système des aides à l'agriculture, a fortiori lorsque nous sollicitons un cadre d'autonomie pour notre île.

Je ne parle pas ici de prendre en charge la gestion et le paiement en l'état et du jour au lendemain, de ces aides du premier pilier, mais de travailler avec l'État sur une redéfinition des modalités de leur mise en œuvre.

Certains verrous sont à lever s'agissant de toutes les possibilités qui existent dans la réglementation européenne, augmentation de la proportion des aides couplées dont on pourrait bénéficier la Corse au regard des 0,6 % du FEAGA dont elle bénéficie, utilisation des dispositions de dégressivité, plafonnement et redistribution des aides qui ne sont pas, ou à minima, utilisées en France, et bien sur le choix des productions bénéficiaires des aides pour encourager le développement.

J'ajoute que cette démarche doit s'inscrire dans le temps, sachant que la PAC 2028 commencera à être discutée dès 2024-2025.

En disant tout cela, je ne sous-estime pas le chantier que cela représente : solliciter des ajustements de la politique européenne au regard de l'article 174 du traité européen, ce à quoi s'emploie l'exécutif et Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, monter en compétences pour discuter avec l'Etat de ces évolutions, de leur pilotage, en évaluer les risques et en partager la responsabilité financière et, bien sûr, en exposer le bien-fondé à nos concitoyens et convaincre le monde agricole.

Au-delà de la légitimité que nous avons à solliciter une meilleure maîtrise du premier pilier, je reste persuadé, au regard du projet de développement de notre pays que nous portons, qu'il s'agit aussi d'une question d'efficacité. Ce n'est qu'avec la mise en cohérence de l'ensemble des instruments d'intervention de la PAC que nous pourrons enfin agir sur l'orientation de l'agriculture.

Je vais vous présenter l'amendement.

La présentation de cet amendement est motivée par les éléments d'actualité qui nécessitent d'apporter des compléments d'informations aux élus sur le projet d'avis qui sera rendu. Ainsi, toutes les procédures de mise en œuvre par l'État de ces aides qui débutent au 1<sup>er</sup> janvier, ne sont pas achevées. Il y a eu cette semaine la présentation de la PAC à la Commission territoriale d'orientation par la DRAAF et les projets de notice pour les exploitants sur ces aides. Le détail est donné dans le rapport amendé.

Donc, je vous propose l'amendement suivant :

« Article 1er : formule l'avis suivant :

L'Assemblée de Corse prend acte des dispositions réglementaires que l'Etat, en sa qualité d'Autorité de Gestion des aides du FEAGA prévoit de prendre, concernant la mise en œuvre des différentes aides couplées aux revenus pour les agriculteurs actifs en France métropolitaine, au titre des productions animales ovines, caprines et bovines, tout en soulignant avec intérêt l'intégration

au Plan Stratégique National du dispositif d'aide sollicité par la Collectivité de Corse concernant une aide ovine/caprine spécifique à la Corse.

Il convient :

D'y apporter une correction visant à différer la mise en œuvre d'un critère de productivité pour la filière caprine.

De veiller à suivre et évaluer les impacts de la modification de l'aide bovine ;

D'assurer un pilotage financier de ces aides au cours de leur mise en œuvre ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, il y a un rapport de la CDENATE. Vous avez la parole.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Madame la Présidente,

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a ajouté un point déjà discuté en Commission des Compétences Législatives et réglementaires, précisant que les laitiers émargent en grande majorité à l'AOC Brocciu et qu'il serait judicieux d'encourager les fermiers à y adhérer eu égard à l'avantage que cela représente en termes de prime, (doublement dans certains cas).

Cette démarche est, selon la Présidente, de nature à encourager, par l'adhésion, la production elle-même mais également une démarche collective de production du brocciu.

Cela donnant une notion de l'impact que peut revêtir cette mesure et donc l'importance de ce décret.

Par ailleurs, s'agissant d'une enveloppe fermée, constituée de l'aide aux bovins et de la mesure sur les petits ruminants, un lissage des montants lui semble possible.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité se voir préciser de quelle manière la mesure sur les céréales a été proposée et quelle a été la réponse apportée.

En réponse, Monsieur Yves CONVENTI, Directeur adjoint au développement à l'ODARC, a indiqué que la Corse dispose d'une enveloppe fermée de six millions d'euros sur lesquels l'aide est destinée pour les deux tiers aux éleveurs bovins et pour un tiers aux éleveurs caprins.

En anticipant la baisse probable de l'aide aux bovins, voulue par le ministère, il a été proposé le doublement de la prime ovine /caprine et la prise en compte d'une aide spécifique à la Corse sur la production de céréales en grains. Il a été proposé de programmer cette aide sur la même enveloppe, ce qui ne semble pas soutenable dans la mesure où cela diminue de fait encore davantage les aides aux éleveurs bovins.

C'est un point de difficulté rencontré avec l'Etat qui ne souhaite pas augmenter l'enveloppe globale destinée à la Corse, alors même que les trois quarts des aides prévues par la PAC ne sont pas accessibles aux agriculteurs corses.

Le maintien dans cette enveloppe fermée d'aides spécifiques, imposé par l'Europe, oblige à des arbitrages très difficiles, car ils impliquent une baisse drastique de la part réservée aux éleveurs bovins.

A l'interrogation de Monsieur LUCCHINI sur la part des aides couplées, il a précisé qu'elles constituent une norme nationale. Pour autant, si elle n'est normalement pas calculée dans un territoire régional, cela, bien que non réglementaire, est imposé à la Corse.

Il a ajouté que la démarche conduite par la Présidente de l'Assemblée de Corse au sein du Comité des Régions, va dans le sens de ce type de différenciation souhaitée, qui pourra être discuté dans le cadre des négociations de la prochaine PAC.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ». Absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la rapporteure.

Donc il y a un rapport de la commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire.

**Mme Françoise CAMPANA**

Merci, Madame la Présidente.

M. Yves CONVENTI, Directeur-Adjoint au Développement de l'ODARC, a présenté le rapport du Conseil exécutif.

M. Romain COLONNA a rappelé que malgré les délibérations successives de l'Assemblée de Corse et les demandes réitérées du Président du Conseil exécutif, les aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC demeuraient de la compétence exclusive de l'Etat.

Il a donc souhaité disposer d'éléments sur ce point ainsi que sur la formulation de l'avis proposé.

M. Yves CONVENTI a rappelé que, dès la précédente mandature, il avait été demandé que la Collectivité de Corse puisse maîtriser les aides du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier, conformément à sa compétence en termes de développement agricole telle que définie dans le statut de 2002.

Cette maîtrise est d'autant plus importante que le FEAGA (1<sup>er</sup> pilier) est beaucoup plus conséquent que le FEADER (2<sup>nd</sup> pilier), notamment en ce qui concerne les aides couplées (liées à une production), dont la CdC avait demandé le transfert, en cohérence avec sa politique qui vise à appuyer la production.

M. CONVENTI a également précisé que la démarche précédemment exposée rejoignait celle de l'adaptation au changement climatique.

Mme Marie-Anne PIERI s'est interrogée sur les raisons qui ont amené à circonscrire le doublement de l'aide pour les ovins/caprins à l'AOP « Brocciu ». Elle a souhaité disposer d'éléments quant à la part que représente cette AOP dans la production et sur l'impact éventuel de ce doublement de l'aide sur l'enveloppe fermée dédiée à la Corse.

M. CONVENTI a précisé que la demande initiale adressée au Ministère était d'adosser ces aides à la race corse, requête qui n'a pu aboutir pour des raisons de contrôlabilité et de traçabilité. S'adosser à l'AOP « Brocciu » était alors la meilleure façon de mettre en œuvre cette aide, ce label imposant d'être en race corse.

M. CONVENTI a indiqué qu'il convenait de transiter par l'organisme de contrôle de cette AOP pour bénéficier de l'aide ; de plus, il a précisé que les producteurs ne bénéficiant pas de cette appellation conserveraient le niveau d'aide antérieur.

Il a également fait observer que 50 % des producteurs étaient aujourd'hui adhérents à l'AOP et, le doublement de la prime s'avérant particulièrement attractif, de nouvelles adhésions seront sans doute enregistrées.

Par ailleurs, M. CONVENTI a confirmé que ces aides s'effectuaient en enveloppe fermée. Il a également rappelé que la diminution des subventions au secteur bovin viande au profit du secteur bovin laitier aurait signifié une baisse des aides pour la Corse ; dans ce contexte, la demande avait alors été de rediriger l'aide vers le secteur laitier ovin spécifique à la Corse.

Mme Angèle CHIAPPINI s'est interrogée sur la possibilité d'obtenir un doublement de l'aide pour les producteurs de fromages ne transformant pas en brocciu, et sur la perte éventuelle pour les éleveurs bovins.

M. Yves CONVENTI a précisé que pour bénéficier du doublement de l'aide, il était nécessaire de produire le certificat d'adhésion à l'AOP.

En ce qui concerne les éleveurs de vaches allaitantes, il a confirmé la diminution de l'aide sur l'ensemble du territoire.

Mme Nadine NIVAGGIONI s'est questionnée sur les bénéficiaires de la prime, évoquant le cas des producteurs semi-industriels qui bénéficient de l'AOP et qui sont fournis par des apporteurs de lait.

M. Yves CONVENTI a précisé que ces « industriels » étaient recensés comme producteurs de brocciu ; toutefois, l'appellation « AOP Brocciu » nécessite une double cotisation, des apporteurs comme des producteurs.

Il a souligné que quelques laiteries, non adhérentes, priveraient ainsi leurs apporteurs de la majoration des aides ; dans ce cas, ces derniers ne manqueront pas de solliciter leur entrée dans le système de certification.

M. Paul-Félix BENEDETTI, rappelant que, pour diverses raisons, aucune unanimité ne se dégagait concernant l'adhésion à l'AOP, s'est interrogé sur le calcul des pertes financières à venir pour 2023, dans le contexte actuel et au vu des baisses générales annoncées dans certains secteurs ; il a donc souhaité savoir si le potentiel de pertes pour 2023 avait été évalué à l'aune des déclarations 2022.

Plus globalement, M. BENEDETTI a observé qu'il s'agissait d'un décret particulièrement important, validant des mesures spécifiques pour la Corse ; cela transparaissant clairement dans la nomenclature isolant d'une part les aides dévolues à la France continentale et, d'autre part, celles définies pour l'île.

Dans ce cadre, il s'est interrogé sur la possibilité d'améliorer et d'amender les règles en vigueur et a souhaité savoir si la discussion avait réellement été épuisée avec le Gouvernement avant d'entériner le canevas proposé.

Enfin, il a rappelé le caractère nécessaire de la gestion du FEAGA par la Collectivité de Corse.

M. Yves CONVENTI a précisé que la CdC n'avait été invitée à discuter, sur le plan technique, que des aides concernant les ovins et caprins et elle ne saurait donc être comptable de l'ensemble des éléments de calcul.

Il a également indiqué que l'hypothèse d'un nombre plus important d'adhérents à l'AOP « Brocciu » avait été posée, sur les cinq années à venir, l'aide en question étant prévue sur cette durée.

Par ailleurs, la possibilité d'aides supplémentaires, hors enveloppe fermée, a été évoquée mais n'a pas fait l'objet d'avancées. Toutefois, M. CONVENTI a souligné l'existence d'un principe de vases communicants au sein de cette enveloppe.

M. Paul-Félix BENEDETTI s'est interrogé sur la perte de primes bovines, et a souhaité disposer, lors de la prochaine session de l'Assemblée, de chiffres précis. M. CONVENTI a indiqué que ces questionnements trouvaient réponse, notamment, dans le Plan Stratégique National.

Mme Angèle CHIAPPINI s'est interrogée sur les bénéfices d'une gestion de ces aides par l'ODARC, souhaitant savoir si une gestion territorialisée autorisait des dérogations aux critères préétablis.

M. Yves CONVENTI a souligné que réaliser simplement les paiements et le contrôle des aides du 1<sup>er</sup> pilier ne saurait être la demande de la CdC qui souhaite, a contrario, pouvoir en redéfinir l'ensemble des modalités, notamment en ce qui concerne les aides couplées et non-couplées, pour favoriser les modes de production existants en Corse.

A titre d'exemple, il a rappelé que la CdC avait proposé une aide couplée à la production de céréales en Corse, car une aide à la production de blé dur existait sur le Continent alors même que, sur l'île, la production était orientée vers l'alimentation animale. Ainsi, des aides ne profitent pas à la Corse car elles s'avèrent non adaptées à la réalité des productions, qui ne pourraient être aidées que dans le cadre de l'enveloppe déjà existante.

Mme Nadine NIVAGGIONI a rappelé qu'en Corse, la viande ovine était très peu travaillée, se limitant en grande majorité à la vente d'agneaux, et elle a déploré le fait que les producteurs de lait non transformateurs pâtiront de ces nouveaux modes de calcul, alors même qu'il s'agit ici d'une filière n'ayant connu aucune dérive et qui est aujourd'hui particulièrement accablée.

Une différenciation en son sein même est donc dommageable et les semi-industriels qui ne souhaiteront pas s'inscrire dans une démarche collective, et qui n'en ont pour certains aucun besoin en termes financiers, pénaliseront donc leurs apporteurs.

M. Yves CONVENTI a précisé que la majorité des laitiers étaient adhérents à l'AOP, la quasi-totalité des apporteurs bénéficieront donc des aides majorées.

Mme Marie-Anne PIERI a observé que s'il existait une AOP « Fromage », ce doublement d'aide aurait trouvé tout son intérêt ; le limiter à l'appellation « Brocciu » n'a donc pas réellement de sens, dans un contexte où la brousse prend le pas en termes de production.

En conclusion, M. Romain COLONNA a rappelé que la Commission devait émettre un avis sur les aspects législatifs et réglementaires du rapport.

Avis de la commission : la commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Core in Fronte » ; vote défavorable du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » ; absence de Mme Josepha GIACOMETTI et du groupe « Avanzemu ».

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la rapporteure.

La parole est à Jean-Martin MONDOLONI qui l'a demandée le premier.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un point d'ordre, Madame la Présidente.

Nous avons convenu ce matin en Conférence des présidents que nous pouvions nous dispenser, n'était le plaisir de vous entendre, Madame la rapporteure, de la lecture des rapports. Je le dis d'autant plus volontiers qu'ils sont

en ligne et je félicite les rapporteurs de la qualité du travail et au passage des collaborateurs qui s'attachent à ce travail de fond. Nous avons eu sur ce sujet et sur d'autres, des travaux très complets, très aboutis. Tout ça est en ligne.

Je pense qu'au moins pour cet après-midi, si on veut un peu gagner du temps, nous pourrions nous en dispenser, si ça ne représente pas de dimension vexatoire pour les rapporteurs et si chacun en est d'accord. Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Lorsque vous êtes remonté dans les bureaux pour boire le café quand même, c'était quand même énorme, eh oui ! Donc, on aurait pu gagner du temps.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Vous êtes très observatrice, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très observatrice ! Donc, il a été expressément demandé la lecture de ce rapport. Ce que nous avons dit ce matin est tout à fait vrai, vous avez raison de le rappeler, et on se passera de la lecture des rapports, sauf quand il y a une demande expresse. Voilà.

Qui souhaite la parole sur ce rapport ? Alors, Annette PIERI, et vous en profitez, s'il vous plaît pour présenter votre amendement à la suite. Merci.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Monsieur le Président, ce décret est très intéressant, le rapport, plus précisément. Il soulève un certain nombre d'interrogations de la part de notre groupe. Déjà au niveau du premier pilier. Alors, depuis que je suis dans cette Assemblée, les présidents qui se sont succédé au niveau de l'ODARC, ont toujours souhaité récupérer ce premier pilier.

Alors moi qui rencontre souvent des agriculteurs et des responsables du monde agricole, quand j'évoque ce premier pilier, je dois dire que c'est l'incompréhension de leur part, pas de cette récupération, mais du manque de communication, de réunions avec eux pour leur parler de ce que vous souhaitez faire sur ce premier pilier et la récupération de ce premier pilier.

A la lecture de ce rapport, on voit très bien ce que représentent le premier pilier et la dichotomie du premier pilier, c'est-à-dire qu'il y a 85 % qui sont normé au niveau de l'Europe, 15 % uniquement dépend de l'État membre, et

l'État membre ne peut pas faire ce qu'il veut au niveau de ces 15 %. Donc, il est obligé de demander à l'Europe ce qu'il envisage de faire sur ces 15 % : est-ce que je vais vers de l'agriculture biologique ? Est-ce que je vais faire du fourrage ? Est-ce que je vais primer les ovins ou les bovins ? Donc, ce n'est pas aussi simple que ça.

Alors moi, Monsieur le Président, je vais vous demander pourquoi récupérer ce premier pilier qui représente, j'ai bien compris, une manne financière très importante par rapport au deuxième pilier, mais qui a aussi toutes ses conséquences parce qu'un premier pilier, je vous donnerai un exemple tout à l'heure, ça engendre des contrôles qui sont des contrôles inopinés très importants, qui n'ont rien à voir avec les contrôles du deuxième pilier.

Le deuxième pilier que vous maîtrisez, vous contrôlez à l'achat d'une machine à traire, une clôture. Là, sur le premier pilier, il faut monter aux estives, il faut vérifier l'ilot qui a été déclaré par l'agriculteur à 80 % primable et quand le contrôleur vient et qu'il dit : non, Monsieur l'agriculteur, ce n'est pas 80, mais c'est 20 %, donc la prime que vous avez reçue, il faudra la rembourser. Et qu'aujourd'hui, c'est l'État membre, c'est-à-dire la France, qui dans le cadre de l'apurement du passif, rembourse à l'Europe. Demain, si vous avez la maîtrise de ce premier pilier, les 15 %, parce que ça vous ne pourrez pas bouger, c'est 15 % - je me suis entretenue tout à l'heure avec Monsieur VINCIGUERRA, qui me disait c'était 50 à un moment donné, maintenant c'est 15, c'est 15 % -, vous ne pourrez pas les bouger et vous ne pourrez pas faire ce que vous voulez.

Donc moi, je me pose la question de savoir qu'est-ce que vous allez en faire ? Quelle agriculture vous voulez faire au travers de ce premier pilier ? Quel secteur vous allez privilégier ? Est-ce que c'est la race corse ? Je ne sais pas. Il faut nous nous éclairer là-dessus.

Donc je vais vous donner un petit exemple qui est assez révélateur de ce que peut représenter en fait le premier pilier. Demain, vous avez la maîtrise du premier pilier, vous allez déclarer 150 000 hectares primables, ça représente en gros 30 M€. Le premier acompte de 30 % que vous versez en général au mois d'octobre, c'est 9 M€. L'Etat verse l'argent à l'ODARC et vous faites le mandatement aux agriculteurs qui ont fait les demandes, et ça sans aucun contrôle. Ça sans aucun contrôle, c'est l'Europe qui le dit, ce n'est pas l'ODARC qui ne fait pas le contrôle, c'est l'Europe.

Donc les 30 % d'aides qui sont versés à l'agriculteur au mois d'octobre, cette aide, elle sera contrôlée par un organisme indépendant l'année suivante. Donc, l'année suivante, ces contrôleurs vont à la chambre d'agriculture et prennent, de façon inopinée, un certain nombre d'agriculteurs, c'est entre 400 et 500 agriculteurs qui sont contrôlés.

Comme je vous disais précédemment, quand le contrôleur va in situ, c'est-à-dire qu'il monte dans la montagne, il va dans le Cuscione, il va à Ghisoni, il va dire : vous, Monsieur l'agriculteur, vous avez déclaré 80 % primable ? Ah non, c'est 20. Donc il faut rembourser l'aide.

Aujourd'hui, qui rembourse l'aide ? C'est l'État-membre à l'Europe ; demain ça va être la Collectivité. Est-ce que tout ça vous avez budgétisé, est-ce que vous avez conscience, parce que sur une année, ça peut représenter 10 M€, ce n'est pas rien quand même. Vous allez me dire : mais l'année suivante, on bloquera l'aide de l'agriculteur. Mais la situation des agriculteurs, Monsieur le Président, vous la connaissez. Cette aide, elle est vitale pour eux.

Donc ça c'est ma première interrogation et je répondrai à Monsieur VINCIGUERRA qui, la dernière fois, quand nous avons parlé de ce rapport du FEADER, vous avez dit : mais finalement nous sur le deuxième pilier, on sait ce que c'est l'apurement. Sauf que sur le deuxième pilier, Monsieur le Président, vous gérez des factures et, il y a des contrôles. Là, sur le premier pilier, c'est autre chose que vous allez gérer.

Alors, concernant l'architecture de l'aide. Vous nous dites avoir discuté avec l'État et avoir obtenu un doublement de la prime ovine - caprine, ce n'est sur la race corse, c'est en fait sur l'AOP « Brocciu ». Je sais bien que ce n'est pas de votre compétence ce que je vais vous dire, mais vous pouvez être aussi un aiguilleur pour cette filière, leur dire : demain, si vous vous organisez, vous pourrez peut-être vivre mieux.

Ce doublement de la prime qui est très encadré aussi, parce qu'il y a un cahier des charges qui est assez difficile, notamment je voulais vous poser la question, pourquoi sont primables les troupeaux de 80 bêtes, alors que sur le continent, c'est 50 ? Est-ce que c'est une dérogation particulière à la Corse que vous avez demandée ?

Alors concernant donc l'AOP « Brocciu », je redirai ce que j'ai dit dans le cadre de la commission des évolutions législatives, je ne suis pas une spécialiste, mais je viens un peu de ce monde-là et je sais la difficulté de l'AOP « Brocciu », quand je dis difficulté, je pèse mes mots, il aurait peut-être mieux valu, qu'il y ait une AOP « fromage », mais on peut très bien, en organisant la filière, avoir une AOP fromage et à ce moment-là, ce doublement de la prime, même si vous allez me dire qu'il y a quand même la prime initiale, ce doublement de la prime aura eu peut-être un peu plus d'intérêt pour nos bergers.

Aujourd'hui effectivement, quand on va au supermarché, dans nos étales, on rencontre plus souvent la brousse que le brocciu, ou alors, j'ai vu

récemment « brocciu traditionnel ». Honnêtement, je ne sais pas ce que c'est. « Brocciu traditionnel », je ne sais pas ce que c'est, mais bon...

Je terminerai, au niveau du cahier des charges concernant les entrants, puisqu'on ne peut pas avoir plus de 20 % d'entrants dans le cahier des charges de l'AOP brocciu. Et le problème de l'enrubannage.

Je finirai, Monsieur le Président, en vous disant que marcher solitaire, ce n'est jamais très bon, il faut concerter le monde agricole, et Dieu sait si vous le connaissez, parler avec le monde agricole qui attend votre parole, mais eux aussi veulent porter une parole. Je vous remercie.

Je vais vous lire notre amendement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement, tout le monde a reçu l'amendement ? Vous l'avez sur vos tablettes.

**Mme Marie-Anne PIERI**

C'est un amendement en fait qui concerne les 2 articles.

Le premier article, article 1 de la délibération, après les mots « formule l'avis » est inséré le mot « favorable ».

L'article 2 est remplacé comme suit : « demande à ce que l'ODARC engage une démarche de consultation auprès des représentants du monde agricole, d'une part pour étudier l'opportunité que la CdC maîtrise les instruments d'intervention relevant du FEAGA, premier pilier et d'autre part, pour envisager », je sais que ce n'est pas de votre compétence, mais quand même « pour envisager en faveur de la filière fromage corse le lancement d'une procédure d'agrément de reconnaissance AOC par l'institution nationale des appellations d'origine puis l'AOP par l'Union européenne ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Demande d'intervention de Nadine NIVAGGIONI.

**M. Dominique LIVRELLI**

Excusez-moi, on se prononce maintenant pour l'amendement ou plus tard ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Après. Vous répondrez, si vous en êtes d'accord, à toutes les questions en même temps.

Vous avez la parole, Mme NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, Madame la Présidente.

Juste deux petites remarques parce que Madame PIERI n'était pas à l'ODARC à l'époque, mais moi, j'y étais et je peux vous garantir que sous le Président Jean-Louis Luciani, nous avons demandé le premier pilier et que c'est bien le président de la chambre de l'agriculture de l'époque qui le refusait. Ça, c'est pour fermer la parenthèse.

Deuxièmement, vous savez, les arguments que vous avancez, on a entendu exactement les mêmes et à l'époque, je pense que Monsieur VINCIGUERRA pourrait vous le dire, lorsque nous avons demandé que la Collectivité soit organisme payeur, tous les doutes étaient sur la Collectivité. Comment la Collectivité va pouvoir gérer ce genre de choses ? Eh bien la Collectivité de Corse et l'ODARC est un très bon organisme payeur et n'a jamais été retoqué sur sa gestion.

Donc, vous voyez bien qu'on est tout à fait en capacité de gérer le premier pilier pour donner une cohérence à l'ensemble des 2 piliers, à l'ensemble de l'agriculture.

Je crois qu'il ne faut jamais se négliger. Je crois que nous avons toutes les capacités, au même titre que les autres régions de France, si elles le souhaitent.

Alors, mon intervention va aider dans le sens où on connaît tous ici, je ne vais l'apprendre à personne, la situation de l'élevage ovin/caprin : d'excellentes typicités de fromage, un brocciu excellent qui, aujourd'hui, est d'une qualité remarquable, des agneaux qui sont de très bons produits.

Donc, une production de qualité, un secteur, par comparaison, sain, qui travaille en respectant les règles qui lui sont imposées, mais qui rencontre de grosses difficultés et notamment cette année, après avoir traversé une période de sécheresse, et puis évidemment, comme de nombreuses spéculations qui ont rencontré aussi l'augmentation du carburant, l'augmentation des aliments. Donc aujourd'hui, une situation complètement différente, c'est-à-dire que la rentabilité

n'est plus au rendez-vous. Des bergers qui avant produisaient, transformaient, vendaient et rentabilisaient leurs produits, aujourd'hui, avec les coûts supplémentaires, ils ne trouvent plus la rentabilité.

Donc, c'est à partir de là qu'on a commencé à s'interroger parce qu'effectivement, quel est le but des mesures de la PAC ? C'est de trouver des leviers pour, à un moment donné, permettre des évolutions. En général, et on l'a vu dans le système bovin, eh bien, c'est un développement. Alors celui-ci, celui que je cite, a peut-être dérivé, mais dans d'autres spéculations, ça a très bien fonctionné.

L'élevage ovin/caprin a aussi bénéficié d'aides européennes. Pour autant, c'est un secteur qui n'a pas trouvé l'impulsion nécessaire. Donc, c'est bien face à toutes ces difficultés que le Président de l'exécutif et le Président de l'ODARC se sont dit, « il faut trouver les moyens pour que cette spéculation ne commence pas à disparaître » parce qu'on est en train de changer de matrice.

Aujourd'hui, par les problématiques climatiques, ce qui est aujourd'hui rencontré à travers la gestion de l'eau, etc., nous sommes obligés de changer de matrice. Par conséquent, on a besoin de plus de technicité, de considérer l'exploitation comme un écosystème et travailler sur cet écosystème en matière de gestion de l'eau, en matière de production d'un fourrage résistant, résilient, etc. Donc, on doit changer de système.

Donc, moi je considère que cette prime, cette mesure qui est proposée par la Collectivité de Corse est une très bonne mesure. Elle est très vertueuse, c'est une très bonne mesure. Mais selon moi, elle doit s'accompagner d'autres mesures.

La première mesure, Monsieur le Président, je pense qu'il faut mettre, à un moment donné, je ne sais pas si c'est possible, en tous les cas, il faudra le négocier peut-être, il existe des mesures agro-environnementales. C'est au premier arrivé, premier servi, je crois qu'il faut y mettre des priorités et je crois que si c'est possible, cette filière doit pouvoir bénéficier d'une priorité sur la destination des MAE.

La deuxième chose, ça doit s'accompagner évidemment et je le disais, de mesures qui accompagnent l'écosystème de l'installation et de la production. On doit revoir complètement ce modèle et ce n'est pas propre à l'élevage ovin/caprin. Dans le monde agricole, nous devons voir les choses et notamment dans une région où nous sommes confrontés, chaque année, à la sécheresse, c'est-à-dire l'agroforesterie doit devenir une priorité, doit être conçue aujourd'hui dans le système de pâturage, les systèmes de rotation doivent être aidés, les systèmes de pacage par rotation doivent être aidés, etc. Donc on doit revoir cet écosystème.

Moi, je pense, Monsieur le Président, qu'il est important et vital pour cette spéculation qui est en train de s'éteindre, malheureusement, parce qu'on voit que chaque année, et vous l'avez vu, on a vu ça sur « Le bon coin », tout le monde en a parlé, les troupeaux se vendent et il y a aussi beaucoup d'exploitations qui ne sont pas cédées.

Donc il faut vraiment réagir et je pense qu'un symposium du pastoralisme s'impose, mais un symposium non pas forcément sur des mesures relevant de la PAC, mais sur des aspects techniques, scientifiques, qui rendent ce secteur plus attractif. Aujourd'hui, il n'a plus d'attractivité, nous sommes en train de perdre l'héritage de ce qui a fait le fondement même de notre société traditionnelle. Donc, on a vraiment besoin de travailler là-dessus, mais de façon technique et scientifique. Evidemment, les mesures financières viendront simultanément.

Mais c'est une bonne mesure, elle est vertueuse, elle s'adresse, je me suis renseignée parce que je me posais la même question, tous les apporteurs émarginés, adhérent à l'AOP brocciu et les semi industriels payent l'adhésion des apporteurs et les fermiers, en grande majorité mais pas tous effectivement, adhérent à l'AOP brocciu.

Il est évident qu'il aurait mieux valu qu'on soit retenus sur la race corse simplement, mais la négociation ne l'a pas permis. Donc, on s'est rabattu sur l'AOP brocciu. C'est intéressant aussi puisque ça va inciter des petits fermiers, à raison d'une adhésion à 130 €, de pouvoir bénéficier de ce doublement d'aides.

Ce qui est intéressant aussi parce qu'on a pu s'y pencher depuis les commissions, c'est que cette enveloppe, même si elle est fermée, du fait qu'elle soit en compétition, je dirais un petit peu, ce n'est pas le terme approprié, mais avec la mesure bovine, le fait que cette mesure bovine soit en train de changer, il va y avoir un déplacement de ces financements qui vont permettre ce doublement de l'aide et les bergers ne seront pas sanctionnés.

La 3<sup>ème</sup> mesure, c'est celle sur les céréales qui a un très faible impact.

Donc, très bonne mesure qui ne va pas diluer la prime aux éleveurs ovins/caprins, bien au contraire, mais va leur permettre un doublement essentiel pour leur survie. Je parle bien d'une survie et c'est pour ça qu'il est urgent de faire quelque chose.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, à vous.

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Avant qu'on puisse se méprendre sur les propos globaux, je me félicite de la mesure qui va enfin commencer à aider à sa juste valeur le dispositif de production ovin/caprin qui a réussi à se maintenir, tant au niveau de production que de qualité, avec un dispositif d'aides inadapté.

C'est peut-être parce que c'était dans nos gênes qu'on a réussi à maintenir la qualité et les traditions et un cheptel qui, aujourd'hui, est reconnu comme endémique.

Le problème fondamental qu'on a, c'est que la Corse a des spécificités et nous, nationalistes, avons vocation à promouvoir une logique agricole d'autoproduction, d'autosuffisance, de reconquête du marché alimentaire qui passe nécessairement par un plan agricole d'alimentation, et pas un plan agricole de spéculation.

La spéculation, ce n'est pas un mot péjoratif, c'est l'adaptation d'un milieu économique à des règles pour avoir, par effet d'aubaine, des stratégies de production qui sont aidées et qui permettent de développer des filières. C'est ce qui s'est passé pour la filière bovine, elle a été largement aidée avec un système complètement décalé en Corse car l'aide en France est venue pour annihiler la production laitière et pour favoriser de la production de viande. Donc, il y a eu ces primes dites à la vache allaitante pour que le lait serve à une autre transformation protéinée que du fromage.

En Corse, ça a fait développer ce système qui est globalement devenu néfaste, voire parasitaire par certains côtés déviants. Sauf que globalement, on sait que le territoire est adapté à un cheptel bovin très spécifique, avec des vaches qui ont été quand même croisées mais qui ont une capacité d'adaptation à nos reliefs, à nos parcours, une capacité de gestation en conditions très difficiles, avec une morphologie animale très adaptée. Elles paraissent chétives mais elles sont très larges. C'est quelque chose qui paraît anodin, mais il y a très peu de vaches qui meurent en phase de gestation en Corse, car je ne sais pas si c'est la théorie de l'évolution ou le génie des croisements qu'ont fait nos anciens, mais on a créé un système qui est adapté.

Aujourd'hui, si on laisse faire la politique européenne, on va faire disparaître ce qui a été créé, ce qui a mis du temps, ce qui a prospéré par des logiques non agricoles, mais qu'aujourd'hui, on voudrait laisser abandonner parce que le système de désaffectation du système de prime de la zone bovine vers autre chose, c'est en fait la volonté de faire disparaître cette filière.

On peut ne pas l'admettre. Moi, ce n'est pas parce que je connais des cas d'usurpation, mais à côté, il y a des éleveurs bovins émérites, exemplaires. Il me vient à l'idée, un Paul BIANCHI, un Jacques ABBATUCCI, un Jacques FILIPPI. Pourquoi vont-ils être sanctionnés ? Parce qu'il y a un système à côté qui n'est pas adapté. On ne doit pas rentrer dans ces logiques-là, on doit rester dans une logique politique. Ils ont montré l'exemple à quelques-uns qu'on peut avoir un système de qualité.

Donc, le problème fondamental qu'on a, c'est la reconnaissance du parcours. Depuis, le ministre Le FOLL, tous les ministres de l'agriculture français se sont couchés sur le problème corse, ou du moins ils l'ont laissé tomber. Et aujourd'hui, notre problème des contrôles, ce n'est pas un contrôle pour la qualité, ce n'est pas un contrôle pour susciter l'émulation, c'est un contrôle fait par Bercy pour que l'enveloppe à payer soit la plus faible possible, pour qu'on constate le plus possible l'infraction. C'est un contrôle à charge permanente, pour en permanence, adapter cette enveloppe qui au départ était de 35 millions d'euros et aujourd'hui, elle est de 34, probablement de 32 dans la réalité, si on rajoute les réfections et ce qui n'est pas payé, pour arriver à nous contraindre.

Moi, je pense qu'on aurait dû profiter de cette consultation qui n'arrive que tous les 5 ans pour donner un vrai programme de développement agricole. Nous, on a besoin de tout produire, mais on ne va pas produire de la qualité de manière globale. Vous savez, quand quelqu'un fait le tour d'un rayon, une famille sur trois sur le rayon des fromages corses, sur le rayon de l'agneau corse, sur le rayon du veau corse, sur le rayon même de la tomate corse, il ne peut pas s'arrêter. Il ne peut pas payer.

On doit réfléchir. C'est quoi l'autonomie alimentaire ? L'autonomie alimentaire aussi, c'est de produire à un juste prix sur des filières adaptées. Vous savez, les pays pauvres, ils produisent énormément de volailles parce que c'est facile à produire, ça ne coûte pas cher. Chez nous, il y en a zéro. Pourquoi on ne l'aiderait pas ?

On a notre filière qui s'est maintenue et qui est en train de disparaître, la filière porcine, pourquoi elle n'est pas aidée ? Pourquoi il n'y a pas une aide au cheptel ? Pourquoi il n'y a pas la ligne « porc corse » ? C'est la faute à pas de chance ? La faute au mépris ? Je ne sais pas.

Moi, dans le document, je ne retrouve pas une volonté politique globale. Oui, il y a cette aide pour les brebis, pour les chèvres. Il y a, on me l'a expliqué, je le comprends, de rentrer par la labellisation de l'AOC brocciu, et aussi peut-être la volonté de ne pas rentrer dans l'AOC fromage parce que ça pose le problème des intrants.

Vous savez, on veut se caler sur des modèles d'autonomie, on cite beaucoup les Açores. Les Açores, c'est 1/4 de la Corse, 2 300 km<sup>2</sup>. Production de lait en centaines de millions de litres. Oui, du lait de vache, 30 % de la production complète du Portugal, 250 000 habitants. Ça, c'est de l'autonomie alimentaire. Nous, où il est notre plan ? Production de céréales, mise en culture, valorisation ? L'enveloppe fermée, elle n'est pas fermée, c'est Bercy qui nous la ferme. L'Europe ne ferme rien du tout. C'est uniquement les contrôles qu'on nous impose pour que Bercy paye le moins possible, parce que la France a continué d'acter que nos déclarations de parcours sont valables. L'Europe le refuse et l'Europe fait une réfaction et c'est la France qui paye. Et tout notre problème, il est là.

La vraie discussion qu'on a, c'est quelle filière ? Comment ? Pourquoi ? Où ? Ce n'est pas d'acter ce canevas. La partie brebis, elle est bonne, mais d'enlever au bovin, ça va être catastrophique.

On parlait de la divagation. Est-ce que vous savez qu'en ce moment, il y a en moyenne chaque jour 50 vaches débouclées, qu'il y en a au moins autant qui partent par bateau, chaque jour, qui sont vendues au prix de la carcasse à quelques centimes du kilo, je ne parle pas d'euros, je parle de quelques centimes. C'est tout ce problème-là qui est posé.

Donc, moi je ne reproche pas au Président LIVRELLI, ça fait un an qu'il est là. Le problème c'est que, globalement, en ayant un outil de développement agricole, ODARC, depuis plus de 30 ans, on aurait dû avoir une vraie programmation, un vrai schéma. On aurait dû avoir qu'à l'actualiser en fonction de la conjoncture mondiale, en fonction des opportunités, en fonction des nécessités. Et là, on en est à faire un chantier pour essayer, et au prochain programme, c'est à dire en 2028, c'est peut-être avoir une feuille de route et d'essayer d'avoir une discussion.

Par contre, le premier pilier, la Corse a largement les moyens de se contrôler. C'est un problème de logique, d'adaptation. Ce que fait un contrôleur européen, un contrôleur corse peut le faire. Ça dépend des objectifs qu'on a. Est-ce que notre objectif, c'est de créer un assistanat de montagne ou notre objectif, c'est de créer une production de montagne ? Tout est là. Si c'est de transformer une subvention de 30 millions d'euros comme une rente de survie, ou une rente de spéculation, ou une rente de capitalisation, ou est-ce que l'objectif, c'est de créer de la valeur ajoutée première ?

Tout est là et moi je pense qu'aujourd'hui, accepter d'enlever sur les primes bovines en ayant, ce que j'ai dit avant, un système qui est néfaste, qui a été détourné, dévoyé, en logique légale par simplement un effet d'aubaine, ça va enlever à des agriculteurs méritants, ceux qu'il faudrait citer en exemple, et je vous en ai donné 3, je pourrais vous en donner 25, 30. Et après, je pourrais vous faire une liste exhaustive des vaches errantes qui ont des propriétaires putatifs connus de tous.

Alors, qu'on soit devant nos responsabilités, moi, je salue le travail de l'ODARC sur la filière ovine et caprine, mais je demande à ce qu'il y ait un travail en concertation.

J'ai reçu, comme tous les autres présidents de groupe, une lettre de la Chambre d'agriculture, je déplore de voir qu'il y a encore sur des logiques fondamentales où on doit être unis tout autant que pour monter discuter le processus à Paris, que le monde agricole, il ne peut pas se permettre d'être divisé et on ne peut pas opposer les filières. C'est ce qu'on est en train de faire aujourd'hui. Il n'y aura pas les bergers et les vachers d'un côté, ce n'est pas le Far-West ici. Ici, il y a des gens qui doivent être responsables, qui doivent choisir une politique.

Je ne vais pas voter, Présidente, mais j'accompagne la démarche sur la filière du doublement des primes ovin/caprin. Mais je voudrais que dans l'année 2023, il y ait un schéma territorial d'agriculture, qu'il y ait une conférence des chambres, de l'ODARC et des élus qui se sentent concernés par le problème et qu'on essaye de monter à Paris pour discuter avec un ministre de l'Agriculture responsable, pour imposer des règles qui sont adaptées à la Corse et adaptées à nos ambitions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. La parole est à Monsieur LUCCHINI.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord féliciter le travail qui a été fait par l'ODARC et son président parce que c'est quand même la première fois que dans le plan stratégique national qui a été établi pour l'agriculture française, qu'on est arrivés à avoir des spécificités. Le doublement de la prime sur les ovins/caprins, c'est une spécificité qui a été acquise parce que, à un moment donné, il y a eu des négociations qui ont été engagées et c'est la première fois qu'on arrive à obtenir une spécificité sur ce genre de mesure et d'aide. Donc ça, il fallait quand même le

souligner parce que c'est quelque chose qui est important. Ça veut dire qu'à un moment donné, on peut voir l'agriculture autrement aussi et on peut dire qu'on peut avoir une autre vision et que ça peut être accepté aussi par l'État.

Donc ça, c'était important. C'est important sur le fond, mais c'est important aussi sur la forme.

Après, je voulais revenir sur le système des aides couplées et découplées. L'Europe nous impose 15 % d'aides qui sont couplées à la production et 85 % qui sont sur des aides surfaciques. Donc, il faut bien comprendre quelle est la vision politique de l'Europe si on veut comprendre où nous on veut aller.

La vision politique de l'Europe, elle n'est pas à la production. Là, en ce moment, elle maîtrise la production en Europe, elle n'a pas de problème de surproduction, elle n'a pas de problème dans les filières, donc pour elle, tout va bien. Mais nous, on est aux antipodes de ça. Nous, au contraire, on est sur une île où nous produisons seulement 4 % de ce qui est consommé par les Corses. Donc nous, ce dont nous avons besoin demain, c'est de produire et pour produire, on ne peut pas rester sur un schéma de 15 %, d'aides couplées à la production et 85 % d'aides surfaciques. Donc, il faut inverser la tendance.

Alors comme le disait Madame PIERI tout à l'heure, bien sûr, on nous dit : l'Europe impose 15 % et 85 %. Mais elle l'impose à qui ? Elle l'impose à l'État membre, donc elle impose à l'État français, mais elle ne l'impose en aucun cas aux régions et aux territoires.

Donc demain, dans une négociation qu'on aura et qu'on n'aura pas seuls, puisqu'on l'aura avec l'ensemble des organisations syndicales et du monde agricole, qu'est-ce qu'on va demander ? On va demander que pour la Corse, on inverse ces taux-là et que demain, ce ne soit plus 15 % d'aide sur la production, mais qu'on monte peut-être à 30, à 40, à 50, je ne sais pas, ça, ça va se négocier, ça va se discuter. Mais si on arrive à faire ça, on va changer le cours des choses.

Aujourd'hui, on est sur quoi ? On est sur des agriculteurs, parce que c'est l'Europe qui le demande, qui ont très peu de cheptel et qui ont énormément de surface, et ces gens-là, ils touchent autant de primes que des agriculteurs qui ont des cheptels, qui produisent et qui aussi ont du foncier. Mais à un moment donné, il va falloir faire la différenciation là-dessus. Pour faire la différenciation, il va falloir aller sur des aides couplées et augmenter le pourcentage des aides couplées. Or si demain sur la Corse, après négociation, on arrive à obtenir cette maîtrise, nous, c'est le contenu qu'on veut maîtriser. On ne parle pas encore de financiers et d'organismes payeurs, mais qu'on maîtrise le contenu. Si on maîtrise le contenu, on va changer la donne, on va changer les choses, on va privilégier la production, on va privilégier l'investissement.

Donc, la question de fond, elle est là et ça, je pense que dans les mois à venir, il y a un processus d'autonomie qui avait été engagé, qui malheureusement est stoppé pour le moment, mais c'est des questions qu'il va falloir qu'on ait. Et je ne pense pas que si demain on inverse les choses, ça change le ratio de la France des 15/85 %. Donc ça, il faut quand même l'avoir en tête et il ne faut pas être sur une situation de blocage.

Pour en revenir, puisque ça a été évoqué dans le rapport, on a parlé de l'aide aux céréales qui nous a été refusée. Mais nous, l'aide aux céréales, ce n'est pas pour aller sur les marchés mondiaux et européens pour produire des céréales, mais c'est pour arriver demain à l'autonomie alimentaire sur nos exploitations agricoles.

Aujourd'hui, le sac d'orge qui, il y a un an, on payait 8 euros, on le paye plus de 14 euros. Là, il y a énormément d'agriculteurs qui vont disparaître dans les mois à venir. Ça va être catastrophique pour les différentes filières.

Donc tout ça, il faut qu'on en tienne compte. Et pour y arriver, il n'y a qu'une solution, c'est produire, aider les gens à produire, aider les gens à produire pour les Corses, à alimenter les Corses. Aujourd'hui, on est sur des filières qui sont plus sur du haut de gamme et qui sont sur des produits en AOP, mais on n'est pas pour nourrir les populations. Mais avant d'en arriver là, je pense qu'il faut arriver à l'autonomie alimentaire sur les exploitations et pour ça, il faut qu'on ait la main et il faut qu'on puisse aller sur une vision politique qui est la nôtre.

Je voulais dire ça pour remettre un petit peu les choses à leur place, simplement. Après, je pense qu'il n'y a pas d'opposition de l'ODARC avec les filières, avec les syndicats. Je pense qu'on a des discussions qui sont assez nourries lors des conseils administration de l'ODARC. Et bien sûr, ça a été proposé par le président, je pense qu'il va le mettre rapidement en place, il y aura des discussions qui se feront avec les différentes filières et avec le monde agricole. C'est la volonté de tout le monde pour arriver à une solution qui soit concertée et à une négociation avec l'État. Le but, c'est d'arriver à négocier avec l'État et remettre au cœur du système la production. Merci Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Oui, Madame CHIAPPINI, vous avez la parole.

**Mme Angèle CHIAPPINI**

Merci, Madame la Présidente.

Je n'avais pas du tout prévu d'intervenir et ce sera une intervention très rapide, plus un questionnement d'ailleurs, puisque vous avez parlé de l'autonomie alimentaire qui revient comme un serpent de mer et contre laquelle je pense, personne dans cette Assemblée ne peut être contre.

Seulement, je constate depuis quelques années qu'en matière de céréales, nos producteurs diminuent tous les ans leur production volontairement parce qu'ils font autre chose, parce que ça ne les intéresse plus, on parle surtout de la plaine puisque c'est la région qui fabrique le plus. Ça, c'est le premier point.

Donc l'autonomie alimentaire oui, très volontiers, mais je pense qu'il faudrait régler quand même pas mal de problèmes en amont, les nôtres les problèmes.

Ensuite, la 2<sup>ème</sup> chose qui me préoccupe, je vais juste prendre l'exemple du maïs dont les surfaces de production diminuent également tous les ans, mais pour ce qui reste, qu'il y a une production de qualité certes, de grande qualité, mais par contre, qui revient à l'agriculteur, au client final, plus cher que du maïs qui vient du continent. Donc, comme vous avez parlé d'autonomie alimentaire et que je pense que c'est une des problématiques fortes, c'était juste cette interrogation que je voulais soulever. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a t-il d'autres interventions ? Paul-Jo CAITUCOLI.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, saluer le travail qui a été fait par l'ODARC et par ce plan qui va nous permettre d'être la première pierre à l'édifice de la relance du pastoralisme dont on ne va pas préciser ici ce qu'il représente à tous les niveaux, historique, patrimonial, culturel et économique, bien entendu.

Je crois que ce qui a été dit, si on veut avoir un projet emblématique du statut d'autonomie pour la Corse, je pense que c'est bien celui-là, c'est celui d'une agriculture de production dans un pays où une grande partie de la population est sous le seuil de pauvreté et où l'alimentation nutrice u populu, a prima funzione di l'agricultura dive essa raghjunta.

Problème emblématique parce qu'il touche aux ESA, il touche à l'aménagement du territoire et donc, il nous permettrait bien entendu collectivement de nous (mot inaudible) sur ce qu'on veut.

Le dernier point, c'est que ce projet, et je sais qu'il tient à cœur au président de l'ODARC qui est l'incarnation même de ce que peut être l'économie de production dans ce secteur, depuis des années. Je crois que ce dossier, il est aussi important, sinon plus, que le dossier de la DSP d'hier, le dossier agricole général et cette discussion globale que nous devons avoir bien entendu, parce qu'il doit permettre aux représentants de la Corse, ODARC avec la profession et l'ensemble des partenaires, mais ça touche bien au-delà du monde agricole, ça touche les citoyens. Nous avons ouvert un travail dans la commission des affaires européennes que je compte bien continuer, avec des expériences qui ont été menées, du lobbying qui a été fait parce qu'aujourd'hui, ce que nous pouvons faire, et ça rejoint un petit peu les problématiques qu'on a évoquées tout à l'heure, c'est aller avec l'État membre et avec la Sardaigne et la Toscane, négocier la possibilité vraiment d'une expérimentation sur cette économie et sur ces productions typiques mais aussi, bien sûr sur l'ensemble de l'alimentation qui doit nous permettre de sortir de la misère et tout doucement, de nous réapproprier ce que nous avons.

Je conclurai simplement en disant que je suis heureux, que la commission des affaires législatives se soit emparée de ce problème parce que, comme je vous l'ai dit, le travail arrivera dans le premier semestre de la prochaine année. Lorsque l'État a voulu prélever plus d'impôts, on a constaté le démantèlement des communes et ce n'était pas une volonté de l'État, il l'a fait de partout sur le territoire français, loin de moi de polémiquer là-dessus. On a les analyses bien précises de ce que ça a pu apporter sur la déstructuration économique, sociale et culturelle de ce pays où notamment la notion Piaghja è muntagna a été complètement déstructurée et où on a eu un effondrement, c'est factuel et donc, reconstruire et rebâtir ce projet de société à partir de ces éléments-là, je pense que c'est quelque chose qui peut tous nous mobiliser parce que je sais que sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée, c'est un problème qui nous touche tous.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglièru.

Qui d'autre veut prendre la parole ? Personne.

Donc, je me permets de rajouter sur ces interventions qui étaient très complémentaires qu'effectivement, d'abord féliciter le président de l'ODARC, parce qu'aujourd'hui, on n'est pas encore dans une configuration de négociations

directes avec Bruxelles et qu'on doit passer par un plan national, bien sûr, un plan national stratégique concernant la PAC.

Je tiens à préciser aussi, Jean-Jacques LUCCHINI a abordé le sujet, que lorsqu'il y a des régions autonomes et que l'agriculture est complètement transférée, ces régions-là participent à la négociation directement avec Bruxelles et peuvent faire valoir, et leurs difficultés, et la nécessité de préserver leurs espèces endémiques et d'ancrer l'agriculture dans les territoires ruraux, etc. Ils choisissent avec la commission, les règles les mieux adaptées à la conduite de leur agriculture.

Donc c'est le cas dans les régions autonomes, qu'elles soient insulaires ou pas. Actuellement on ne peut pas faire autre chose à ce stade que ce qui a été réalisé, même si beaucoup de perspectives qui ont été évoquées par les uns et par les autres, évidemment, sont tout à fait pertinentes et qu'il faut garder à l'agenda pour les prochaines discussions.

Monsieur le Président de l'ODARC, je vous repasse la parole. Après, on votera les amendements et ensuite le rapport.

### **M. Dominique LIVRELLI**

Tout d'abord, je tiens à répondre à Madame PIERI, maîtriser le premier pilier, ça s'appelle de la responsabilité lorsqu'on porte un projet d'autonomie, en sachant que l'agriculture est un des piliers de notre modèle de société que l'on veut.

Le doublement de la prime ovine et caprine encadrée par l'AOP brocciu est un moyen de faire valider nos spécificités au travers de la race corse, dans le cahier des charges de l'AOP brocciu.

Le cahier des charges est en cours de modification parce qu'on sait très bien que 20 % est un facteur bloquant en termes d'alimentation externe. On va essayer de passer à 50 %. C'est en cours de validité.

Le seuil de 80 bêtes, oui, ce seuil-là de 80 bêtes, mais à un moment donné, on a besoin de lait. Il faut favoriser les professionnels.

Pour répondre à Monsieur BENEDETTI, en ce qui concerne les contrôles, ils sont de l'Europe sur la France, vous le savez très bien. Je suis d'accord avec votre constat, qu'à un moment donné, il faut proposer quelque chose d'autre. A un moment donné, on a besoin de toute agriculture, on ne peut pas prioriser une filière par rapport à une autre. Mais là, on était quand même dans l'obligation : ou bien, on faisait ce choix, c'était le choix de la dernière chance

quelque part, de redistribuer ces aides qui étaient enlevées sur la filière allaitantes au profit de la filière laitière en France, sachant que nous, nous n'avons pas de filière laitière, nous étions obligés de les mettre sur la filière ovine et caprine. Oui, c'est vrai, il y a une filière bovine qui tient la route, mais en ce qui concerne cette filière bovine aujourd'hui, comme dans l'amendement que j'ai présenté, il y a un alinéa qui dit de « veiller à suivre et évaluer les impacts de la modification de l'aide bovine ». On fera une évaluation d'ici un an sur cette filière-là, on fera une évaluation pour voir en termes de consommation des crédits, s'il faut réajuster parce que ce ne sera que dans un an qu'on pourra réajuster.

Pour ce qui concerne la première bovine, nous sommes dans l'obligation de l'organiser, ça n'a jamais été fait. A un moment donné, ça fait 25 ans qu'on parle de cette filière bovine, qu'on essaie de la structurer plus ou moins, il y a eu quelques discussions, mais ça n'a jamais été fait en termes d'organisation. La profession, si ce n'est quelques indépendants qui se sont structurées, le reste, la profession n'est pas structurée. Aujourd'hui, oui, il faut structurer cette filière.

Je tiens aussi à remercier Madame NIVAGGIONI, pour votre intervention, ainsi que vous Monsieur LUCCHINI, je vois que vous connaissez très bien le dossier.

Oui, Monsieur CAITUCOLI, l'agriculture est un rempart contre la spéculation, elle est créatrice d'emplois, créatrice de richesses.

Je vous remercie.

En ce qui concerne les amendements, pour l'article premier défendu par Madame PIERI, je suis favorable. En ce qui concerne la modification de l'article 2, je suis défavorable.

Formule l'avis, insérer le mot « favorable » à « formule l'avis », voilà. Mais vous savez très bien Madame PIERI que la concertation avec le monde agricole, je la mène en permanence, je ne vais rien faire sans concerter le monde agricole. Mais on ne peut pas l'insérer. Vous pensez que je puisse faire quelque chose sans concerter le monde agricole ? Est-ce que ça s'est déjà passé ? Peut-être auparavant, mais pas de ma part.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous êtes favorable à votre amendement, l'amendement n° 1, d'accord ? Donc, on va soumettre au vote le premier amendement, le vôtre d'abord, dans l'ordre.

Amendement n° 1 de l'exécutif, est-ce que quelqu'un veut s'exprimer. Vous l'avez reçu, il est long, je ne vais pas tout relire. Jean-Martin Mondoloni, tout à l'heure, se plaignait. Vous l'avez, moi je peux le lire maintenant, emu u tempu.

Amendement n° 1, je le soumets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu » ne participe pas. Qui est pour ?

**L'amendement n° 1 est adopté.**

Maintenant, nous passons à l'amendement de Madame PIERI. Il y a de la part de l'exécutif une acceptation de l'insertion de « favorable » dans l'article premier. L'article 2, il semble dire que ça coule de source aussi. Annette, si je puis me permettre, alors moi j'ai une remarque, mais qui doit être une erreur, ce n'est l'institution nationale des appellations d'origine, l'INAO, c'est l'Institut national. Voilà, c'est l'Institut. Mais bon du coup comme il risque d'être caduque, on ne va pas faire un sous-amendement, on peut le modifier comme une erreur, d'ailleurs, je pense que c'est un correcteur automatique qui l'a mis.

Voilà, donc il n'accepte pas la 2<sup>ème</sup> partie de votre amendement, vous l'avez bien compris ?

(Brouhaha).

**Mme Anne-Marie PIERI**

J'ai rencontré des responsables du monde agricole qui m'ont dit méconnaître notamment ce rapport, et c'est pour ça que je demande une concertation. C'est pour ça. Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

State à sente, je précise que le président de l'ODARC est favorable au fait de rajouter l'adjectif « favorable » à l'article 1 de la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu », « Core in fronte ». Qui est pour ?

Deuxième section. L'article 2 est remplacé comme suit, le Président de l'ODARC est contre, il n'y est pas favorable.

Qui est contre ? « Fà populu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu » et « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu ».

La 2<sup>ème</sup> section de l'amendement n° 2 n'est pas adoptée.

Je sou mets maintenant au vote le rapport présenté par le président de l'ODARC, ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avanzemu », « Core in fronte », « Un soffiu novu ». Qui est pour ? « Fà populu in seme » est pour.

**Le rapport amendé est ADOPTE.**

Merci pour ce travail, merci beaucoup.

Du coup, le temps nous a paru moins long, le temps nous a paru beaucoup moins long. Merci.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI, Monsieur le Vice-président, vous pouvez me remplacer, s'il vous plaît ?

**M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Nous passons au rapport 399.

Madame MATTEI, vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**Raportu n° 399 : Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu chì stabilisce e cundizione d'elighjibilità tempurale è e categorie non elighjibile di l'aiutu à u FEADER à tirulu di a prugrammazione 2023-2027 affidate à e Regione.**

**Rapport n° 399** : Consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 2023-2027 confiées aux Régions.

**M. Hyacinthe VANNI**

Il faut voter l'urgence. Vous justifiez l'urgence.

**Mme Flora MATTEI**

Justifier l'urgence juste par rapport au fait que nous avons été saisis par l'État pour avoir un avis spécifique donné par l'Assemblée de Corse sur ce rapport, sur un décret pour la consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et

géographique, ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 23/27 confiées aux régions et aux autorités de gestion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je mets aux voix l'urgence.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'urgence est adoptée.**

Vous avez la parole pour présenter le rapport.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Monsieur le Président.

Comme je le disais, pour justement motiver l'urgence, les services de l'État sollicitent l'Assemblée de Corse, autorité de gestion régionale, pour recueillir notre avis concernant le projet de décret qui fixe les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelles et géographiques, ainsi que les catégories de non-éligibilité des aides aux FEADER au titre de la programmation débutant 2023 qui sont confiées aux régions.

Le projet de texte, vous l'avez eu, il est pris pour une application précise et qui prévoit donc un décret fixe sur des règles d'éligibilité pour notamment les aides non surfaciques.

Il en précise ainsi les modalités en termes d'éligibilité des aides sous forme de subventions inscrites dans le plan stratégique national, le PSN dont la gestion est confiée aux autorités de gestion régionale, les AGR.

Le champ de ce décret concerne l'ensemble des aides hors aide surfacique dont, par exemple, l'article 3 porte sur les règles d'éligibilité géographique, avec distinction entre mesures agricoles et autres mesures d'investissement. Dans les mesures agricoles pourraient par exemple être prises les mesures spécifiques à la Corse, comme le soutien à la production primaire agricole, ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leur groupement et les investissements agricoles non productifs propres.

L'article 4, parmi les articles contenus dans ce décret, qui décline l'ensemble des autres dispositions d'éligibilité des dépenses et les exclusions applicables à l'ensemble des aides du FEADER hors aide surfacique.

Le présent projet a été établi à la suite de plusieurs réunions de travail qui se sont tenues entre l'ODARC, donc l'organisme payeur, la DAUI qui, elle, est autorité de gestion pour la Collectivité de Corse et donc qui n'ont pas d'autres observations à apporter.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse de rendre un avis favorable pour ce projet de décret. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? « Avanzemu ».

**Le rapport est ADOPTE.**

On peut passer au suivant, rapport 393.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller exécutif.

**Rapport n° 393 : Avis di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di dicretu chì crea un dispositivu generale di delegazione d'agenti di cancelleria in e ghjuridizione d'Oltremare è di Corsica.**

**Rapport n° 393** : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les juridictions d'Outre-mer et de Corse.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Monsieur le Président.

C'est une saisine du préfet de Corse selon la procédure d'urgence, sur ce projet instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les lieux de juridictions d'outre-mer et de Corse.

Par ce décret, le Gouvernement entend faciliter le détachement de greffiers pour répondre bien sûr à une situation de crise ou d'urgence, et cela pour une courte période de maximum 3 mois, renouvelable une fois par année civile.

C'est une mesure générale de renfort ponctuel de personnels en sous-effectif face à une crise bien connue des personnels de justice qui vise notamment à améliorer des délais de procédure qui sont aujourd'hui anormalement longs.

C'est une avancée, mais qui est néanmoins minime, puisqu'on est là sur la création d'emplois non pérennes et qui est donc de ce point de vue-là, quand même relativement insatisfaisante.

Par contre, sur le plan institutionnel, c'est une assimilation de la Corse à l'outre-mer et non pas à la France métropolitaine, d'autant plus qu'elle rejoint avec quelques mois de décalage le régime appliqué par l'État en Nouvelle-Calédonie. Donc de ce point de vue-là, on considère que ça renforce d'une certaine manière le caractère spécifique de notre Collectivité de Corse.

Vous dire aussi que nous avons sollicité sur ce décret l'avis des bâtonniers de Corse et que nous avons eu donc 2 réponses. Concernant le bâtonnier d'Aiacciu, je vous donne lecture d'une partie de sa réponse : « tout progrès m'apparaît s'inscrire dans le bon sens, même si, naturellement, des emplois pérennes seraient préférables à ces renforts temporaires projetés. Ceux-ci auront le mérite d'exister et de répondre à cet impératif incontestable d'avoir à renforcer, en tout cas notre juridiction ajaccienne, de pouvoir compléter les effectifs présents. Ainsi, mon avis ne peut être que favorable à l'adoption d'un tel décret ».

Je vous lis aussi un extrait significatif et qui traduit bien l'état d'esprit du bâtonnier de Bastia : « ce projet de décret nous est présenté comme un progrès et dans une certaine mesure, il l'est puisqu'il affiche l'ambition de mieux faire fonctionner la justice. Mais il est surtout, me semble-t-il, un aveu que l'on ne peut faire plus, car si les greffiers volants peuvent répondre à un besoin ponctuel comme remédier à des absences de personnels, il ne permet pas à mon sens une bonne organisation des services dans la durée car les greffes demeurant un rouage complexe du fonctionnement des juridictions et sans eux, le dysfonctionnement devient facilement un constat ».

Donc, je vous prie de prendre acte d'un tel changement et d'adopter ce rapport. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un avis favorable de la Commission. Il y a un amendement que vous présenterez. Vous avez la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, une observation et un amendement d'abord de forme puisque le projet de rapport nous propose simplement de prendre acte alors qu'on

nous demande notre avis, donc un avis favorable, défavorable, réservé mais en tout cas, notre saisine ne doit pas être dévalorisée par une simple prise d'acte. Nous devons exercer pleinement cette compétence. On nous demande notre avis sur un décret qui vise à renforcer les effectifs de greffier dans les juridictions corses. Nous ne pouvons pas nous contenter de prendre acte, ce serait dévaloriser notre institution et ne pas exercer pleinement notre compétence.

Donc, c'est pour cette raison que nous avons déposé un amendement qui vise à modifier la prise d'acte par un avis, un avis bien évidemment favorable, comme l'a rappelé le bâtonnier du barreau d'Ajaccio, c'est un projet de décret qui vise à renforcer les greffes, les greffiers en Corse. Nous savons qu'ils sont surchargés, nous savons que ça nuit considérablement à la justice locale, ça nuit à l'ensemble des justiciables corses qui, pour certains, ne verront jamais leur procès passer.

Ce renfort qui est certes ponctuel, permet de désengorger et de faire avancer les procédures. Pour une petite précision, la commission d'indemnisation des victimes à Ajaccio ne se réunit quasiment plus justement par manque de greffiers. Donc c'est le service public de la justice qui est en sous-effectif et c'est important aujourd'hui d'envoyer un signal favorable pour ce renfort. Alors, il est certes ponctuel et il devra se pérenniser. En tout cas, on espère que cette mesure qui est ponctuelle, sera pérennisée, mais envoyer un message en indiquant que nous sommes favorables à ce renfort, nous sommes favorables à une meilleure justice en Corse, nous sommes favorables à aider les greffiers à réaliser leur mission de service public.

Je crois que c'est important que la Collectivité de Corse ne fasse pas simplement une prise d'acte, mais émette un avis favorable suite à cette proposition.

Voilà donc l'objet de notre amendement.

Merci, Monsieur le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Monsieur BIANCUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vous ai bien écoutée. Je pense que sur le fond, sur l'objet, il n'y a aucun problème.

Est-ce que du point de vue réglementaire, on peut le faire, c'est-à-dire qu'on nous demande de prendre acte et est-ce qu'on peut donner un avis, c'est-à-dire marquer notre avis ? Si on peut le faire de manière plus forte...

**Mme Valérie BOZZI**

On nous saisit pour donner un avis, on ne nous demande pas de prendre acte.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'exécutif va nous informer, mais on continue la discussion.

S'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ? Madame CASANOVA.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je rejoins ma collègue et consœur Valérie BOZZI, je crois que c'est une nécessité aujourd'hui que de voir l'effectif des greffiers augmenter. C'est un petit progrès, puisque c'est temporaire, mais il faudrait effectivement que cette situation soit désormais pérennisée.

Elle vous l'a dit, et je m'associe à l'intégralité de ses propos, dans la mesure où les greffes sont surchargés, les décisions ne sont plus rendues. Elle vous a cité la civile, je vais vous citer le tribunal correctionnel. Aujourd'hui, parce que les greffiers et les magistrats se plaignent, il y a des renvois à un peu plus d'un an pour l'examen d'un dossier. Alors selon que l'on se situe d'un côté ou l'autre de la barre, vous comprendrez bien qu'on est un petit peu pénalisés puisque les victimes qui attendent que des décisions soient rendues, ne le sont pas bien souvent à cause de l'absence des greffiers.

Donc je rejoins dans son intégralité les propos de ma consœur et bien sûr l'exécutif. Pour le groupe « Fà populu », c'est un avis extrêmement favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ne comptez pas sur moi pour voler au secours du ministère de la justice dans les circonstances actuelles.

Sur le fond, vous savez, le greffier, ça a été la courroie de transmission permanente de l'appareil judiciaire, ça a été souvent dans les tribunaux corses le personnage figé, permanent, le ou les, hommes ou femmes, qui étaient des personnels sédentaires, pas trop mobiles, à l'inverse d'un juge qui, par opportunité de carrière et par obligation, est souvent muté sur des fréquences en général triennales.

Se posaient les questions du pourquoi du manque.

En France, il y a une seule école de greffe, c'est l'École de Dijon. C'est un petit concours de niveau bac plus 2. Il n'y a probablement aucun Corse qui le passe, parce qu'ils n'ont pas la connaissance peut-être de l'opportunité. C'est de discuter en aparté avec l'État pour que si un Corse passe le concours, qu'il ait la garantie d'une mutation sur le tribunal de Bastia ou le tribunal d'Ajaccio, ça fait partie de clauses léonines officieuses, mais qui peuvent être discutées pour pallier des carences et de rendre quelque chose qui soit pérennisé, parce que faire venir et accepter par mesure transitoire quelque chose qui va devenir définitif, des mutations sans ouverture de postes, parce que ça manque, moi ça ne me rassure pas, ce n'est pas quelque chose qui est rationnel dans une logique où on doit avoir une vision peut-être égoïste, mais une vision autocentrée sur notre marché du travail, sur notre faculté de droit de Corte. Peut-être demander une possibilité de former, par le CNFPT, pour que, par le concours interne, des agents de catégorie B puissent passer les concours. Après le problème, c'est que ce ne sont pas les rémunérations les plus hautes dans l'administration d'État. Ce n'est pas quelque chose de prenant, mais bon, dans la situation qu'on a aujourd'hui du marché du travail, ça doit faire partie des priorités qu'on doit avoir. Et une démarche comme ceci, on en prend acte peut-être, mais d'aller au-delà, ça me paraît bizarre parce que c'est contraire à ce qu'on dit.

Et le ministère de la justice, aujourd'hui, se comporte, par rapport à la situation corse, comme un élément qui n'est pas un élément de stabilité. Il n'y a pas de vraie justice et je ne vois pas pourquoi on va donner un coup de main et donner un avis favorable.

Je ne vais quand même pas aller jusqu'à dire « je vote contre, je fais un avis... », mais ce n'est pas à nous de remplir les fonctionnaires de l'État sur la partie régaliennne fondamentale de son attribution. Et on doit se poser la question de la formation des hommes et des femmes. Moi, je n'ai connu que des greffiers jusqu'à il y a une quinzaine d'années qui étaient d'entre nous, c'était comme les

chauffeurs de préfet et de sous-préfet, c'était la continuité, la transition, c'est ce qui donne la température à un procureur, la température à un juge.

C'est important le greffier, ce n'est pas quelqu'un d'anodin. Et d'avoir quelqu'un de parachuté, ça veut dire avoir un système judiciaire qui n'aura plus aucune attache réelle sur le territoire corse, au sens de la perception des phénomènes et de ce qui se passe réellement. Ce sont des éléments quand même qui sont importants, ce n'est pas le simple scribe qui retranscrit et qui a cet appareil simplement fonctionnel. C'est un homme et une femme, et qui est tout le temps-là.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Saveriu LUCIANI.

**M. Saveriu LUCIANI**

Moi, je ne rentrerai pas dans le détail. Le vrai point positif, si on fait un peu d'humour, c'est le fait qu'à un moment donné, on soit déconnecté quand même de ce qu'on appelle la métropole, on devient outre-mer. On était déjà outre-mer quand même, même si ce n'est pas le Pacifique, même si ce n'est pas l'océan Indien ou les Caraïbes, c'est quand même la Méditerranée, on est outre-mer, c'est un bon point.

Sur le reste, sans excès de zèle, je crois qu'on est devant un problème matériel de ressources humaines, donc on se cantonnera simplement à voter favorablement ce rapport, sans aller plus loin. On ne va pas mourir sur la barricade de l'amendement, d'une part, et, d'autre part, il faudrait peut-être là qu'on pousse un peu l'avantage, c'est peut-être de bon augure pour parler de dérogation et de statut dérogatoire pour d'autres domaines, notamment, par exemple, celui de l'éducation. Mais bon, pour l'instant on restera au greffe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Pas d'autres demandes d'intervention ? L'Exécutif pour l'amendement.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Avis défavorable.

Nous proposons de rester sur la prise d'acte pour trois raisons :

L'avis des bâtonniers d'abord, qui est un avis très, très prudent. Avis favorable, mais qui, à travers les propos que je vous ai lus, démontrent aussi l'extrême réserve.

Le deuxième point, c'est que nous, nous considérons que politiquement aujourd'hui et ça a été dit ici, la justice française aujourd'hui a un comportement vis-à-vis de la Corse qui, de notre point de vue, ne peut pas permettre aujourd'hui de voter un avis favorable sur ce type de décret.

Et le troisième point bien sûr, mais ça rejoint le premier point, c'est qu'on est en plus sur des moyens qui sont, me semble-t-il, pas pérennes et relativement dérisoires ? Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

C'est un point de forme.

L'opportunité, on n'est évidemment pas d'accord, mais ça se discute.

Nous avons créé les conditions au cours du temps, c'est la loi du 22 janvier 2002, intégrée dans le code des collectivités territoriales, et nous sommes les premiers à nous insurger de ne pas être sollicités pour avis lorsqu'il y a des décrets.

La question que je pose, c'est : est-ce qu'on est dans les clous en ne faisant que prendre acte ? Ou avons-nous obligation, en vertu du code, de donner un avis ? En l'occurrence, vous pouvez assumer un avis défavorable, ce n'est pas un problème, ou plutôt un avis favorable. Je ne reviens pas, Valérie l'a très bien expliqué, sur l'opportunité.

En revanche, qu'il soit dit, su, lu et bien compris que nous, on est du côté du justiciable dans cette histoire ; la justice, c'est autre chose, la façon dont elle est rendue. On est préoccupé par le sort des justiciables, mais ça c'est sur le fond.

Sur la forme, est-ce que vous pouvez nous répondre à la question : y-a-t-il oui ou non nécessité et obligation en vertu du code de donner un avis ou pouvez-vous vous limiter et vous contenter de la seule prise d'acte ?

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Je vais vous répondre, nous pouvons le faire. Nous ne sommes pas obligés de donner un avis favorable ou défavorable, et d'ailleurs, à plusieurs reprises, nous l'avons déjà fait.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est ce que me soufflait Serge à l'oreille, donc c'est arrivé jusqu'à Gilles GIOVANNANGELI qui connaît très bien l'institution.

Donc, prendre acte, c'est donner un avis.

Très bien, donc avis défavorable de l'exécutif.

**M. Romain COLONNA**

Juste un commentaire.

Je voudrais, par rapport à l'amendement, juste quand même rappeler à l'Assemblée la fin du rapport qui dit :

*« Je vous propose en conséquence de bien vouloir approuver le présent rapport et de prendre acte de ce projet de décret ». Il ne faut pas rester uniquement à cela. Il est écrit également « sous réserve des observations et réserves figurant dans le présent rapport ».*

Alors, ce n'est peut-être pas assez fort et ça je le respecte tout à fait, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas un avis, il y a quand même des réserves qui sont émises, il y a tout un certain nombre d'observations qui sont circonstanciées et vous avez bien compris les raisons politiques, et on prend acte avec ces réserves là et ces observations.

Donc c'est quand même une prise d'acte qui est justifiée, circonstanciée et argumentée.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Donc, après c'est ces précisions enrichissantes et je vous remercie à tous, et l'avis défavorable de l'exécutif, je mets aux voix donc l'amendement.

Qui est pour ? « Un soffiu novu »

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**L'amendement est rejeté.**

Donc, je mets aux voix la prise d'acte du rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**L'ASSEMBLÉE de CORSE a PRIS ACTE du RAPPORT.**

(Non-participation des groupes « Core in fronte », « Avanzemu » et « Un Soffiu novu »)

Je vous propose une pause de 5 minutes, parce que la CAP s'éternise un peu et qu'on va quand même voir quel dossier on peut passer sans le Président.

A moins que l'Exécutif puisse nous dire les rapports qu'il faut passer ?

**Brouhaha.**

Donc, on suspend 5 minutes.

**La séance est suspendue à 17 h 37 et reprise à 17 h 56.**

**Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Regagnez votre place s'il-vous-plaît.

Je vois que mon vice-président n'écoute pas...

Donc merci, Monsieur le Vice-président.

Je vous propose, puisque dans l'attente de la venue du Président de l'exécutif concernant le rapport relatif à la proposition du sénateur PANUNZI, de passer mes rapports qui depuis hier matin sont en instance, sont dans le sas en fait.

Donc, il y a en fait 3 rapports.

Un premier rapport qui concerne, et c'est important pour que les acteurs nous entendent, la méthodologie relative à l'analyse et aux préconisations en matière de dérives mafieuses. On va essayer de passer ce rapport-là, qui n'est pas très long.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 403 : Raportu rilativu à e mudalità di travagliu in quantu à a perseguita di i scambii nantu à e derive mafiose**

**Rapport n° 403 : Rapport sur les modalités de travail concernant la poursuite des échanges sur les dérives mafieuses**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est juste une proposition de méthodologie qui relève d'ailleurs de l'Assemblée de Corse, dans l'attente d'un calage des propositions de l'exécutif. Mais c'est pour que nous, nous organisions en amont.

Souvenez-vous, le 18 novembre dernier, nous avons tenu une session extraordinaire sur les dérives mafieuses et nous avons bien dit à ce moment-là que ce n'était pas un point d'aboutissement, mais que c'était un moment important, souvenez-vous, et que c'était le départ, le début en tout cas, d'un travail collectif que nous mènerions, d'abord entre Assemblée de Corse et Exécutif, mais ensemble aussi avec les différents comités et associations qui étaient avec nous ce jour-là.

Nous avons voté une résolution solennelle, dans un esprit très volontariste et nous avons donc décidé, et c'est stipulé dans la résolution, d'un cycle de travail de 5 mois qui sera organisé autour de 5 thématiques clés : éthique et politiques publiques ; secteurs économiques particulièrement exposés ; drogue et commerce illicite ; dérive mafieuse, instrument d'analyse et de quantification, procédure droit et politique pénale ; et, 5ème groupe de travail, enjeux éducatifs, culturels et sociétaux.

Donc, ce sont ces 5 groupes de travail qu'il va falloir organiser.

Dans l'attente donc d'un calage avec le Conseil exécutif, à la rentrée bien sûr, au mois de janvier, je vous propose donc de définir l'implication de l'Assemblée de Corse de la manière suivante :

La Conférence des présidents, comme ce fut le cas avant la tenue de la session extraordinaire, puisqu'on va travailler tous ensemble, reste l'instance de pilotage stratégique.

Je rappelle que dans la Conférence des présidents, il y a le Président de l'exécutif, moi-même et les présidents de groupe.

Ensuite, la commission permanente, qui s'était tenue ce jour-là, souvenez-vous, l'après-midi dans le Salon vert, la commission permanente est confirmée dans son rôle d'interface entre l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif et les parties prenantes, puisque nous avons travaillé en commission permanente. La commission permanente est une « réduction » de la représentation partisane ici présente, donc ça peut convenir très, très bien. Et surtout, la commission permanente a déjà commencé à travailler au mois de décembre sur le sujet.

Je vous propose qu'au mois de janvier prochain, nous ayons, dès le début du mois de janvier, une commission permanente, il y en aura très certainement une, si j'en crois les échanges de ce matin, en Conférence des présidents à la mi-janvier ou à la 3<sup>ème</sup> semaine peut-être de janvier. Lors de la commission permanente, je demanderai à chaque groupe, pour vous permettre d'y réfléchir en amont, de désigner 2 élus par groupe et par thématique, donc les thématiques qui ont été évoquées, d'accord ? Alors je comprends bien que ça risque d'être un peu difficile pour le plus petit groupe. Concernant la conseillère qui est non-inscrite, elle pourra participer bien sûr à un des groupes de travail, il n'y aura pas de souci, au moins à une thématique, il n'y a pas de problème là-dessus.

Je me permets aussi de vous signaler qu'il faudra, c'est ce que nous avons convenu d'ailleurs avec le Président de l'exécutif et les personnes présentes à la commission permanente, que chaque groupe de travail soit « copiloté », coordonné en tous les cas, entre un membre de l'exécutif et un membre de l'Assemblée de Corse, en fonction des thématiques données. Ça laisse le temps à chacun de s'organiser. Donc il y aura un pendant côté exécutif et côté assemblée. Et je pense que, de cette manière-là, tout le monde pourra s'exprimer, être représenté.

Si d'aventure, les membres de la commission permanente, les 15 de la commission permanente actuellement constituée bien sûr, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, ne peuvent pas participer à tous les ateliers, ou si, tout simplement, par affinité intellectuelle, connaissance d'un sujet particulier, d'une des thématiques, une personne en particulier du groupe, qui n'est pas membre de la commission permanente, voudrait participer au groupe, il viendrait en substitution à ce moment-là de la personne formellement membre de la commission permanente.

Est-ce que j'ai été claire en cette fin de journée ? Il n'y a pas de souci ? De toute manière, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je voudrais rappeler, s'il nous écoute ou s'il récupère ensuite le rapport sur le site de l'Assemblée de Corse, parce que j'ai déjà été contactée par une des

associations, leur rappeler que la fin de l'année et l'ensemble des rapports, et notamment la DSP que l'exécutif avait à boucler, et l'ensemble des rapports que nous examinons aujourd'hui et la très lourde commission permanente que nous avons eue la semaine dernière ne nous ont pas permis évidemment de réunir la CP dédiée aux dérivés mafieuses, comme nous nous y étions engagés.

Je tiens à leur dire aussi que, néanmoins, comme en atteste la présentation du rapport aujourd'hui, tout cela est sur notre agenda de travail de début janvier. Voilà, les choses sont dans le pipeline, si j'ose dire, et donc nous serons amenés à nous rencontrer très rapidement sur le sujet.

Voilà, est-ce que vous avez des questions sur cette proposition qui vous est faite ?

Je vous demande tout simplement une prise d'acte en la matière.

**L'assemblée de Corse a pris acte de ce rapport.**

Donc réfléchissez sur quelle thématique, organisez-vous dans les groupes politiques pour pouvoir participer au mieux sur l'ensemble de ces thématiques. Merci.

Je tiens à préciser une chose, le CESEC et l'Assemblée di a Giuventù seront invités systématiquement dans les groupes de travail aussi, on en avait convenu comme ça la dernière fois, et l'Assemblée di a Giuventù a déjà commencé à travailler par ailleurs, puisqu'ils nous avaient déjà saisi sur le sujet, donc ils seront présents.

Bien, donc voici pour le premier sujet.

Deuxième sujet, qui est en lien quand même avec des dossiers qui sont passés tout à l'heure et surtout la DSP d'hier.

**Raportu n° 402 : Raportu d'infurmazioni relativu à l'avvisu « rinfurzà u sustegnu di a pulitica di cusioni à i rughjoni suffrendu di svantaghji geugrafichi è delugrafichi » prisintatu à a plenaria di u Cunitatu aurupeu di i Rughjoni u prima di dicembri di u 2022**

**Rapport n° 402 : Rapport d'information concernant l'avis « Renforcer le soutien de la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques (article 174 du TFUE) », présenté à la plénière du Comité européen des Régions le 1<sup>er</sup> décembre 2022**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc c'est un rapport d'information que je souhaitais vous présenter relatif au travail donc que j'ai pu réaliser au Comité des régions.

Je ne vais pas être très longue parce que j'en ai déjà parlé par ailleurs.

J'ai eu l'opportunité de pouvoir présenter, alors on ne dit pas « un rapport », on dit « un avis » dans le jargon européen, sur la nécessité d'activer l'article 174 du traité de fonctionnement de l'Union européenne.

C'est un article qui, de manière explicite, stipule que l'objectif de cohésion territoriale, économique et sociale doit être poursuivi et en particulier, c'est écrit explicitement, en particulier dans les régions suivantes : les régions rurales, les zones rurales, les zones où s'opèrent une transition industrielle et les régions qui souffrent de handicaps naturels et démographiques permanents, comme les régions septentrionales, donc le grand Nord, les régions à faible densité démographique, les îles, les régions transfrontalières et les régions de montagne.

Bien évidemment, j'ai vu une opportunité à travailler ce sujet dans la mesure où nous cumulons plusieurs de ces handicaps naturels et démographiques permanents, puisque nous sommes une île avec une faible densité démographique, mais également une montagne, et que nous sommes également par nature transfrontaliers.

Donc, au titre de ces différentes caractéristiques, il me semblait opportun de travailler sur le sujet, sachant que bien évidemment, je n'ai pas défendu le dossier, vous le comprenez bien, que du point de vue de l'insularité, ce n'était pas possible.

Donc, on constate d'abord dans le 8<sup>ème</sup> rapport « cohésion » qu'on a une augmentation des disparités de manière très, très forte, économiques et sociales, entre ce type de territoire et le reste des territoires européens, et la moyenne européenne ; que les fractures sont de plus en plus fortes, y compris dans le

domaine numérique. Une très grande partie des territoires européens, quand je dis une grande partie, c'est quasiment la moitié des territoires européens ruraux n'ont pas le très haut débit, ce qui va engendrer des effets de disparité et de fracture très importants dans un futur proche ; qu'on a un vieillissement très important dans ces régions, par effet mécanique, et qu'on a bien évidemment donc un déclin démographique et une fuite des cerveaux, et des jeunes en particulier, qui font que toute possibilité de rattrapage à moyen ou à long termes est de fait obérée.

Donc, cet article 174 est très mal appliqué. Je ne dis pas qu'il n'est pas appliqué du tout parce qu'il y a certains États-membres qui font très attention, parce que leur traité d'adhésion les oblige à prendre en compte la spécificité de certains de leurs territoires. Ce n'est pas notre cas, puisque nous, nous sommes considérés comme une région métropolitaine.

Aujourd'hui, la politique de cohésion, telle que je vous en ai parlé plusieurs fois et telle que parfois elle vous est exposée par Flora MATTEI, prévoit un certain nombre de choses, mais la spécificité de ces territoires n'est pas suffisamment mise en exergue.

Par ailleurs, il apparaît que la politique de cohésion ne peut pas tout faire et que si on lit l'article 175, normalement l'article 175 contraint toutes les politiques de l'Union à poursuivre un objectif de cohésion. C'est-à-dire que, en droit européen, normalement en termes de transport, en termes d'énergie, en termes maintenant de transition écologique, en termes de numérique, eh bien on doit prendre en compte l'article 174 et considérer que chaque politique européenne doit respecter ce qu'on appelle un test, un proving, qui doit permettre une évaluation de l'impact de la politique européenne, quelle qu'elle soit, de quelque nature qu'elle soit, dès lors qu'il y a un territoire qui relève de l'article 174, donc y compris d'ailleurs en transport, et c'est un argument qui va dans le sens de ce qui a été échangé hier, mais aussi dans le sens de ce qui a été dit par Dominique LIVRELLI, le Président de l'ODARC, en matière de spécificités dans le monde agricole et rural en particulier.

Donc, tout l'objectif du rapport, c'était évidemment de faire un focus et d'attirer l'attention sur ce sujet-là, à la fois le 174 et le 175, dans un objectif de réduction, évidemment, des écarts de développement et de faire en sorte que cela soit contraignant pour toutes les politiques de l'Union, avec une incise très, très forte, en rappelant à la Commission, évidemment, la nécessité d'appliquer l'article, mais aussi aux États-membres. Et la Commission devrait demander aux États membres de démontrer, à chaque fois qu'il y a un accord de partenariat, donc tous les 7 ans, qu'il y a un FEADER, un FEDER, quels que soient les types de politiques mis en œuvre et bien qu'il y a une prise en compte de l'article 174. S'il y a au moins un territoire et vous comprenez bien qu'avec les zones rurales, la

montagne, le transfrontalier et tout le reste, il y a forcément un territoire qui est concerné par l'article 174 dans tous les pays, dans chaque pays.

Donc, l'idée, c'est véritablement que les États-membres prennent en compte ceci, y compris d'ailleurs dans toutes les politiques qui relèvent du pacte vert, du Green Deal, et qui relèvent de la facilité pour la relance et la résilience, et le plan de relance.

Voilà, je ne vais pas être plus longue.

Ce rapport dont il faudra se souvenir, non pas parce que je dois passer à la postérité, pas du tout, mais il faudra s'en souvenir, je le dis pour l'exécutif, lorsqu'il y aura des négociations dans tous les domaines que je viens de citer, il est très important qu'il soit rappelé.

Le rapport, je le précise, a été voté à l'unanimité des 350 régions du Comité des régions, après un lobbying très, très important auprès de toutes les catégories de régions. Et par ailleurs, de ce fait donc, le Parlement européen récupérera l'avis, parce que ce n'est qu'un avis, évidemment, il n'est pas contraignant à ce stade-là, malheureusement il n'est pas contraignant, mais le Parlement européen, parce qu'il a été voté à l'unanimité, l'examinera dans sa commission, la commission de politiques régionales, et très certainement, on le transformera en résolution. Et si c'est une résolution qui est votée ensuite par le Parlement européen, elle devient contraignante pour la Commission et pour le Conseil, pour les États-membres.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet et évidemment, c'est un sujet d'information.

Est-ce qu'il y a des questions ? Jean-Martin, je vous en prie.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Non, pas une question, mais une réaction.

Je vous trouve extrêmement modeste, Madame la Présidente, pour le coup, en disant que compte tenu de l'heure tardive à laquelle on examine ce dossier, qu'il faut aller vite ; il faudrait prendre le temps, ce qu'on ne va pas faire compte tenu des délais qui nous sont impartis.

C'est une initiative d'abord qui s'inscrit dans une histoire très longue, puisque l'article 174 a un quart de siècle d'existence et comme tout à une histoire dans cet hémicycle, il n'est pas inutile de rappeler que Jean BAGGIONI, en sa qualité de député européen y avait évidemment très largement contribué.

L'article 174, pour faire simple, c'est presque la porte d'entrée de toutes nos dérogations, parce que l'écart de développement tel qu'il était imaginé au départ et tel qu'il s'inscrit aujourd'hui, n'a plus la même valeur et qualitative, le numérique n'existait pas à l'époque, par exemple, et aujourd'hui, lorsqu'on parle de développement, on s'indexe évidemment sur le développement numérique par exemple. Et donc en qualité, évidemment en volume, parce que vous avez bien fait de le rappeler, chaque État-membre et il y a plus d'États-membres aujourd'hui qu'il y en avait il y a 1/4 de siècle y va de la spécificité de son territoire et essaye de démontrer, coûte que coûte, qu'il faut compenser des écarts de développement.

Donc c'est un sujet très important que, en votre qualité de présidente de l'Assemblée, mandatée à ce titre, avez réinvesti. Il était temps qu'on réinvestisse ce dossier.

Et je voudrais juste conclure en disant qu'il faudra capitaliser aussi cela, comme je l'ai fait au nom de mon groupe et j'allais presque dire au nom de notre collectivité, à Paris, place Beauvau, commencer à le capitaliser en faisant valoir la notion de handicap permanent : l'insularité, le fait montagne, la démographie sont autant de critères qui doivent justifier, dans les relations que nous avons avec Paris, que nous avons besoin, non pas sous la forme d'aide, de nous positionner en quémandeur, mais de nous positionner comme une région dont les fragilités sociologiques, historiques, démographiques, structurelles justifient qu'on soit accompagné comme on le fait, comme vous le faites à Bruxelles.

Je pense que ce travail que vous faites sera fort utile dans les mois, en tout cas les semaines et les mois qui viennent, pour convaincre de la même façon, c'est-à-dire critériser de la même façon que la Corse a besoin d'être non pas aidée dans un rapport de valet à vassal, mais d'être accompagnée parce que ça se justifie et parce que c'est légitimé. Et je ne vois pas pourquoi on arriverait mieux ou moins à légitimer des choses à Bruxelles et mieux ou moins à les légitimer à Paris, je pense qu'il faut travailler en symétrie, en essayant de réinvestir ce travail très important que vous faites en notre nom, et nous souhaitons vous en remercier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Jean Martin.

Juste un petit mot, un chiffre. Ce n'est pas du droit, c'est un chiffre et c'est la Commission européenne qui a fait les calculs : en 2040, 2040 c'est demain, 50 % des régions qui relèvent de l'article 174 seront considérées comme en déclin. En déclin, ça veut dire qu'on n'a plus de capacité pour rebondir. Ça veut dire que la convergence sera finie, qu'on n'y arrivera plus.

Voilà donc, il y a vraiment un sujet, un très, très gros sujet. C'est fondamental. C'est plus facile à argumenter pour nous parce qu'on est insulaire, on est de montagne, on cumule plusieurs des difficultés, voilà.

Mais effectivement, il faut arguer à ce sujet et porter la voix, vous avez raison, dans le cadre du cycle de discussions qui vont s'ouvrir.

Merci.

Oui, Alex VINCIGUERRA, je vous en prie.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente,

Je tenais aussi à vous remercier pour ce travail remarquable et pour votre pugnacité à pouvoir porter la Corse dans ces instances qui sont très importantes pour nous. Mais je voulais aussi avoir une précision.

Je suis soucieux du temps et entre le moment où le comité a pris sa résolution, le moment où le Parlement va s'en emparer et le moment où la Commission va émettre un règlement ou des règlements, combien de temps peut-il se passer ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, c'est un processus étagé long, mais aussi au fait de beaucoup de politiques.

D'abord, là, nous sommes sous présidence tchèque (présidence de l'Union) et va s'ouvrir ensuite la présidence espagnole. Sous la présidence espagnole, il y a une « fenêtre de tir » de discussions entre les membres du Conseil parce que l'Espagne est fortement... D'ailleurs, j'ai eu 28 amendements à mon rapport, dont 14 venant de régions espagnoles. Pour quelle raison ? Parce qu'ils sont confrontés à une problématique de vieillissement qui est énorme, ce n'est même pas du déclin, c'est du vieillissement de population qui est très, très fort parce que souvenez-vous que lors de la crise économique en Espagne, après les subprimes, il y a eu énormément de migrations. Il y a énormément de jeunes qui ont quitté l'Espagne. Donc en Espagne, il y a des régions qui sont fortement contraintes ; après, elles sont contraintes géographiquement.

Et enfin l'Espagne a des îles, il y a les Baléares en particulier, parce que les Canaries sont considérées comme ultrapériphériques donc et que la présidence des Baléares avec laquelle nous travaillons est très proactive sur ce sujet-là. Et

lors de la présidence espagnole, il y aura un symposium sur les îles et en particulier l'ensemble de ces travaux-là, le mien mais aussi celui du Parlement et notamment du député réunionnais Younous Omarjee, remonteront à travers la présidence espagnole.

Maintenant le Parlement, lui, se saisira de mon rapport au semestre prochain. Ensuite, très certainement, s'il y a modification, par exemple, de la politique de cohésion, ce sera après 2027, c'est-à-dire après ce PO-là, après ce programme opérationnel. Mais le travail politique se fait dès 2023.

C'est long l'Europe, Jean-Martin MONDOLONI le disait, ça a commencé effectivement sous Jean BAGGIONI, il y a eu Max SIMEONI, et à chaque fois, on a l'impression qu'on répète la même chose, mais bon, ça progresse, ça progresse, c'est lent mais ça progresse. Et après, quand c'est acté, c'est acté, par contre.

Encore une fois, dernier point, et Jean Martin a raison, il faudra en discuter à Paris, c'est à l'État-membre, la Commission vous le dit, c'est à l'État-membre de défendre la région qui relève de l'article 174. La Commission, elle, a des cadres généraux. C'est à l'État-membre de défendre la région en question et en l'occurrence le territoire corse.

### **M. Pierre GHIONGA**

Présidente, un point d'ordre !

Est-ce que le règlement de l'Assemblée a changé ? Parce que je vois l'exécutif qui intervient sur un rapport de l'Assemblée.

Non mais, est-ce que ça a changé ? C'est la question que je pose. Parce que l'article 7 du règlement intérieur nous interdit de nous auto-saisir ; vous vous souvenez, je vous en avais fait la remarque ?

Est-ce qu'il y a eu un changement ou l'exécutif a le droit d'intervenir sur un rapport de l'Assemblée ? Je suis toujours un peu taquin, mais est-ce que ça a changé ?

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est bien d'être rappelée à l'ordre comme Présidente !

Point d'ordre, l'Exécutif a le droit de s'exprimer sur ce qu'il veut, il n'y a pas de problème.

**M. Pierre GHIONGA**

Pas sûr...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, oui, l'Exécutif a le droit de s'exprimer, tout à fait... Surtout pour dire des choses agréables d'ailleurs, ce n'est pas gênant... Mais il peut s'exprimer sans problème.

« Article 55 », me dit notre cher secrétaire général : « Le Président et les membres du Conseil exécutif ont accès aux séances de l'Assemblée de Corse et aux commissions. Ils sont entendus sur leur demande, sur les questions inscrites à l'ordre du jour ».

La question est inscrite à l'ordre du jour, ils peuvent parler sans problème, ils peuvent s'exprimer.

Un mi mettite micca male incu l'Esecutivu avà, n'aghju abbastanza !...

Merci Pierre.

Donc vous prenez acte et évidemment, le rapport est annexé, et si vous avez besoin, dans les domaines de compétences qui sont les vôtres, d'informations, on est à votre disposition. Merci.

**L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.**

Alors il y a un autre rapport. Il va falloir dire au Président de l'exécutif de venir aussi pour le rapport PANUNZI, et puis on a le SPASER à passer.

Troisième rapport, donc.

**Rapport n° 404 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse****Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous donne deux éléments sur le rapport d'activité, on ne va pas lire le rapport d'activité de l'Assemblée de Corse.

Je vous explique, en 2021, il n'y a pas eu de rapport d'activité parce que c'était une année d'élections. Néanmoins, il y a eu une activité de l'Assemblée de Corse au premier semestre, de janvier jusqu'aux élections. Il y a eu une activité, donc sous la présidence de Jean-Guy TALAMONI, mais le rapport n'a pas été fait.

Ensuite, j'ai été élue en juillet 2021 comme présidente et les rapports d'activité, en fait, sont des rapports d'activité calés sur l'année civile. Ce n'est pas notre année parlementaire, c'est notre année civile. Donc, c'était un peu compliqué.

Donc, ce que je vous ai proposé, ce rapport d'activité proposé couvre le premier semestre où la présidence était assurée par Jean-Guy TALAMONI, et bien évidemment, c'est le secrétariat général qui a fait ce travail-là parce qu'il est important, et on l'a vu pour les 40 ans, qu'il y ait les rapports d'activité qui soient faits, non pas pour être évalués, quoi que si le comité d'évaluation des politiques publiques, ou la commission de contrôle veut à un moment donné travailler là-dessus, il n'y a pas de souci bien évidemment, mais surtout pour des visées archivistiques, c'est-à-dire qu'il faut laisser une trace de notre activité. Et notamment évidemment, il y a les délibérations, mais il y a des événements, il y a un certain nombre de choses, le travail de la questure, le travail du secrétariat général, le travail des commissions, tout ce qui fait notre vie parlementaire.

Donc ce rapport d'activité couvre le premier semestre 2021 et il couvre la période de juillet 2021 jusqu'au mois de décembre.

### **Brouhaha.**

Non de juillet à juillet, ce n'est pas une année civile, mais l'année prochaine, ce sera une année civile.

Donc, il y a un an de mon activité, on va le dire comme ça, et de votre activité à mes côtés, donc juillet 2021 à juillet 2022, plus le premier semestre 2021 sous la présidence de Jean-Guy TALAMONI.

Donc, c'est le document qui vous est parvenu.

On a eu un petit souci pour l'impression du document, donc vous ne l'avez pas en version papier, vous l'avez en version numérique. Il n'est pas encore parfaitement formaté sur le plan graphique, mais parce que c'est un document qui doit être reformaté ensuite pour l'impression, mais rien ne changera dans le texte et les iconographies.

Voilà, donc ce que je voulais vous dire et je vous demande d'en prendre acte.

Et je remercie bien évidemment et le secrétariat général. Vanina PIAZZA aussi en particulier, je me permets, Monsieur le Secrétaire général, si vous êtes d'accord, Vanina PIAZZA et mon cabinet, Jean-Sébastien ARRIGHI en

particulier et tout le cabinet, bien sûr, qui a travaillé pour établir depuis le mois de septembre ce rapport d'activité.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Romain COLONNA, je vous en prie.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Vous remercier pour ce rapport au moins en version numérique et juste ouvrir une parenthèse que je refermerai aussitôt, pour vous dire que dans le cadre de la Commission des compétences législatives et réglementaires, et je remercie aussi les services, avait été envoyé à l'ensemble des commissaires de manière compilée l'ensemble de nos travaux et activités des derniers mois, donc qui est disponible pour l'ensemble de l'Assemblée, mais prioritairement qui a été envoyé à l'ensemble des commissaires.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, tout à fait. Et on échangera d'ailleurs début janvier, le 13 d'ailleurs, c'est fixé, avec tous les présidents de commissions, comme je l'ai dit, pour voir comment on capitalisait, on travaillait ensemble pour l'année à venir, donc c'est parfait.

Bien donc là-dessus, vous prenez acte.

**L'assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.**

Donc, il nous reste le rapport PANUNZI, le SPASER aussi.

Le Président ne peut pas nous rejoindre tout de suite, M. VINCIGUERRA, présentez votre rapport.

**SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Raportu n° 395 : Presentazione i u rapportu d'orientazione nant'à a pulitica di sustegnu a u travagliu è a l'impieggu**

**Rapport n° 395 : Présentation du rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Mma a Presidente, Care cunsigliere, Cari cunsiglieri,

Pè su sughjettu chì ci pare impurtante, hè peccatu d'esse cusì tardi, mà u sughjettu di u travagliu d'impieggu, avemu fattu una scelta : di prinsentà lu come un raportu d'urientazione, perchè ?

Perchè ci pare oghje, oghje più chè mai, chì u travagliu è l'impieggu sò diventati prublemi chì devenu esse trattati ind'è un campu più largu chè u semplice campu di l'ecunomia.

Sti prublemi di u travagliu è di l'impieggu valenu dinò per i settori di a furmazione, di l'innovazione, di a ghjuventù è di sicuru di u suciale.

E nostre riflezzione devenu dunque esse arrimate à una larga cunsultazione è, s'ellu hè pussibile, à una ricerca di un'accordu.

Dapoi a crisa sanitaria, semu in una situazione ch'hè cambiata assai. Un sò più i travagliatori chì ricercanu u travagliu, mà sò l'imprese chì ricercanu i travagliatori.

Allora, a nostra ambizione ùn hè micca di prupone vi una pulitica nant'à l'impieggu, no per avà un lu pudemu ancu ; un lu pudemu ancu perchè agisce nant'à e cariche suciale è fiscale, chì sò l'arnese principale di sta pulitica, ùn avemu ancu a pussibilità di fà lu.

Allora a nostra ambizione hè di pudè truvà soluzione semplice, per aiutà l'impiegati à truvà, à tene è à valurizà u so impieggu, mà dinò pè fà in modu chè l'imprese possine offre à i so impiegati proposti di travagliu differente chì integranu a logica di a rispunsabilità sucietale.

Vi ramentu chì a rispunsabilità sucietale (RSE) è l'integrazione vulintaria à l'attività di l'imprese sò questione suciale è imbiantale.

Per di la chjara, a RSE, hè a cuntribuzione di l'imprese à u sviluppu durevule. Pensemu chì un'impresa chì mette in ballu a RSE hà è hà da avè, di sicuru, un impattu positivu annant' à i so impiegati.

E perciò chì questu raportu porta riflessione è pruposte d'azzione, annant' à a parte suciale di a RSE ; a parte ambientale, a piglieremu ind'è u 2023.

Avete capitu chì stu campu d'azzione meritava una riflessione larga, tandu ci hè parsu dunque necessariu d'assucià à u travagliu di u Cunsigliu esecutivu di Corsica a nostra assemblea di sicuru, e so cummissione, u CESEC, l'Assemblea di a Ghjuventù, è tutti l'attori cuncernati ch'elli fussin u istituzionali, uperatori, o membri impegnati di a sucietà civile.

Quelques mots du décor.

En positif, tout n'est pas noir dans l'économie corse. Il y a du positif. Il y a une activité soutenue, + 4,4 % si on compare à 2019. Et donc, en corollaire, l'emploi salarié qui augmente, + 6,3 % par rapport à 2019.

Le taux de chômage est à 6 % de la population active. Il se situe au niveau le plus bas jamais observé depuis 2014. Et dans certains territoires de Corse, il avoisine même les 5 %, à l'exemple du bassin d'emploi de Corti.

En négatif, les entreprises éprouvent les plus grandes difficultés à recruter sur de nombreux besoins en compétences, s'agissant notamment de la compétence numérique pour les entreprises de services, de compétences en gestion pour les entreprises du tourisme et des services, de compétences commerciales et surtout, nous constatons une tension très forte sur les métiers du BTP.

Aujourd'hui, le Pôle emploi nous dit qu'il y a 28 000 projets de recrutements qui sont répertoriés, dont 61 % identifiés comme difficiles.

Par exemple, pour revenir au BTP, je vous donne un exemple sur le métier de maçon : 436 offres à pourvoir, 131 demandeurs. Donc un problème sur le recrutement.

Autre point de tension, et ça, c'est un énorme problème à mon sens, c'est le niveau médian des salaires qui est identifié comme le plus bas de France entière (quand je parle de France entière, c'est territoires et départements d'Outre-mer inclus), avec un différentiel observé par nos services de Corsica Statistica de l'ordre de 400 €.

Pour rappel, le salaire moyen annuel net dans le secteur privé, on parle évidemment de secteur privé (le secteur public, on l'a traité ce matin), le salaire moyen net mensuel s'élève à 2 346 € en Corse ; il est de 2 736 € en moyenne nationale, donc 390 € d'écart.

Autre point noir, c'est qu'avec 18,5 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, la Corse est la région la plus touchée par la pauvreté monétaire : les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans étant bien sûr les plus concernés.

Le niveau médian annuel des personnes vivant dans un ménage en Corse s'établit à 20 670 €, soit 580 € de moins que le niveau national.

Plus grave encore, le niveau de vie médian des personnes en situation de précarité s'élève à 855 € par mois, soit 19,6 % de moins que le seuil de pauvreté établi à 1 000,63 €. Et en plus, on constate que la Corse est le territoire où les prix à la consommation sont les plus élevés, 8,7 % pour le seul poste de l'alimentaire, qui représente 15 % des ménages.

Je ne vous parle pas du logement, je ne vous parle pas de l'énergie, l'ensemble de ces éléments, à la fois en termes de salaires et en termes de précarité, mais aussi en termes de performance économique, l'ensemble de ces éléments montrent clairement que la Corse est engagée aujourd'hui et de manière structurelle dans une trajectoire, je reprendrai les mots de notre présidente, dans une trajectoire de croissance appauvrissante.

Alors ce n'est pas un problème nouveau. Plusieurs débats de notre Assemblée ont tenté de trouver des solutions à ce problème difficile et récurrent.

En 2016, on a produit un plan ambitieux pour lutter contre la précarité et la pauvreté.

En 2019, on a produit, et c'est un document important, la Charte de l'emploi local.

En 2020, un rapport du Président de l'Assemblée de Corse relatif à l'expérimentation du revenu universel en Corse a été étudié.

Plus récemment enfin, le CESEC, dans son rapport « cambià u campà », adopté à l'unanimité lors de sa séance d'octobre 2021, revient avec force sur la situation socioéconomique dégradée de la Corse, l'urgence sociale qui perdure au-delà de la crise sanitaire et la précarité qui continue de progresser dans les territoires.

Depuis quelques mois, nos expérimentations prennent de la force. C'est notamment le travail que réalise ma collègue et amie Antonia LUCIANI à travers les comités locaux de formation, qui ont l'ambition d'identifier au plus près des territoires les besoins en compétences des entreprises locales et de construire sur la base d'un diagnostic partagé, une offre de formation adaptée aux besoins identifiés et conforme aux attentes des publics cibles.

Jusqu'à présent, sur l'emploi, nos différents dispositifs avaient depuis 2010, dans un contexte de chômage marqué, notamment des jeunes, ils avaient pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en étaient le plus éloigné.

Entre 2010 et 2015, pas moins de 26 dispositifs de soutien à l'emploi portés par la Collectivité ont coexisté, ce qui conférait peu de lisibilité à l'action publique, tant pour les entreprises que pour les bénéficiaires. Ils favorisaient à l'époque l'aubaine et la concurrence entre dispositifs.

La rationalisation de ces différents dispositifs a été faite, et plutôt bien faite je crois, en 2016 avec « U pattu impiegu », où il y a eu un recentrage sur les demandeurs inscrits à Pôle emploi depuis plus de 6 mois et un meilleur ciblage des publics.

On a une meilleure lisibilité des dispositifs. Ainsi, entre 2016 et 2021, plus de 6 M€ ont été individualisés pour soutenir la création de 738 d'emplois. Mais cette rationalisation n'a pas signifié une plus grande efficacité, même si un effort massif a été fait.

Dans le BTP, par exemple, 148 emplois ont été aidés alors que 1 600 étaient créés au sein de ce secteur.

Dans l'industrie, ce sont 57 emplois, alors que 400 étaient créés sur la même période.

Au final, « U pattu impiegu » aura soutenu, sur la période d'observation, entre 2016 et 2021, entre 10 à 12 % de l'emploi salarié, sans que l'on puisse démontrer une véritable incitativité, parce que c'était difficile et parce que cette mesure de l'aide à l'emploi était compliquée dans une période de chômage intense.

Mais aujourd'hui, comme je vous le disais, la situation s'est inversée et donc nous devons absolument refonder nos aides à l'emploi, de façon à mieux articuler et accompagner les initiatives qui visent à répondre aux besoins en compétences des entreprises, d'une part, et, d'autre part, à participer à

l'amélioration des conditions d'emploi, de rémunération et de consolidation des emplois existants.

Alors, comment faire ? Le dossier est difficile parce que, comme je vous le disais, nous ne bénéficions pas de la possibilité d'agir sur les charges fiscales, sur les charges sociales. L'accompagnement à l'emploi est occupé par un opérateur qui est Pôle emploi et le dialogue social est mené sous l'égide de l'État, donc nous sommes aujourd'hui absents de cette possibilité d'action.

Néanmoins, je crois que nous avons quelques pistes à creuser. Elles ne sont pas exhaustives et je ne doute pas que les contributions nées de la consultation qui s'ouvrira pourront bien sûr contribuer à améliorer ces pistes de réflexion, voire même à rajouter des pistes de réflexion, bien entendu.

Alors notre première piste, c'est certainement la plus importante, propose d'encourager et de soutenir les entreprises qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises. Vous l'avez compris, l'instauration de la RSE est désormais un facteur d'attractivité des salariés pour les entreprises qui la mettent en œuvre. Il convient donc de soutenir ces entreprises qui s'engagent dans une logique de RSE.

Alors que peut-on promouvoir ? On peut promouvoir et aider à des rémunérations objectivement supérieures au minimum conventionnel ou aux accords de branches.

On peut soutenir les entreprises qui s'engagent à améliorer le pouvoir d'achat des salariés, par exemple le versement de l'ITRC, dont vous savez que c'est un dispositif bloqué depuis plus de 4 ans, les tickets restaurant, les prises en charge des mutuelles santé, l'aide au logement, etc.

On peut soutenir les entreprises qui améliorent les conditions de travail. D'ailleurs, j'ai du mal à vous rappeler que 26 salariés sont morts en 6 ans sur nos chantiers. 26 en 6 ans !

On peut soutenir les entreprises qui luttent contre les discriminations, notamment les discriminations hommes/femmes.

On peut soutenir les entreprises qui adoptent la Charte pour l'emploi et qui accompagnent l'emploi local.

Et je voudrais aussi insister sur le soutien au dispositif de l'intéressement. L'intéressement, c'est un dispositif facultatif d'épargne salariale qui permet à la fois de motiver et de fidéliser l'ensemble des salariés d'une entreprise en les associant à la performance ou aux résultats de l'entreprise.

Donc, c'est bien la promotion de ces critères objectifs qui nous permettront de soutenir les entreprises par des aides à l'emploi, mais également d'encourager, y compris donc financièrement, les entreprises qui s'engagent ou qui vont s'engager sur cette voie.

Et on pourrait ainsi labelliser un type, une marque d'employeurs à co-construire dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les institutionnels, les organisations professionnelles, les syndicats. La marque employeur serait ainsi définie comme l'image que renvoie une entreprise pour attirer, embaucher, mais également retenir les meilleurs talents disponibles sur le marché du travail.

Notre deuxième piste de travail, c'est la concrétisation d'un système que l'on a imaginé depuis longtemps, mais qui ne s'est jamais vraiment concrétisé. C'est le CDI saisonnier.

La Corse, c'est la région de France où la proportion d'emplois saisonniers est la plus importante : en 2019, 27 700 emplois y étaient saisonniers. Ils représentaient 19 % de l'emploi salarié hors agriculture. Bien sûr, cette représentation présente des risques pour la stabilité des entreprises, mais expose également fortement les salariés concernés, s'agissant bien sûr des conditions salariales, de la montée en compétence et plus globalement de la sécurisation de leur parcours professionnel.

Aujourd'hui, les entreprises peinent à recruter des saisonniers, même en améliorant les conditions de travail ou en abaissant leur niveau d'exigence. Elles doivent parfois envisager une activité réduite, voire une fermeture partielle. Nous avons connu ça dans beaucoup d'entreprises du tourisme cet été. Et c'est donc ce contexte que la CCI de Corse, l'UMIH de Corse, l'ADRETS, et surtout l'ATC ont souhaité procéder à une expérimentation visant à étudier les conditions de mise en place d'un CDI saisonnier en Corse. Le scénario privilégié qui se dégage des travaux conduits, qui devra être partagé par les professionnels des secteurs considérés, même s'ils y sont globalement favorables, serait donc le déploiement d'un CDI saisonnier, mobilisant le dispositif de repos compensateur de remplacement.

De quoi s'agit-il ? Les saisonniers seraient embauchés en CDI avec une période de haute activité pendant la saison, à 48 h par semaine ; une période de travail normale avant et après les pics d'activité à 39 h par semaine ; et une période basse hors saison de repos répartis entre congés payés et repos compensateurs de remplacement. La rémunération serait lissée à l'année et identique chaque mois. Le repos compensateur de remplacement représenterait tout ou partie du paiement des heures supplémentaires réalisées sur la période haute par un repos

compensateur équivalent qui serait cumulé et pris effectivement sur la période basse en fin de saison.

Son avantage ? Il permet un allongement de la durée rémunérée sur la basse saison, en compensant presque intégralement les périodes sans activité par le report des heures supplémentaires réalisées en haute-saison.

Son inconvénient ? Il ne permet pas de compenser le non-paiement effectif des heures supplémentaires et encore moins la suppression des indemnités de Pôle-emploi.

Donc, pour maintenir l'attrait et aussi l'opérationnalité du projet de CDI saisonniers, un mécanisme de compensation pourrait être mis en œuvre et articulé autour de 2 dispositifs complémentaires : une prime de maintien dans l'emploi et une prime d'ancienneté.

Ce mécanisme présenterait l'intérêt d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la compensation, à la fois la puissance publique pendant une durée déterminée, les employeurs et les salariés, bien entendu.

Deux validations sont indispensables à ce mécanisme : une validation réglementaire liée au droit du travail et une validation financière liée à l'évaluation et à la répartition des contraintes financières que ce système produit.

Notre troisième piste de travail serait d'aider les entreprises qui recrutent en CDI, après un parcours d'accompagnement à l'emploi. Ces parcours sont nombreux. Il y a la période de mise en situation en milieu professionnel. Il y a le plan régional d'investissement dans les compétences, dans lequel la Collectivité s'est engagée, il y a 150 parcours de formation. Il y a le parcours emploi compétences qui est réservé aux RSA principalement. Et puis il y a bien sûr tous les parcours de l'alternance et plus spécifiquement les parcours de l'apprentissage.

Deux mots sur l'apprentissage.

Les données statistiques relatives aux taux d'emploi des jeunes apprentis insulaires mettent en effet en lumière un nécessaire rattrapage à opérer par rapport au niveau national : le taux d'emploi 6 mois après la sortie du cursus s'établit à 47 % en Corse et à 61 % en France métropolitaine. Il est de 56 % 12 mois après la sortie, contre 67 % au niveau national. Et notre proposition, c'est de primer les entreprises qui, à l'issue de ces parcours, arrivent à conclure un CDI avec le salarié, donc y compris pour l'apprentissage.

Notre 4<sup>ème</sup> piste consiste à aider les entreprises qui promeuvent la mobilité des salariés vers des postes plus qualifiés, à l'issue, par exemple, d'une action de formation ou d'une VAE. Donc, ça serait un soutien à l'emploi qui pourrait concerner la mobilité interne des salariés vers des postes à plus haute compétence, à plus haute responsabilité et logiquement à plus haute rémunération.

Notre 5<sup>ème</sup> piste consiste à encourager et soutenir la reprise des entreprises par les salariés, et nous comptons bien le faire non seulement avec les dispositifs existants, je pense à « Impresa sì ». Mais aussi en essayant de conventionner et de promouvoir la création de sociétés coopératives et participatives, les SCOP, ou de sociétés coopératives d'intérêt collectif, les SCIC.

Je vous rappelle que 900 entreprises sont en phase de reprise et si elles disparaissaient, c'est 3 600 emplois salariés qui seraient menacés.

Et puis, nous pensons qu'il est nécessaire de relancer et de redynamiser l'expérimentation « territoire 0 chômeur de longue durée ». Cette expérimentation aujourd'hui, elle est intéressante car, pour participer à la réparation des conséquences économiques et sociales de la pandémie dans les territoires, le Gouvernement a publié en juin dernier le cahier des charges support à une deuxième phase d'expérimentation, et donc d'une durée de 5 ans pour 50 nouveaux territoires, et il nous faut aujourd'hui revenir à cette mesure de façon plus forte pour les territoires qui seraient candidats à cette action.

Et enfin, point important, il nous semble indispensable d'agir sur le dialogue social.

Je vous rappelle en 2 mots la définition du dialogue social qui est celle apportée par l'Organisation internationale du travail : cette instance considère que *« tout type de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre ou parmi les représentants des élus, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun ayant trait à la politique sociale constitue le dialogue social »*. Et aujourd'hui notre collectivité, malgré la conférence sociale, elle est pratiquement absente de toutes les instances territoriales de dialogue social.

Et nous vous proposons de créer avec l'État, avec la Collectivité, avec les syndicats salariés et patronaux, toute autre instance et partenaires institutionnels concernés, un accolta sociale per pudè parlà di tutti sti problemi.

Alors, le programme de travail que vous nous proposons dans le cadre de ce présent rapport d'orientation est le suivant : tout d'abord, bien entendu, vous avez la primeur de la présentation de ce rapport. Ensuite, nous aurons une phase de travaux de consultation en janvier-février 2023. Les partenaires institutionnels

concernés seront bien sûr l'État, le CESEC, la Chambre des territoires, les commissions organiques de l'Assemblée de Corse, les chambres consulaires, les syndicats de salariés, les organisations professionnelles, l'Assemblea di a Ghjuventù.

Nous pensons vous rendre un avis sur ces premières pistes en février ou mars 2023, organiser une conférence sociale par la suite, de façon à présenter un rapport, j'espère définitif et conclusif, sur toute une série de mesures pratiques à partir d'avril 2023.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Donc qui souhaite intervenir ? Murielle FAGNI et Madame COGNETTI.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseil exécutif,

Ce rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi que vous nous présentez est vraiment, à mon sens, primordial. Et c'est un peu dommage qu'il passe justement en fin de session, dirons-nous.

Car aujourd'hui, vous l'avez dit, le travail est à un tournant et face à cette urgence, qui est aussi bien climatique et sociale, les citoyens et les entreprises ont compris qu'il fallait changer de modèle. Mais quand les premiers demandent quand, les secondes se demandent comment.

Le désir d'équilibre entre le travail, les loisirs, la famille devient un problème prégnant ; les jeunes salariés recherchant effectivement bien-être dans le travail, un respect mutuel avec leur employeur, tout en privilégiant leur qualité de vie.

Vous l'avez dit et nous le savons tous, depuis la pandémie, le rapport au travail a évolué avec un monde qui s'est transformé : chômage partiel, télétravail ou encore de nouveaux protocoles au sein des structures, autant de changements qui ont altéré le lien des salariés et des dirigeants.

L'ambition de l'exécutif, votre ambition, Monsieur le conseiller exécutif, à travers la présentation de ce rapport, est de permettre d'élargir la réflexion et d'accompagner les entreprises à cette responsabilité sociétale, avec une familiarisation, avec la notion de performance, qu'elle soit environnementale, sociale ou de gouvernance.

Tout cela pour préparer à de futures évolutions de la réglementation.

Alors dans ce rapport, plusieurs volets : actions et orientations sont proposées, je ne les reprendrai pas puisqu'elles viennent d'être évoquées. Mais forte de mon expérience à Pôle emploi, je peux témoigner sur les spécificités de nos entreprises qui sont la plupart du temps des petites entreprises, des entreprises artisanales, voire même des autoentreprises, sans réelles grandes industries implantées sur notre territoire. Et souvent, les orientations d'accompagnement entreprises/demandeurs d'emploi sont décidées au niveau national et ne sont malheureusement pas adaptées à la spécificité insulaire, comme par exemple la mobilité, nous l'avons évoquée ce matin lors du budget, nous avons parlé de multi-mobilité et en effet, il est bien plus facile de changer de département pour se rendre d'Avignon à Marseille, que d'Aiacciu à Bastia, avec des délais beaucoup plus courts, 28 minutes en train pour Avignon-Marseille ; petit clin d'œil à mon collègue Hyacinthe VANNI.

Un autre exemple plus parlant.

Dernièrement, il y a une mise en place d'un nouveau dispositif de recrutement qui se nomme « stade vers l'emploi », une organisation de recrutement par le biais du sport ou une équipe de demandeurs d'emploi et de recruteurs, on ne sait pas qui est le recruteur et on ne sait pas qui est le demandeur d'emploi. Le recrutement était basé sur la cohésion d'équipe, ce qui en soi est important.

Mais peu d'entreprises locales ont participé. Ce sont les grosses enseignes nationales qui y participent. Les employeurs locaux avec des besoins qui sont vraiment précis n'y adhèrent pas, ils n'ont pas le temps et ils n'ont pas le personnel forcément pour participer.

Alors nous avons beaucoup échangé dans l'hémicycle lors des mandatures précédentes à ce sujet. Notamment en mars 2016, il y a eu une délibération qui a approuvé le principe d'un transfert à la Collectivité de Corse des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi, et des ressources afférentes. Également une question orale aussi avait été posée en février 2019, demandant si des avancées avaient eu lieu sur le sujet. Et enfin, en février 2020,

une motion a été déposée sur la demande de transfert à la Collectivité de Corse du service public de l'emploi.

C'est pour cela, Monsieur le Conseiller exécutif, dans vos pistes de réflexion, il faut travailler et se battre absolument pour que la compétence emploi soit transférée à la Collectivité de Corse, ce qui permettrait une garantie de l'efficacité des politiques mises en œuvre, comme celle que vous présentez aujourd'hui.

En effet, grâce à sa proximité avec les demandeurs d'emploi, grâce à sa connaissance des entreprises locales, grâce à son maillage territorial en matière de formation, la Collectivité de Corse est l'échelle la plus pertinente pour adapter les politiques de formation, d'insertion et d'orientation aux réalités socioéconomiques de la Corse.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y avait Cathy COGNETTI.

Cathy, vous avez la parole.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors, comme pour la politique de la langue corse, lors de la dernière session, on suit la prescription de Wanda Mastor en présentant un rapport de base qui sert de support à une réflexion ; vous l'avez dit, le rapport final devant intervenir en avril 2023.

Les données chiffrées exposées dans la première partie vont dans le sens d'une situation dégradée par rapport au continent. Il est prévu de travailler par territoire - c'est bien, c'est une avancée - pour que ce soit conforme aux spécificités de chaque bassin de vie. C'est vrai cette ambition d'aller dans ce niveau de détail, en espérant qu'on aille jusqu'au bout, parce que c'est tellement difficile de travailler dans les territoires, y compris dans les zones rurales où l'activité se fait rare dans un bon nombre de secteurs.

Il s'agirait de rationaliser les 26 dispositifs de soutien à l'emploi, tous créés quand même avant 2015. Mais ils avaient quand même le mérite d'exister.

Dans l'orientation n°2 qui vise à encourager et à soutenir les entreprises qui promeuvent la montée en compétence des salariés et la mobilité interne, vous envisagez un soutien financier, après mobilité, promotion interne d'un salarié dans le cadre d'une VAE ou d'une formation, ou d'un passage en CDD à CDI.

Il ne faut pas oublier que les salariés bénéficient de comptes personnels de formation, et les entreprises peuvent mobiliser leurs OPCO pour la prise en compte du besoin de formation et des salaires.

Je ne vois pas quel peut être notre rôle et la compétence de la collectivité sur cet axe, puisque ça dépend à la fois de l'entreprise et des attentes et besoins des salariés.

Le fait que la région soit cheffe de file de la politique économique et qu'elle statue sur la formation professionnelle ne doit pas masquer l'existant dans ce domaine et comme je l'ai évoqué hier, notamment dans le cadre de l'énergie, il nous faut former les corps de métiers afin de répondre aux attentes et aux besoins des territoires et de notre île.

Vous proposez également une orientation, la n°3, visant à soutenir les entreprises qui s'engagent dans une démarche vertueuse de RSE. La responsabilité sociale et environnementale est devenue aujourd'hui, il est vrai, une conduite de changement incontournable pour la bonne marche et la réputation des entreprises. Elle promeut les principes du développement durable appliqué aux organisations au travers d'un modèle économique autre que celui du *business usual* sur le principe, et c'est positif. Reste à voir la déclinaison concrète des mécanismes incitatifs.

Concernant l'incitation via un soutien financier et au recours au CDI saisonniers, c'est peut-être une solution, c'est vrai, si l'expérimentation passe le cap parlementaire qui n'est pas encore à l'heure prévue dans un texte.

Le contrat du travail intermittent en CDI ou CD 2I permet aux salariés d'alterner, vous l'avez dit, des périodes travaillées avec des périodes non travaillées sur un même type de contrat. Ce contrat peut être conclu sous conditions dans des secteurs connaissant d'importantes variations d'activités. Pourquoi ne pas l'activer ou l'aménager ? Dans tous les cas, on peut tout aussi bien intégrer une incitation au recours de ce contrat intermittent. Le CDI saisonnier ne concerne pas spécifiquement le monde rural mais plutôt les zones littorales. Les principes d'annualisation du temps de travail, de contingentement d'heures supplémentaires sont, c'est vrai, similaires, mais il se veut d'être très encadré.

Certaines orientations paraissent assez ambitieuses, pour ne pas dire inadaptées.

Sur la cinquième orientation relative à l'intéressement, qui prévoit un soutien financier en cas de mise en place d'accords d'intéressement de 3 ans dans les TPE, cela suppose que les entreprises dégagent des bénéficiaires, et c'est loin d'être le cas pour la plupart d'entre elles.

Sur le sixième, qui prévoit un soutien au projet de reprise d'entreprise par les salariés en conventionnant avec les réseaux des SCOP et des SCIC, c'est clairement inadapté à ce jour, je pense, à notre tissu économique. On a pour l'heure qu'un exemple concret, je crois qu'il se situe dans la région ajacienne.

J'en arrive à la proposition de relancer l'expérimentation du territoire zéro chômeur via des conventions-cadres avec les EPCI. La première EPCI, qui s'est positionnée sur cette expérimentation, concernait la Communauté de communes Pasquale Paoli, qui en avait effectivement bénéficié. Ça n'a pas pu être finalisé parce que l'expérimentation n'avait pas été concluante car le public, vous le connaissez, est un public qui cumule de nombreux handicaps et de nombreux freins. Donc, la Communauté des communes Pasquale Paoli est allée vers une autre mobilisation, vers une mobilisation avec un groupement qui dépend de Calvi, qui s'occupe des garages solidaires et autres, parce que ces personnes sont restées 4 ans en attente. C'était des chômeurs de longue durée avec de nombreuses difficultés financières et même des fois des problèmes de santé.

Donc, vous connaissez les difficultés et les freins qui concernent les personnes éloignées de l'emploi et les difficultés pour les mobiliser et pour les maintenir sur un projet professionnel bien déterminé.

Je finirai par la dernière orientation qui prévoit de créer une instance à l'échelon régional ou qui serait externalisée, le dialogue social qui ne peut pas exister avec les TPE. Il faut voir ce que l'on met dans l'application concrète, mais je tiens à rappeler que le dialogue social est instauré dans les entreprises, et vous l'avez évoqué, entre les employeurs et les employés et aussi les syndicats et les instances représentatives et les organismes référents pour cela. Attention à ne pas s'immiscer dans la vie des entreprises, notamment lorsque les structures sont petites et donc plus fragiles. Le retour à la proximité, vous l'avez dit, c'est important et c'est nécessaire comme c'est le cas pour les territoires. Ça, je vous le conseille.

Voilà les éléments que nous tenions à porter à votre connaissance.

Une approche particulière, moi je pense, dans le cadre de la compétence de la Collectivité, c'est celle de la formation.

À ce jour, j'en ai parlé avec la conseillère ici présente, le programme régional de formation professionnelle n'est pas encore sorti, et nous avons dans tous les centres de formation, vous les avez au pôle Emploi, des gens qui sont en attente de d'une réponse pour pouvoir s'engager vers un autre projet professionnel.

Et là, il nous faut vraiment apporter une réponse concrète à ces personnes en attente d'une réponse et d'un avenir professionnel.

Vous l'avez dit, concernant le profil des demandeurs d'emploi, je vous rejoins, mais la plupart des jeunes touchés, sont des jeunes de moins de 25 ans avec peu ou pas de projets professionnels. Vous l'avez dit, tous les secteurs sont touchés, il y a des difficultés dans certains corps de métiers, que ce soit le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration, les transports et aussi des services à la personne qui manquent beaucoup de main d'œuvre. Alors, on peut jouer effectivement sur les salaires et sur une revalorisation de ces métiers. Nous devons développer des formations comme je vous l'ai dit, vraiment adaptées, et c'est vraiment le rôle de la Collectivité de Corse. Et, nous devons trouver ensemble des équilibres permettant d'atteindre une performance globale dans l'intérêt de tous.

Nous sommes là pour être à la disposition des personnes qui sont dans la difficulté et nous devrions peut-être penser aux qualités de travail que l'on pourrait apporter aux gens, aux réponses à la santé au travail, notamment pour les femmes. Il y a des organismes qui peuvent nous aider, qui sont peut-être extérieurs à la Collectivité, et qui ne souhaitent que de travailler avec elle.

Après, je reviens aussi sur les primes d'ancienneté, Monsieur Vinciguerra, elles dépendent des conventions collectives des entreprises. On ne peut pas du jour au lendemain changer les règles des conventions collectives qui régissent selon les secteurs professionnels. Vraiment, le point fort de la Collectivité serait d'œuvrer, bien évidemment pour l'apprentissage, même si c'est une compétence qui ne nous concerne plus, mais surtout jouer sur les conditions de travail des gens qui se sont beaucoup détériorées avec le temps et essayer d'apporter peut-être une prime, comme il y a eu la prime de vie chère, qui permettrait à ces gens de pouvoir les aider dans leur quotidien.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Cathy. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Paul-Félix BENEDETTI.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Un document général dont on appréciera ensuite sa mise en œuvre et les attendus dans le travail.

Moi, je constate quand même, pour forme, que ce document aurait dû quand même passer en commission, dans plusieurs commissions, parce qu'il y a des idées de fond qui doivent être soumises à débat. Par exemple, de proposer, Collectivité territoriale, le CDI saisonnier, c'est quelque chose qui a un impact sociétal, bien sûr, il y a l'avis favorable des hôteliers, mais il y a la composante sociale et syndicale. Ça sous-entend de passer sur un régime permanent à 48 h, qui est autorisé en l'hôtellerie, mais avec le régime des heures supplémentaires, sur 12 semaines consécutives, là on le transformerait sur un contrat moyen sans heures sup, avec une annualisation du temps de travail, sur un temps qui peut être de 6 ou 7 mois.

Ça fait un moment que cette proposition est sur la table de la part des professionnels, mais on doit la regarder aussi sous l'angle social, l'angle du travailleur. Aujourd'hui, quelqu'un qui est dans l'hôtellerie, s'il a un employeur digne, il a un contrat saisonnier à 6 mois, il a ses heures supplémentaires rémunérées, il a sa convention collective appliquée, à savoir s'il est commis, s'il est cuisinier, s'il est aide-cuisinier, s'il est serveur, s'il est chef de rang, s'il est maître d'hôtel. Et ensuite, il a son chômage sur la partie non travaillée.

Le problème aussi fondamental de la Corse dans tous les domaines d'activités, et là, je ne cherche pas que le domaine de l'hôtellerie, c'est le non-respect des conventions collectives, c'est le non-respect des droits des salariés, le non-paiement des heures supplémentaires, le non-paiement des suggestions d'astreinte, des travaux pénibles, des travaux de nuit.

Tout ceci fait qu'aujourd'hui, en 2022, le salaire moyen en Corse est de 2 500 € brut, le salaire moyen français est de 3 000 € brut, mais que l'on a aussi par rapport au salaire moyen, entre le premier décile et le neuvième décile, c'est-à-dire les 10 % des salaires les plus bas et les 10 % des salaires les plus hauts, un écart de richesse de 7, c'est-à-dire les 10 % les plus riches en salaire, ceux qui ont vraiment un revenu salarial, le revenu réel du travail, ils ont 7 fois plus que les 10 % les plus pauvres. En France, cet écart n'est que de 5.

Donc, on a aussi une distorsion sociale forte et il faut qu'on regarde l'adaptation de la formation à la réalité. Là, on part d'un postulat qu'on a des saisons très courtes, qui sont en général de 3 mois, les hôteliers, beaucoup cherchent du temps très, très court et derrière il n'y a pas d'offre d'hébergement, il n'y a pas d'adaptation. Donc la logique aussi, oui on peut prospecter dans ce sens-là, mais la meilleure des projections c'est l'allongement de la saison, c'est

qu'on puisse naturellement avoir un attrait et de trouver un personnel qualifié et permanent qui, chaque année, soit content de son patron et qui demande à être reconduit. Ça arrive, moi j'en connais.

Après il y a eu la pandémie. Les métiers de l'hôtellerie ont vu plus de 300 000 personnes qui s'en sont détournées, les gens se sont mis à faire autre chose, à avoir une autre vie. Ce sont des métiers très pénibles, qui ont des suggestions d'astreinte au travail très fortes. Et on doit regarder nous, bien entendu ce côté-là, mais ne pas oublier vraiment l'aspect social. L'aspect social, il passe justement par ces discussions.

Donc nous, on participera aux démarches, s'il y a des comités d'évaluation, des comités de suivi, des tables rondes et j'espère que derrière on mettra, en face de ces idées, les moyens, parce que par exemple, la transmission des entreprises, l'aide pour la création d'une SCOP, moi je connais plusieurs patrons qui ont des belles entreprises en technologie industrielle, qui n'ont pas de repreneur. Après en Corse, peut-être que des fois les prix sont élevés, qu'on a tendance à vendre un bien plus que sa valeur comptable parce qu'il y a la valeur affective, il y a la notion de rente imaginaire qu'on voudrait avoir parce qu'on a capitalisé une entreprise et qu'on se dit : elle vaut tant. Mais derrière il faut qu'il y ait un système, un fonds de garantie, il faut qu'il y ait tout le mécanisme.

Et ça, Président Vinciguerra, je sais que vous connaissez bien, vous savez mettre en œuvre. Ce qui va peut-être vous manquer, c'est d'aborder le fonds, ce n'est pas de créer le mécanisme.

Donc tout ceci, bien entendu, dans une conjoncture économique où il y a un faux-semblant de reprise, parce que si on lit les comptes rendus Insee, oui le chômage baisse, on est bien, on est les meilleurs élèves de France en ce moment dans la progression de la remontée de la diminution. Mais on reste quand même la région où il y a le plus d'inégalités, où les salaires et les emplois sont les plus précaires. Donc, on doit avoir cette vision globale et avoir le côté entrepreneurial, oui, le côté salarial est ouvrier aussi. Ce sont les deux que l'on doit accorder si on veut faire une vraie harmonisation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. ANGELINI, vous avez la parole.

## **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci.

Rapidement à cette heure avancée, c'est dommage, mais ce n'est que partie remise puisqu'on va revenir ici avec un rapport et une délibération et pas simplement avec une stratégie et un rapport d'orientation.

Quelques pistes.

D'abord dans la méthode, autant on est de manière générale assez peu friands des feuilles de route, des rapports cadres, des stratégies, etc., autant en l'occurrence, il est bien qu'on ait un rapport d'orientation générale parce que l'emploi mérite, au-delà du sujet économique au sens technique du terme, on parle de l'emploi en général, un vrai débat d'orientation. On l'a ce soir, on l'aura plus tard, mais il est bon qu'on l'ouvre parce qu'effectivement, il en va au-delà des entreprises concernées, des écosystèmes, des niches, de la société en général. On ne dira jamais assez par-delà la question monétaire qui est centrale et intimement liée au reste, à quel point cette question de l'emploi recoupe aussi des sujets qu'on a tendance à banaliser, mais qui sont tout aussi centraux : la dignité, l'intégration dans une communauté, la sociabilité retrouvée, etc., l'acquisition de compétences, bien sûr, même empirique, même pratique. Tout ça participe d'un élan qui aujourd'hui en Corse, c'est vrai, est un peu coupé, même s'il y a, sans vouloir noircir le trait, ni positiver à l'inverse, des tendances qui sont à l'œuvre et qui, par certains aspects sont intéressantes.

Donc dans la méthode, on est OK. Il y a une volonté de poser les choses au fond et de les poser dans un temps qui est contraint. L'idée, ce n'est pas d'en débattre non plus à l'infini, et qui devrait nous porter à délibérer assez rapidement, dans quelques temps.

Deuxièmement, c'est dans le rapport, quand on a à l'époque à l'ADEC et au Conseil exécutif, considéré le panorama des aides à l'emploi, on s'est aperçu, et c'est écrit en toutes lettres, qu'il y en avait 26, avec un taux moyen d'aide de l'ordre de 12 000 €, me semble-t-il, par emploi et une incitativité qui, paradoxalement, n'était pas objectivée, on peut même dire avec le recul qu'elle n'était pas au rendez-vous.

Aujourd'hui, on est dans une période post pandémie où, on l'a vu, le chômage tend à baisser, on est à 1 point, 1,5 point en dessous de la moyenne française qui est stabilisée entre 7 et 7,5 me semble-t-il. Donc, il y a un moment d'opportunité, une fenêtre pour repenser tout ça.

« U pattu impiegu », en fusionnant les 26 mesures, a permis de franchir un saut qualitatif. Mais pour autant, et on peut en être d'accord, même si l'incitativité a, de mon point de vue, été un peu plus intéressante, on est dans l'attente d'un autre débouché opérationnel et d'un autre cortège de mesures ou d'une autre mesure qui va permettre de raffiner la politique de l'emploi de la Corse et, avec l'ensemble des partenaires, d'avancer plus résolument.

Donc, sur ce plan-là, on est aussi à peu près en thèse.

Troisièmement, sur le panorama. Ça a été dit par Cathy ou par d'autres, au plan des constats, la difficulté première, c'est qu'on a structurellement 90 % de TPE. Dans 5 ans, dans 10 ans, dans 20 ans, on en aura peut-être 85 ou 92, mais on n'en aura jamais 60. Il y a de mémoire, une centaine de PME en Corse, 123. Donc, quand on parle de mutation du système économique, on sait qu'on reste sociologiquement, d'abord, j'allais presque dire « anthropologiquement », et factuellement, économiquement ensuite, dans un cadre qui ne peut pas évoluer de manière fondamentale. C'est globalement notre identité culturelle, telle que transposée au plan de l'économie réelle et du vécu collectif.

Donc on restera là-dedans, avec en parallèle, un vieillissement de la population. On sait qu'à l'horizon 2040, la Présidente parlait de déclin, on aura une région ou l'une des régions d'Europe les plus « vieilles ». Et pour couronner le tout, une répartition des flux de population et donc des flux d'activité, très déséquilibrée avec 60 à 70 % des gens, et ça ne peut aller qu'en s'aggravant si on ne corrige pas fondamentalement la tendance, qui vont évoluer autour du grand Ajaccio et du Grand Bastia.

Donc, on a un panorama global qui, structurellement, interroge.

Alors, il y a les pistes que vous proposez. Moi, je ne vais pas m'attarder sur ces pistes-là, elles sont perfectibles, mais ont le mérite d'exister, d'être verbalisées et écrites. Globalement, elles nous proposent un paysage qui est intéressant.

On va vous en proposer quelques-unes pour alimenter la réflexion et s'inscrire dans une perspective de travail.

Premièrement, vous l'avez dit, je me souviens des années 2015, 2017, de l'ouverture du campus des métiers liés à la PPE, on donnait comme horizon à 7, 8 ans, de mémoire, 5000 emplois directs créés dans le domaine des ENR et de la transition énergétique. On est loin, très loin du compte. Mais aux ENR, j'ajouterai pour ma part, et vous avez fait référence notamment dans le tertiaire, les métiers du numérique, les métiers de la transition écologique et climatique, les métiers de l'économie bleue et les deux secteurs qui sont au cœur de la croissance

actuelle, le TP et le tourisme, qui doivent être revisités. Pousser les feux dans le domaine du TP, avec le TP tel qu'il s'organise aujourd'hui, ce n'est pas forcément la bonne démarche, et c'est pareil pour le tourisme. Je vous le dis y compris avec beaucoup d'humilité, en tant que maire d'une ville touristique importante, Porto-Vecchio, et la micro région et le bassin d'emploi, sur les 27 000 emplois saisonniers que vous évoquiez, c'est une bonne moitié, qu'on ne sait pas loger, qu'on ne sait pas insérer, qui pour beaucoup d'entre eux, c'est pas un propos discriminant ou négatif, beaucoup..., une partie d'entre eux décident de rester une fois la saison terminée, avec tout ce que ça suppose derrière d'intégration sociale, etc.

Donc, c'est un sujet qui appelle en creux qu'on optimise la réflexion que vous décidez d'engager sous le CDI du saisonnier et en même temps, sur la montée en compétences, à travers la formation professionnelle notamment, de nos propres jeunes, même si elle est déjà à l'œuvre, de façon à globaliser l'approche et à faire monter l'écosystème en compétence, plutôt que d'avoir dans des proportions déraisonnables, vous citez les chiffres, à « importer » une main d'œuvre, qui n'est d'ailleurs pas toujours qualifiée, dans des secteurs stratégiques pour notre économie.

Vous disiez, croissance appauvrissante. On peut aussi dire que dans certains secteurs, on crée du profit mais pas de richesse au sens durable du terme et partagé. Donc le défi reste entier, même si, facialement, contextuellement, le moment est une forme d'embellie relative mais réelle. Donc, il est heureux et opportun qu'on pose les choses dans ce moment-là.

Donc ces 6 pistes-là que nous nous permettons de vous proposer pour organiser en mode un peu cluster, les éléments de formation, les éléments d'attente de l'écosystème de manière précise, chirurgicale, territorialisée et en raisonnant par niche, mais pas en silo, voir comment l'on peut raffiner tout ça dans des conventions et des cadres de moyens et d'objectifs partagés. Donc ça, c'est le premier sujet.

Deuxième sujet, il a été identifié par le l'OCDE comme étant un des leviers mondiaux de croissance sous-exploité : l'entrepreneuriat féminin. On sait qu'en Corse on garde un sujet puissant de ce côté-là. Il y a des progrès dans la parité hommes-femmes, mais on a encore, selon les secteurs, des deltas et des déséquilibres qui restent trop marqués.

Or, on le sait, on a là un levier intéressant d'insertion, de création d'activités et d'emplois, qu'il convient peut-être d'investir de manière plus fine que vous ne nous le proposez et plus poussé actuellement.

Troisièmement, nous lierions pour notre part, la réflexion opérationnelle et l'action sur « territoire zéro chômeur » et « revenu universel ». On peut y ajouter le regard qui est porté sur les sites et les SCOP. Il y a là un sujet qui peut être intéressant, qui sociologiquement, par le passé, a pu être difficile à investir, je me tourne vers Gilles qui connaît bien, y compris professionnellement, le sujet, mais dont on voit bien qu'il tend à s'installer dans l'espace économique et public, et qu'on aurait tort de passer à côté.

Donc, on lie les trois sujets, vous nous le proposez un peu déjà, et on voit comment, en associant les acteurs et sur la base du bilan critique que l'on peut formuler, en 2018 je crois, on était la première collectivité à avoir répondu, en 2023, demain matin, et j'ai bientôt fini, on est la dernière à ne pas avoir mis en œuvre. Donc, pourquoi ? Comment ? On lie, on globalise et on avance.

Je termine, Madame la Présidente, sur deux points.

Le premier, c'est celui qui va consister de manière transversale à intégrer la mutation du travail. On ne peut pas concevoir un emploi en 2023 ou en 2030, comme on le concevait en 93, en 2003 ou en 2013. Ça été dit, y compris par Cathy ou d'autres, Muriel, le télétravail, la pluriactivité, la nécessité d'évoluer sur une vie professionnelle de manière beaucoup plus répétée que ça n'était le cas auparavant. Alors on n'a jamais été ici à la japonaise, avec un emploi sur 45 ans d'activité, mais on a quand même eu des profils dans nos familles, on en a tous, de femmes, d'hommes qui évoluaient pendant une vie au sein d'une même entreprise. Ce temps-là est fini, très majoritairement. Le télétravail, la numérisation de l'économie, la digitalisation des échanges, comment tous ces changements de paradigmes façonnent une autre relation au travail et comment ils nous amènent à configurer un emploi qui soit au service d'une économie plus résiliente et plus tournée vers l'avenir qu'elle ne l'a été au travers des outils qu'on a nous-mêmes mis en œuvre vers le passé.

Ça, c'est un enjeu sociologique et fondamental. Comment on s'y prépare ?

Je termine sur un dernier point. Ce n'est pas pour rappeler systématiquement la question des fondamentaux, mais c'est un point important. Pendant très longtemps dans ce pays, il a été question de corsisation de l'emploi. On s'est dit que c'était peut-être connoté et notamment péjorativement et qu'il fallait davantage, je me tourne vers Savè, Antonia LUCIANI et d'autres, évoquer la corsophonisation des emplois, et voir comment l'accès à la langue et à la culture peut faciliter l'accès à l'emploi au niveau public ou parapublic, même si l'état du droit rend l'exercice compliqué, mais également au plan de l'économie privée, avec pourquoi pas, on l'a vu à travers des offres qui ont été publiées à Pôle emploi et le retour qui a pu intervenir ensuite, des choses à regarder.

Donc voilà, pour terminer, ce que nous voulions vous dire à ce stade, pour alimenter la réflexion sur les défis de l'emploi à l'aune des grandes transitions de notre temps, avec les 6 pistes sur les défis de l'emploi à l'aune du développement de l'entrepreneuriat et du salariat féminin, à l'aune, bien sûr, de la mutation du travail lui-même de manière globale et transversale, à l'aune, bien sûr, de la question sociale induite par « zéro chômeur », le « revenu universel » et la problématique des SCIC et des SCOP et enfin, dans le cadre de la corsophonisation de l'emploi, étant entendu que rattacher l'emploi à une économie plus compétitive, mais dont les flux seront davantage internalisés. Ça nous ramène aussi à la nécessité d'inscrire l'emploi dans une sociabilité globale qui soit aussi empreinte, di campà quì. Et la langue et la culture demeurent, en toute hypothèse, les meilleurs leviers, les meilleurs vecteurs pour favoriser cette sociabilité-là.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, Nadine NIVAGGIONI, je vous en prie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, Monsieur le Président pour cette base de travail très intéressante où il y a fortement matière à exploiter.

Vous l'avez dit tout à l'heure, le COVID a été une période qui a amené de nombreuses personnes à s'interroger sur leur qualité de vie, sur leurs conditions de travail et qui du coup, ont refusé de rentrer dans des systèmes d'emploi qui ne leur convenaient pas, alors que, jusque-là, ils les acceptaient.

Donc, une évolution de mentalité notable qui a, en 2, 3 ans, bouleversé le monde de l'entreprise.

Il y a aussi un phénomène nouveau. Nous avons aujourd'hui une volatilité dans l'emploi, des gens qui sont dans un secteur d'activité et qui, du jour au lendemain, pour des raisons personnelles liées à la condition de travail, tout ce qu'on a évoqué maintenant, changent de secteur pour une meilleure rémunération, parce que vous l'avez bien compris et nous l'avons vécu par exemple cette année, les emplois sont mieux rémunérés, souvent maintenant, dans certains domaines, c'est le salarié qui impose les conditions. Donc, il y a des changements de ce fait. On voit maintenant des personnes qualifiées changer d'activité et aller vers un domaine sur lequel elles ne sont pas qualifiées et sur lequel il va falloir les accompagner, mais elles sont mieux payées sur ce nouvel emploi.

Donc, il y a aussi à concevoir des choses en accompagnement sur l'emploi, ce qu'on appelle la formation in situ. Donc, il y aura des modalités au sein de l'entreprise, à travailler différemment et à voir comment on doit les financer avec les OPCO.

Moi, il y a quelque chose qui me choque un peu aujourd'hui, c'est que vous êtes à côté tous les deux, mais vous n'avez pas travaillé ensemble. Vous ne pouvez pas dissocier l'emploi de la formation, c'est impossible... Ce n'est pas visible, ce n'est pas visible... Alors, en tous les cas, c'est indissociable.

Aujourd'hui, vous l'avez dit, en tous les cas ce sont les chiffres, il y a peut-être eu un toilettage au niveau du Pôle emploi, c'est fort possible, mais on a un taux de chômage qui a considérablement baissé. Nous sommes, c'est vrai, entre 5 et 6 % sur certains territoires. Ça veut dire que nous avons la possibilité d'analyser finement les inscrits au Pôle Emploi. Ça veut dire que nous devons, à partir de cette analyse des demandeurs d'emploi, adapter des dispositifs régionaux et le prix qui le permet, et nous ne l'avons pas suffisamment utilisé. Je pense que là, y a quelque chose à faire et c'est pour ça que je pense que dans les semaines et les mois à venir sur le travail d'orientation que vous nous proposez, il faut que nous soyons sensibilisés à ça, des nouveaux dispositifs.

Autre chose aussi que vous n'évoquez pas, mais qui est indispensable à mon avis, c'est le service public de l'emploi où la Collectivité est représentée, mais dont la compétence appartient à l'État. Je crois que cette compétence, il faut qu'enfin elle revienne à la Collectivité de Corse. Il faut que nous ayons une cohérence globale entre emplois, formations et répartition entre l'État et la région. Puisque que la formation aujourd'hui est de la compétence de la région, nous devons aussi maîtriser ce service public de l'emploi. Ça veut dire maîtriser, eh bien, les aides gouvernementales, tout ce qui relève d'un certain nombre de mesures qui passent aujourd'hui par l'État pour arriver jusqu'à la région. Des intermédiaires qui ne sont pas forcément facilitants et qui n'ont pas beaucoup d'intérêt, on se perd dans les dispositifs.

Donc il faut qu'à un moment donné, tout ça ce soit plus cohérent et qu'on ait un travail plus homogène.

Voilà un petit peu les quelques réflexions qui me viennent comme ça à l'esprit. Mais en tous les cas, moi j'insiste sur la fusion de l'emploi et de la formation, c'est indispensable. Ça veut dire que nous devons repenser, je le dis souvent à la Présidente en charge de la formation, nous devons repenser aujourd'hui notre système de formation, c'est indispensable, on l'a évoqué tout à l'heure.

J'entends parler depuis tout à l'heure du CDI saisonnier. Alors, il a eu plusieurs appellations, on l'a appelé « 4 saisons », on l'a appelé « saisonnier », enfin, il a eu des tas d'appellations. Mais sauf qu'aujourd'hui c'est un petit peu plus compliqué. Ça fait deux années qu'on le voit, ça va peut-être perdurer, nous ne savons pas. La saison a commencé dans certaines zones touristiques, la Balagne et l'extrême sud, à Pâques, c'est-à-dire les premières semaines d'avril, et elle s'est terminée après les vacances de la Toussaint. Ça veut dire que nous ne sommes plus sur les 3 mois, nous sommes bien sûr 6 et 7 mois d'activité touristique. Donc même cette intersaison, nous devons la concevoir différemment parce qu'elle est beaucoup plus courte. Nous devons tenir compte des indemnités du Pôle Emploi, c'est indispensable, et nous devons nous réadapter par rapport à ça aussi.

Donc, c'est tout un système qu'il faut qu'on revoie, qu'on repense et c'est vrai qu'on a été pris de court parce que pendant longtemps, peut-être une vingtaine d'années, l'emploi ne s'est pas trop modifié, l'accès à l'emploi et la stabilité dans l'emploi était quelque chose qu'on maîtrisait. Là depuis deux ans, c'est une révolution que nous vivons, une révolution des mentalités, une révolution de ces mentalités qui a un effet direct sur l'emploi et sur les entreprises, bien sûr.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui Cathy, je vous en prie.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Je voudrais juste, puisque c'est l'heure de la musique, faire un point d'orgue. Je n'ai pas dit que tout était mauvais, bien au contraire, il y a des choses à retenir.

Je voudrais dire aussi, concernant la formation, que Madame Luciani est très à l'écoute et que ce que nous devons faire, c'est améliorer surtout les conditions de travail des gens pour qu'ils puissent adhérer à un métier, répondre évidemment aux attentes et aux besoins à la fois du territoire, des personnes et du tissu économique, et surtout monter en compétence parce que dans tous les métiers que nous avons, nous avons des difficultés pour mobiliser les compétences des gens et les faire évoluer au sein de leur activité professionnelle.

Je voudrais revenir sur les saisonniers. Monsieur Vinciguerra, il faudrait peut-être, plutôt que de parler du CDI saisonnier, faire des périodes de formation entre les 2 CDD de saisonnalité qui font monter des gens en compétences et qui leur permettent d'avoir une qualification supplémentaire et aussi une rémunération supplémentaire.

De toute façon nous serons disposés à travailler ensemble sur ce dossier.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a d'autres remarques ? Non, je crois que c'est bon.

Moi, si vous le permettez, je voudrais faire une intervention à deux niveaux.

On le voit, toutes les questions qui sont posées ce soir, démontrent bien que sur la question du rapport d'orientation, du point de vue méthodologique et de la procédure nouvelle que nous avons mise en œuvre, effectivement, il faut qu'on se cale, et on l'a dit ce matin en conférence des présidents, dans le cadre de la conférence de coordination sur la nature même du rapport d'orientation, parce que finalement ce n'est que le deuxième qui est présenté par l'Exécutif, qui nous saisit sur un sujet ô combien important. Et effectivement, il faut qu'on arrive à codéfinir avec l'exécutif, quelle est la nature du rapport d'orientation, pas sa finalité, tout le monde l'a comprise, mais surtout la nature, parce qu'effectivement là, il y a beaucoup de questions. On rentre déjà dans le vif du sujet alors même que finalement, il doit donner une grande orientation générale. On s'en saisit, on travaille dessus, on y travaille ensemble, on y travaille de manière disjointe, on y travaille dans les commissions.

Donc ça, je fais une parenthèse, il faudra qu'on se cale véritablement là-dessus parce que vous allez déjà aussi très loin dans les propositions, dans certaines propositions. Alors certaines étaient déjà sur la table, on avait beaucoup travaillé, en particulier à l'ATC dans le cadre du plan de relance signé avec le secrétaire d'État au tourisme. C'était un engagement aussi de l'État sur le CDI saisonnier. L'expérimentation est en cours, et moi je m'en réjouis bien évidemment, mais je sais aussi que c'est très compliqué.

Donc, il y a la question de la nature du rapport d'orientation sur laquelle il faudra qu'on revienne.

Je crois aussi qu'il y a la question du planning, parce que vous citez un planning et il faudra peut-être qu'on se coordonne aussi par rapport à l'ensemble de la temporalité et de la mécanique générale de l'Assemblée de Corse, si on doit travailler en commissions sur le sujet.

Maintenant sur le fond, puisque beaucoup sont rentrés sur le fond, je ne vais pas résumer, je ne me permettrai pas de résumer vos interventions, mais en

fait, elles tendent toutes à démontrer qu'en fait, il y a deux faces d'une même question. Il y a une question de travail et ça y est dans le titre et une question d'emploi. Et ça paraît être la même chose, mais ce n'est pas la même chose. La réalité, c'est que lorsqu'on veut mettre en place une politique publique, et c'est ce qui est évoqué, bien sûr, enfin, c'est l'objectif en fait, c'est l'orientation principale, une politique du travail et de l'emploi, il faut d'abord poser la question des mécanismes du fonctionnement de notre marché du travail qui, évidemment, relève de beaucoup de choses, comme ça a été évoqué d'ailleurs par Jean-Christophe et Paul-Félix, parce qu'il y a plusieurs dimensions. Notre marché du travail est quand même assez enkysté et même ankylosé, j'ai envie de dire, pourquoi ? Il est ankylosé parce qu'il est bloqué, d'abord dans une structure géographique qui particulière, on est dans une île aussi. Je rappelle que le CDI saisonnier, il peut ne pas marcher aussi. Mais c'est un gros risque parce que les gens viennent en grande partie d'ailleurs. Les 2/3 des saisonniers viennent d'ailleurs, aussi. Donc, il va falloir se poser la question de la rémunération et de la formation de gens qui viennent d'ailleurs. Ça, c'est un sujet majeur.

Donc, il est enkysté pour des raisons géographiques, il est ankylosé aussi, parce que c'est une structure...

(Brouhaha)

S'il vous plaît !... Moi, j'ai écouté tout le monde !

Il y a une structure productive, qui est de la TPE et quelques PME, une grosse centaine de PME et il y a une grosse volatilité sur ce marché du travail parce qu'effectivement, depuis le COVID, et une grosse saisonnalité qui est structurelle et une grosse volatilité qui est plus conjoncturelle liée à l'effet COVID, mais qui risque de devenir aussi, l'OCDE tend à le démontrer, et on le voit, toute la difficulté que nous avons les uns et les autres, à stabiliser des jeunes qui, au bout de 2 ans, ont tout compris et veulent faire autre chose.

Donc, il y a d'abord le fonctionnement du marché du travail et toutes ces défaillances. La politique publique, elle est là pour compenser les défaillances du marché, sinon il n'y a pas besoin d'une politique publique, le marché régule tout. Donc, c'est parce qu'il y a défaillance du marché qu'il faut contribuer par la politique publique. Et après, il y a l'emploi, et l'emploi relève d'un autre marché qui est le marché des biens et des services de la production et de l'investissement. Et que pour créer de l'emploi, il faut de l'investissement, qu'il y est de l'activité et que ça fonctionne.

Donc, je crois que nous aurons un débat, on le voit déjà aujourd'hui, un débat très intéressant à la fois sur ces deux volets-là, parce que si on part sur la mesure uniquement, la mesure, elle va être tout aussi obsolète qu'est volatile le

marché du travail. Quand on aura fini, nous, de se coordonner, de travailler, de penser les dispositifs, de les caler, le marché du travail, il aura bougé, les choses auront changé et il y aura inadaptation de l'offre à la demande.

Donc ça, il va falloir en être très conscient et avoir une capacité de suivi aussi, ce dont je ne doute pas évidemment à l'ADEC, une capacité de suivi de ce marché de travail de manière très fine parce que chez nous, évidemment, les curseurs bougent très vite et qu'il faut en matière de politique publique, être très prudent de ce côté-là.

Mais nous aurons l'occasion évidemment d'en reparler très prochainement. Merci.

Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Deux mots.

C'est un dossier important. C'est un dossier, je dirais, qui est un dossier premier par rapport au milieu économique, mais aussi par rapport à la dimension sociale.

Pour ma part, je considère que c'est un excellent rapport. Un rapport d'orientation et toutes les interventions ont été dans le même sens, on peut l'enrichir. Je crois que le Président de l'ADEC a une constance et la Conseillère Antonia Luciani aussi, ont cette constance, c'est de venir devant nous, nous informer, nous proposer des orientations avant de nous proposer un rapport définitif. Je crois que ça, c'est à remarquer. C'est à remarquer parce que ça permet à chacun de s'imprégner du rapport futur et de se l'approprier par avance. Bien entendu, nous aurons à valider ou pas, je l'espère valider, les propositions que vous ferez.

Mais je crois que là, on est au cœur d'un dispositif démocratique qui permet aux uns et aux autres de s'enrichir et puis, qui permet aussi de moduler les propositions en les adaptant le plus possible au terrain mais aussi à ce que souhaitent les conseillers.

Moi pour ma part, je vous félicite et j'espère que ce rapport que vous allez présenter, intégrera à la fois les quelques critiques, mais aussi les propositions qui ont été faites. Ça sera un exemple de travail. En tout cas, je pense qu'il faut s'inspirer à la fois de la méthode et des propositions que vous avez faites.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il n'y a plus d'intervention. Vous avez la parole, sachant que c'est un premier échange, bien sûr.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Alors très rapidement et pour ne pas alourdir nos très longues journées.

Tout d'abord, c'est un rapport d'orientation et donc un rapport d'orientation, c'est fait, si j'ai bien compris, Madame la Présidente, pour qu'un rapport final soit proposé par l'exécutif, après les contributions, le travail, les idées portées par l'ensemble des groupes de l'Assemblée, l'ensemble des commissions, l'Assemblea di a Ghjuventù, le CESEC, enfin toutes les personnes que nous devons consulter, les syndicats professionnels que nous avons déjà rencontrés, les syndicats des salariés que nous avons rencontrés aussi et qui attendent beaucoup de nos réflexions. Ça, c'est le premier élément, c'est un rapport d'orientation, donc ce ne sont que quelques pistes. Et, je suis sûr qu'on va en abandonner en cours de routes et que d'autres vont arriver.

Le deuxième élément, moi, je voudrais vous dire ma grande humilité par rapport à ce dossier du travail et de l'emploi et vous avez raison, Madame la Présidente, de séparer les deux problématiques, elles sont tout à fait différentes, même si elles sont liées. Ma grande humilité, pourquoi ? Tout simplement parce que nous n'avons pas les moyens de mener une politique aujourd'hui. Ce n'est pas une politique que j'entends mener, c'est essayer d'avoir quelques mesures intelligentes qui permettent de faire en sorte que les salaires soient un peu plus hauts, que les entreprises soient un peu plus attractives, que l'on ait une relation au travail différente. Mais ce n'est pas une politique, une politique, on ne peut pas la mener, on ne peut pas agir sur les charges sociales, on ne peut pas agir sur les charges fiscales, on n'a pas, comme le disait Muriel FAGNI, la maîtrise du service public de l'emploi, on n'a pas la maîtrise du dialogue social telle que peut l'avoir la direction du travail.

On ne peut pas mener une politique, on peut imaginer quelques mesures intelligentes, j'espère, pour améliorer les choses. Et ces mesures intelligentes, je vous remercie vraiment de vos idées et de vos contributions, en particulier celles de Jean-Christophe Angelini qui connaît bien le sujet, sur le lien évidemment entre l'emploi... Alors, les grands écosystèmes, les ENR, le numérique, l'économie bleue etc., bien sûr, c'est important de trouver un lien.

Sur l'entrepreneuriat féminin, nous avons, hier ou avant-hier, avec Flora Mattei, une réunion sur ce sujet, au niveau de l'entrepreneuriat féminin en Europe. En Corse, ça progresse, ça progresse plutôt bien. Par exemple, 31 % des

créations, ce sont des femmes. Une femme qui crée une entreprise, la pérennité de son entreprise, elle est bien meilleure que la pérennité quand c'est un homme qui crée, c'est-à-dire au bout d'un an, on a 70 % de femmes qui sont encore cheffes d'entreprise, on n'a que 56 % sur les hommes.

D'ailleurs, sur les 700 projets qu'a accompagnés l'ADEC cette année, l'ADEC et ses partenaires, sur les 700 projets, un peu plus de 200 sont portés par des femmes. Donc, ce sont des choses importantes à savoir.

Moi, je suis aussi sensible aux remarques de Madame Cognetti, notamment sur un point central, c'est bien considérer que c'est vrai que le marché de l'emploi et du travail est très fragile. Mais c'est vrai aussi que nos entreprises sont très fragiles. J'ai bien conscience, quand je parle d'intéressement, que pour avoir intéressement, il faut qu'il y ait bénéfice. Par contre, quand il y a un bénéfice, c'est bien que s'il y a un intéressement.

J'ai bien conscience aussi qu'adapter, c'est un travail difficile, la formation aux demandes des entreprises et l'adapter le plus près possible du territoire, c'est une gageure qui n'est pas simple à soulever.

J'ai bien conscience que si on avait une saison qui durait 8 mois sur 12, on n'aurait pas besoin d'imaginer un CDI saisonnier.

Tout ça pour vous dire que nous, ce qu'on vous propose, ce qu'on va essayer de proposer, ce n'est pas une politique de l'emploi, on n'en a pas les moyens ou pas encore les moyens, mais c'est une série d'actions qui, je l'espère, feront en sorte que nous arrivions à convaincre les chefs d'entreprises d'améliorer le niveau des salaires et à convaincre les salariés d'être attirés par nos entreprises.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Donc, à inscrire à l'ordre du jour du travail en commission, puisqu'il faut qu'on cale nos plannings de commissions aussi pour travailler sur tous ces rapports. Très bien.

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'ADEC, merci pour ces échanges.

Il nous reste trois rapports, le SPASER, le numérique et l'examen de la proposition du sénateur PANUNZI.

Jean-Martin MONDOLONI, je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Mme la Présidente, il est tard, nous sommes là depuis hier, nous avons, indépendamment des incidents techniques qui nous ont retardé, beaucoup travaillé. Je crois qu'à l'heure qu'il est, on a du mal à quantifier le temps nécessaire pour l'examen du rapport.

À titre personnel, je n'avais pas vu venir le temps nécessaire à l'examen passionnant du dernier rapport. L'examen PPL, on peut faire l'effort de la différer, mais parce que j'estime qu'elle doit prendre du temps, mais il faut qu'on fasse un effort partagé. On peut l'examiner et rester là jusqu'à 22 h, parce que pour nous la PPL, je vous le dis, n'est pas moins importante que le rapport qu'on vient d'examiner, qui lui-même, de notre point de vue, n'était pas moins important que votre rapport sur L'Europe et les efforts nécessaires qu'il faut faire. Je crois qu'il faut se fixer des temps.

Si aujourd'hui il apparaît nécessaire pour que nous libérons, notamment les gens qui sont sujets à se rendre très loin en Haute- Corse, dans les minutes qui viennent, on peut différer, c'est ma proposition, l'examen de la PPL sauf à ce qu'on soit encore très long sur les deux rapports qui restent. Il n'y a pas de rapports pas importants, ce n'est pas ce que je veux dire. Quì, emu passatu duie ore.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je me tourne vers l'Exécutif pour savoir s'il souhaite passer tous les dossiers, un dossier, deux dossiers et lesquels ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je confirme que nous sommes tous fatigués après cette longue session.

Deux remarques, simplement. Une première remarque, c'est que votre constat d'une session qui est longue, avec des rapports tous importants et qui prennent du temps, ça fait écho à notre discussion de ce matin en conférence des Présidents. Et donc, nous avons intérêt, Madame la Présidente, comme vous l'avez suggéré avec insistance, à réunir au plus vite la conférence de coordination en tout début d'année 2023, pour essayer d'organiser nos travaux de la façon la plus efficace possible.

Deuxièmement, sur la demande, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, sous votre contrôle, je ne tiens pas absolument à ce que l'on examine la

PPL ce soir. Si j'avais inscrit la PPL, c'était parce que nous étions saisis depuis plusieurs mois et que je ne voulais pas que le sénateur Panunzi puisse penser qu'il y avait une forme de défiance ou d'attitude dilatoire.

Moi, j'ai autant de difficultés à renvoyer ce dossier, à le retirer de l'ordre du jour d'aujourd'hui et à le renvoyer un examen ultérieur, que m'a-t-on dit, mais vous le confirmerez peut-être, je crois que ce n'est pas inscrit pour l'instant, pour janvier, au Sénat et que donc on a le temps de statuer avant, an tout hypothèse que la proposition du sénateur Panunzi qui ne soit examinée.

Donc on peut en ce qui me concerne, tout à fait reporter, et ce d'autant mieux que ça émane du groupe de de l'Assemblée qui a la plus grande proximité politique.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTSUI**

Concernant le rapport relatif à la PPL, moi l'information que j'ai, qui vient d'ailleurs de votre groupe, de l'administration de votre groupe qui a aussi contacté le Sénateur par courtoisie, le Sénateur ne voit aucune difficulté, n'en prend pas ombrage, d'autant qu'il aurait une autre proposition à nous faire dans quelques temps, dès la rentrée. Donc, on pourrait examiner du coup les deux au mois de janvier.

Donc, il n'y a pas de souci, pour ce dossier-là, on est à l'aise. Donc, celui-là, on décide collectivement de le reporter, je ne fais pas de Conférence des présidents, on est bien d'accord. Tout le monde est d'accord ? Donc, on reporte.

Après, il reste 2 rapports, le numérique et le SPASER.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Le numérique, je pense qu'on peut le passer très rapidement. Moi, ce qui ce qui m'intéresse dans le rapport numérique c'est qu'il fait écho, je vous le dis directement, à la cyberattaque contre l'Office hydraulique. Après je me tourne vers le DGS, sur le SPASER on a un terme de temps, il faut qu'il soit adopté avant le 31, on a un terme, l'Assemblée de Corse doit statuer avant la avant le 31 décembre 2022.

(Brouhaha).

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Christophe, vous avez demandé la parole ? Je vous en prie.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci. On vient d'apprendre qu'il fallait passer le SPASER avant le 31 décembre, donc on le passe, si on est tous d'accord, je parle pour mon groupe.

Sur les autres, on a quand même une motion qui est proposée par le groupe « Core in fronte », on l'oubliait, et à mon avis sur le sujet, donc de la cybersécurité, même si ça fait écho, et j'entends la préoccupation, à des événements récents, il y a quand même une portée stratégique qui n'est pas neutre et un petit coût financier qui est de l'ordre de 100 000 €. Ce n'est pas déterminant, mais ça existe, 84 000, je crois.

Donc moi, je proposerai au nom de mon groupe qu'on examine le SPASER parce qu'on ne peut pas faire autrement, et la motion et qu'ensuite on suspende et qu'on revienne à la rentrée avec tous les autres, et notamment ces deux-là.

Voilà ce que je voulais dire parce que sur la cybersécurité, honnêtement, on aimerait, nous, dire un certain nombre de choses et vu l'heure et l'état général des troupes, ça ne paraît pas nécessairement de bonnes politiques.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Jean Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

La motion, on est bien d'accord, pas de débat, un pour, un contre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, tout à fait, je ne comptais pas faire autrement.

Bon, si on va faire un débat d'une heure sur ce qu'on va passer ou pas passer, je suspends la séance, on fait une conférence des présidents. Bon d'accord. Très bien.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il faut quand même, Madame la Présidente, qu'on laisse à l'exécutif la possibilité de répondre favorablement ou négativement sur le rapport sur la cyberattaque. Et ce d'autant mieux, que nous sommes sous la menace.

Donc moi, je répète quand même, bien sûr si le groupe « Avanzemu » a des observations à faire, donc on reportera ce rapport, bien évidemment.

Simplement, je tiens à dire que ce soit dit dans un temps proche de la cyberattaque, il y a eu des cyberattaques en Corse récemment, l'hôtel de Castellucciu, notamment, il y a eu l'Office hydraulique. La cyberattaque dont a été victime l'Office hydraulique a eu des conséquences particulièrement déstabilisantes pour l'Office, particulièrement impactantes en termes de stress pour les personnels et de surcroît de travail.

Donc, ce que je tenais à dire au détour de cette non-présentation, c'est que nous avons le président de l'Office hydraulique et moi-même, reçu les personnels de l'Office et que je les ai rassurés sur le fait que la Collectivité de Corse serait et sera totalement et pleinement aux côtés de l'Office, que ce soit en termes de logistique, en termes budgétaires, en termes techniques, d'accompagnement, pour aider cette institution essentielle, à surmonter cette crise. Et, cette attaque nous a conduits aussi à bien sûr accélérer le pas sur la stratégie concertée et commune notamment, en ce qui concerne les agences et offices, Collectivité de Corse, de notre protection informatique.

Donc, on retire ce rapport, on le présente, comme la PPL, en janvier prochain. Je remercie les personnes, je vous prie de m'excuser, je vous prie de nous excuser pour cette réorganisation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On remercie les services qui ont attendu quand même la présentation du risque cybersécurité.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est ce que j'ai essayé de dire avec une phrase un peu pâteuse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, le rapport 371.

**INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION -  
CONTRÔLE – ÉVALUATION**

**\* Raportu n° 371 : Schema di Prumuzione di e Cumprere Publiche Socialmente è Eculogicamente Risponsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 371** : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Donc, le Schéma de Promotion des Achats Publics socialement et écologiquement responsables, a vocation à organiser cette stratégie pour la période 2023 - 2027 avec, bien sûr des évaluations et des éventuels réaménagements.

Alors c'est un outil qui vise à promouvoir une stratégie d'achat durable. Nous avons déjà posé un premier jalon à travers l'adoption le 2 juin 2022 du Corsican Business Act, c'est-à-dire un acte fondateur d'une politique d'achats durables intégrant la volonté de développer une commande publique au service du développement économique de la Corse permettant notamment de permettre aux entreprises insulaires un meilleur accès au marché public, permettre également l'intégration de critères environnementaux et sociaux pour soutenir l'achat de proximité durable, l'emploi local et le lien social.

Ces axes de travail sont repris bien sûr au sein de notre schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Ce schéma directeur vise donc : premièrement à positionner la Collectivité de Corse comme chef de file en mobilisant dans son sillage l'ensemble des acteurs publics et privés, en tout cas sinon dans son sillage, en créant un écosystème global favorable ; deuxièmement, formaliser le travail qui a d'ores et déjà été engagé, notamment depuis la fusion au titre des clauses sociales, en veillant à une meilleure intégration des politiques d'insertion du handicap et des objectifs d'égalité femmes/hommes, d'élargir la portée de ce schéma et enfin d'intégrer des outils d'évaluation de l'impact de la commande publique responsable sur le dynamisme territorial.

4 axes principaux et je m'arrêterai dans cette présentation. L'axe social, insertion social, soutien à l'économie sociale et solidaire, insertion professionnelle

des publics éloignés de l'emploi, encouragement à l'achat de produits issus du commerce équitable.

Deuxième axe, l'axe transition écologique et économie circulaire, minimiser l'impact environnemental, contribuer à la transition énergétique, mettre en œuvre une politique achat qui lutte contre le réchauffement climatique et qui est respectueuse des ressources naturelles. Enfin, une commande publique qui prévient la production de déchets et en organise, y compris au prix de sanctions, la gestion et le recyclage, sanctions en cas de non-application.

Troisièmement, l'axe économie et territoire. Veiller à ce que la commande publique ruisselle de façon équitable sur tous les territoires de l'île et pour tous les secteurs économiques.

Enfin, un axe gouvernance et pilotage qui vous est présenté aux pages 6 et suivantes de ce rapport.

C'est un travail conséquent, un travail de formalisation, un travail aussi d'innovation.

Je précise également, et je termine, qu'il y aura une évaluation qui devra nous permettre de faire évoluer ce document en fonction des résultats qu'il aura réussi à produire.

Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Il y a des rapports de commissions, au moins les citer.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Je précise, et j'aurai terminé, excusez-moi, en présentant l'avis du CESEC relatif au SPASER, le CESEC qui souligne que les axes et les intentions sont bien sûr bonnes, mais souhaite une meilleure intégration dans le processus consultatif envisagé des différentes organisations professionnelles, ainsi que dans le cadre de l'ESS, de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire et nonobstant cette demande, le CESEC émet un avis favorable sur le présent rapport.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui. Il y a également un avis favorable de la commission des finances.

La parole est à qui veut la prendre. Paul-Félix Benedetti.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Les 4 axes, l'axe social, la transition écologique, l'économie des territoires et une bonne gouvernance et un bon pilotage, avec derrière cette logique de commande publique. Moi, Président, je vous l'avais déjà soulevé dès le début de notre mandature, il y a un an et demi, les achats étrangers à la Corse, entre autres, les achats sur les plateformes UGAP, j'attends un traceur de diminution, vous vous y êtes engagé, on le constatera sous quelques mois ou quelques trimestres.

Ensuite dans la gestion des marchés publics, la spécificité de la Corse, c'est un tissu maillé de petites entreprises qui ont une zone de travail qui est pré-affectée par leur implantation, c'est-à-dire que la clause de développement durable, c'est aussi une clause d'éloignement et de transport par rapport à un lieu de travail.

Vous avez vu que sur certains appels d'offres allotis, je prends un exemple, l'appel d'offres d'il y a 2 ans je crois, sur les travaux d'entretien routier ou certains allotissements sur des transports scolaires, il y a des logiques de monopole qui s'établissent. Lorsqu'on met des critères pondérés sur un marché alloti, celui qui a la bonne grille de prix et la bonne méthodologie et le bon niveau de plateforme d'entreprise, il a les meilleures notes sur tous les lots. Et après, on se retrouve confrontés en commission des marchés, et vous-même décideur, d'être obligés de proposer l'imposable.

Donc, il faut rentrer des critères de sélection locale, des critères de degré de tolérance de réponse quand il y a des marchés allotis pour qu'on puisse faire cette répartition de richesses, qu'on n'ait pas à se voir imposer des modèles qui vont être inévitables. On doit y réfléchir. Quels sont les critères qui, dans le cadre de la légalité actuelle du code de la commande publique française, nous permettent de le faire ? Il y a des leviers. Après, vous avez suffisamment de compétents dans vos services pour regarder.

Mais on doit y penser en amont, c'est-à-dire que de favoriser la Corse par rapport au reste du monde, oui, le repli sur soi dans cette situation de crise économique est vitale, mais aussi de veiller à ce qu'il y est l'équilibre, le maillage territorial des entreprises, que l'on empêche qu'il y ait des agressions sur des entreprises qui sont des poumons économiques dans leur secteur. Si, il y a 2 ans, vous aviez attribué tous les lots, tel que c'était programmé, à une entreprise adjudicatrice, de tous ces petits lots qui, à la fin, faisaient un gros marché d'entretien routier. Certaines entreprises, des TPE des travaux publics auraient

mis la clé sous la porte. Et pourtant, vous aviez pris la décision. C'est le tribunal administratif qui a donné raison à 1/3 qui a fait que les marchés ont été relancés.

Donc, que ça nous serve d'exemple et que de tous ces déboires, on en fasse un cercle vertueux de compétences et de bonnes décisions.

D'autres interventions ? Oui, Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Madame la Présidente, merci.

Rapidement, Monsieur le Président, on ne peut être que d'accord avec un tel rapport qui propose d'allier développement économique et protection environnementale. Mais mon marronnier qui m'anime depuis plusieurs années n'y est pas : l'éco-socio-conditionnalité des aides et l'éco-socio-conditionnalité d'attribution des marchés qui me paraissent les 2 outils sur lesquels il faut travailler si on veut être efficaces. Je ne les ai pas retrouvés, peut-être que j'ai mal lu, mais je ne les ai pas retrouvés.

Et puis un clin d'œil, les masques qu'on nous a distribué l'an dernier de Chine, développement durable, impact sur le transport, c'est bien...Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Y a t-il d'autres interventions ? Non.

Ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est que pour avoir vu le travail de la direction générale adjointe et de personnes qui sont ici lors de la constitution du Corsican Business Act, je sais que c'est un travail particulièrement important avec un investissement très, très fort et j'aurais trouvé regrettable qu'effectivement, au-delà de l'obligation réglementaire, qu'on ne fasse pas passer ce rapport ce soir.

Je tenais à vous féliciter et à vous remercier. C'est particulièrement utile que nous ayons cet outil à notre disposition pour rationaliser tout l'ensemble nos achats. Merci beaucoup.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement pour répondre.

Pierre GHIONGA, l'éco-socio-conditionnalité, c'est plutôt dans le Corsican Business Act et on va essayer d'y travailler le plus efficacement possible. Et, sur ce souci d'un ruissellement de la commande publique, on y travaille de

façon plus active. Je prends l'exemple du blanc dans le domaine routier où on a des secteurs géographiques avec des marchés à bons de commande et puis aussi, une clause dérogatoire qui permet dans un certain nombre de cas, je souhaiterais d'ailleurs qu'il soit précisé que l'on puisse sortir de ce marché, y compris pour aller vers d'autres entreprises qui n'ont pas été retenues.

Dans le respect des règles de la commande publique, on a vraiment une politique proactive visant véritablement à permettre au plus grand nombre possible d'entreprises insulaires d'accéder à la commande publique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le SPASER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Il est 20 h 05. Nous passons à la motion, nous renvoyons le cyber ?

**Le Président Gilles SIMEONI**

Oui, on renvoie le cyber.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, le cyber est renvoyé.

Nous passons à la motion. Donc, c'est le porteur de la motion qui doit la présenter. Alors d'abord, je dois vous faire voter, nous avons passé 20 h, la dérogation au temps de travail.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**La dérogation au temps de travail réglementaire est adoptée.**

Merci et merci aux services d'être toujours avec nous.

Nous passons à la motion qui va être présenté par le groupe qui l'a déposée. Marie-Claude BRANCA, andate puru.

## MUZIONE / MOTIONS

### **Motion retenue pour un examen prioritaire.**

**\* Motion n° 2022/E6/033 déposée par le groupe « Core in Fronte » :  
Répression de l'Etat français en Corse**

### **Mme Marie-Claude BRANCA**

L'insembu di i gruppi pulitichi hà rispostu favurevulimente à a pruposta di u Governu francesu di mette in opera una andatura di rigulamentu di u prublema puliticu.

In essi discussioni, ùn pudemu lacà da cantu i prighjuneri è l'anziani prighjuneri pulitichi.

Tutti i gruppi pulitichi è a parti maiori di a sucità civili sò d'accunsentu annantu à stu puntu è aspettani decisioni forti.

L'anni passati, u Statu francesu hà musciatu ch'ellu era capaci di piddà a decisioni forti incù dui amnistii. Pà avali, ùn andemu micca in issu sensu, pà avali, a riprissioni di l'ultimi ghjorni, ùn vè micca in issu sensu, pà avali, a riprissioni contru à l'anziani prighjuneri pulitichi cuntinuvighja soprattuttu incù u FIJEIT, pà avali, u drittu à a libertà di dui omini ch'hani passatu più di 23 anni in prighjò, ùn hè micca rispittatu, pà avali, issi decisioni ùn mosciani micca una vulintà d'appaciamentu ma piuttosto una vulintà di blucchimu.

L'Assemblea di Corsica ùn accitta micca issa situazioni è ricusa a riprissioni pulizzera è ghjudiziaria.

Dumandemu à u Statu francesu di muscià incù decisioni forti a so vulintà d'andà versu una suluzioni pulitica, durevuli pà a Corsica.

Ramintemu à noscia sulidarità incù tutti i vittimi di a riprissioni pulitica.

Chjamemu tutti quiddi chì sò bramosi di ghjustizia, di libertà è di paci à fà senta a so bocci pà fà rispittà a dimucrazia.

Eccu. Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Marie-Claude.

Quale hè chì vole piglià a parolla, unu contru, unu à prò. Jean-Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Contre la façon dont les choses sont formulées évidemment sans surprise, et l'excès de verbe et la phraséologie, modérée par la douce voix de notre collègue n'en reste pas moins d'une agression qui, à mon avis, ne participe pas, sinon à rassurer une base militante, ce qu'on peut comprendre, à pacifier les esprits et à rejoindre ce qui nous préoccupe depuis hier, c'est-à-dire la relance d'un processus. Je crois que tout a été dit entre hier et aujourd'hui sur ce sujet. On sent à ce stade que la trêve de Noël est la bienvenue, ce qui nous permet, au nom du groupe, di prigavi à tutti bonni festi di Natale.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole parlà à prò ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Sur les considérants, on pourrait épiloguer, comme souvent. Sur la formulation aussi. Sur le fond, je crois qu'il y a une situation qui nous interpelle tous. On est intervenus, les uns et les autres, dans les débats. Je ne veux pas alourdir le temps qui nous est imparti à examiner cette motion.

Aujourd'hui, il faut que nous donnions à l'opinion le point de vue de l'Assemblée sur une situation qui est préjudiciable pour tous parce que quand il y a répression, quand il y a des perquisitions, des arrestations, quand il y a des événements graves, nous sommes tous interpellés. Et je crois qu'il faut donner un signe, en tout cas pour le groupe « Fà populu in seme », nous nous inscrivons dans le sens qui est proposé, même si la formulation pourrait être revue et corrigée, le sens qui est proposé par cette motion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Tout a été dit. C'est une motion qui vise à exprimer une position de l'Assemblée de Corse, donc le Conseil exécutif est forcément à l'extérieur de la position de l'Assemblée de Corse.

Ceci étant, Jean BIANCUCCI a exprimé ce que le Conseil exécutif ressent aussi. Sur les termes ou sur la façon de formuler les choses, je pense qu'il y aurait matière à échange et à débat, mais à ce stade de notre session, je crois que ce n'est pas le moment de rouvrir. Le moment, il est d'envoyer un message politique. Le message politique, nous l'avons envoyé, chacun avec nos sensibilités et nos mots à travers les prises de position, et puis à un moment donné, au-delà des mots de cette motion, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas deux chemins pour la répression, il y a un seul chemin qui conduit à la paix et à la solution politique, c'est le dialogue et c'est le respect du suffrage universel tel qu'il s'est exprimé en Corse et le respect des institutions ainsi que la prise en compte de la dimension historique de la question corse.

Donc au bénéfice de l'explication, avis favorable du Conseil exécutif.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je mets cette motion aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Sui est pour ?

**La motion est adoptée à la majorité.**

Contre, le groupe « Un soffiu novu ».

Travagliate bè, è ripusatevi, preparatevi.

Bonne feste à tutti. Bon Natale è bone feste !

**Le Président Gilles SIMEONI**

Bonne feste è bon Natale à tutte è à tutti.

**La session est suspendue à 20 h 30.**